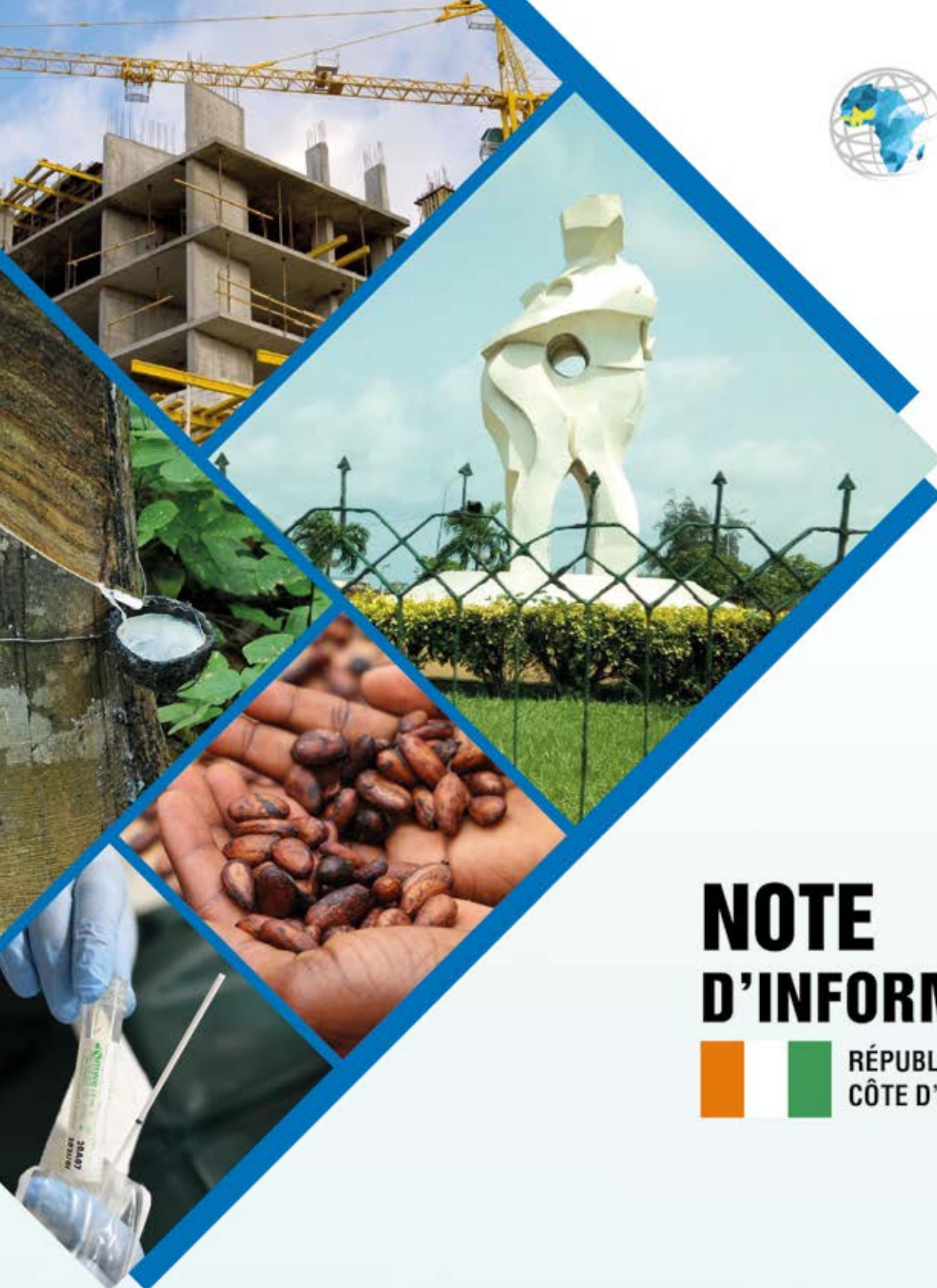




UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE DE LA
CÔTE D'IVOIRE

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020



SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

ACRONYMES	5
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	12
1.1 Système politique	12
1.2 Organisation administrative	14
1.3 Situation géographique	15
1.4 Population	15
1.5 Education	19
1.6 Santé	21
1.7 Emploi	23
1.8 Rappel des principaux agrégats	25
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	28
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	28
2.2 Détail du produit intérieur brut	29
3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	33
3.1 Réalisations et achèvement récents	33
3.2 Réalisations à venir	35
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	38
4.1 Éléments structurels	38
4.2 Système bancaire et marchés financiers	42
4.3 Taux d'inflation	55
4.4 Taux de change	55
4.5 Réserves étrangères	56
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	57
5.1 Balance des paiements	57
5.2 Commerce régional	58
5.3 Commerce international	64
5.4 Investissements directs étrangers	68
5.5 Intégration régionale	69
6 QUALITE DE SIGNATURE	72
6.1 Climat des affaires	72
6.2 Gouvernance financière	76
6.3 Notation financière	76
7. FINANCES PUBLIQUES.....	78
7.1 Budget	78
7.2 Politiques fiscales	83
7.3 Projet de loi de finances	87
8 FACTEURS DE RISQUE.....	90
8.1 Risques politiques et sécuritaires	90
8.2 Risques sociaux	91
8.3 Risques macroéconomiques	91
8.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières	92
8.5 Risques sanitaires	94
8.6 Risques environnementaux	95

9.	SITUATION DE LA DETTE.....	96
9.1	Description générale de la dette publique	96
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	92
9.3	Dette extérieure	104
9.4	Dette intérieure	108
9.5	Viabilité et soutenabilité	110
10	ANNEXES.....	112
	LEXIQUE	114

ACRONYMES

ACF	: Alliance Crédit Finance
ADVANS	: ADVANS COTE D'IVOIRE
AFD	: Agence Française de Développement
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle
APE	: Accord de Partenariat Economique
APSFD-CI	: Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire
AVD	: Analyse de la Viabilité de la Dette
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit
BID	: Banque Internationale de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAC	: Compagnie Africaine de Crédit de Côte d'Ivoire
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNPE	: Conseil National de Politique Economique
CNP-PPP	: Conseil National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CNPS	: Caisse National de Prévoyance Sociale
CREMPF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRMV	: Centre de Recherche Médicale et Vétérinaire
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DHS	: Demographic and Health Surveys
DTS	: Droit de Tirages Spéciaux
EDS-MICS	: Enquête Démographique et de Santé - Multiple Indicator Cluster Survey
EHSS	: Enfant Hors du Système Scolaire
ENS	: Ecole Nationale Supérieure
ENSEA	: Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
EPN	: Etablissement Public National
F	: Degré Fahrenheit
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FECT	: Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole

FIDRA	: Fonds International pour le Développement de la Retraite Active
FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
GES-CI	: Groupe d'Épargne et de Soutien en Côte d'Ivoire
GPEEC	: Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et des Compétences
GUDEF	: Guichet Unique de Dépôt des États Financiers
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
INPHB	: Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
INS	: Institut National de la Statistique
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISSD	: Initiative de Suspension du Service de la Dette
JPY	: Japan Yen
LFI	: Loi de Finances Initiale
MEDC	: Mécanisme Elargi De Crédit
MEDC-FEC	: Mécanisme Elargi De Crédit-Facilité Elargie de Crédit
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MENET	: Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	: Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
MICROCERD-CI	: Micro Crédit de Côte d'Ivoire
MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectif de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
PCD	: Programme de Conversion de dette en projet de Développement
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDESFI	: Plan de Développement du Secteur Financier
PEP	: Programme d'Éducation Parentale
PER	: Programme Économique Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut

PIP	: Programme d'Investissements Publics
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petites et moyennes industries
PND	: Plan Nationale de Développement
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	: Programme National d'Investissements Agricoles
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PREV	: Prévision
PSI	: Programme Stratégique de l'Intégration
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RCI	: République de Côte d'Ivoire
RCMEC-CI	: Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAGETIL-UMOA	: Système de Règlement-Livraison des titres publics
SFD	: Système Financier Décentralisé
SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
SEPMBPE	: Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
SFI	: Société Financière Internationale
SGI	: Sociétés de Gestion et d'intermédiation
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SONU	: Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SSSU	: Service de Santé Scolaire et Universitaire
SUP	: Supérieur
SVT	: Spécialistes en Valeurs du Trésor
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TCA	: Taxe sur les Chiffres d'Affaires
TCEN	: Taux de Change Effectif National
TCER	: Taux de Change Effectif Réel
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TMP	: Taux Moyen Pondéré
TNS	: Taux National de Scolarisation
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	: Taxe sur les Prestations de Services
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	: Unité de Compte
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	: Unité de Formation et de Recherche
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

UNACOOPEC-CI	: Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).
USD	: United States Dollar
VA	: Valeur Actuelle
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	: World Economic Outlook
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le Directeur Général

Tel : 20 30 90 20 / 20 30 90 22

Fax : 20 21 35 87

BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 04 AOÛ. 2020

N° 05490 /MEF/DGTCP/DDPD/SDMD/SETP/CNR

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Je soussigné, Konan Jacques ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Côte d'Ivoire, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la Côte d'Ivoire ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.



ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

La Côte d'Ivoire est située dans la partie ouest de l'Afrique, dans la zone intertropicale entre le tropique du Cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et a plus de 500 km des côtes. Le pays est bordé par l'océan Atlantique au sud, le Burkina Faso et le Mali au nord, le Ghana à l'est et la Guinée Conakry et le Libéria à l'ouest. Alors que Yamoussoukro a été officiellement désignée comme la capitale politique et administrative du pays en 1983, Abidjan est le centre économique, politique et administratif.

La Côte d'Ivoire est devenue indépendante de la France le 07 août 1960. Conformément à la Constitution en vigueur, adoptée le 30 octobre 2016, la Côte d'Ivoire est une république démocratique fondée sur la séparation et l'équilibre des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

La Côte d'Ivoire est la première économie de l'UEMOA en termes de PIB, selon la BCEAO. Selon les statistiques démographiques de l'UEMOA, le pays a également la plus grande population de la zone, qui était estimée à 25,8 millions d'habitants en 2019 (INS). La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus dynamiques de l'Afrique Subsaharienne avec un PIB nominal estimé à 34 447,0 milliards de FCFA en 2019. La croissance moyenne du PIB a atteint 7,1 % entre 2016 et 2018. En 2019, la croissance est estimée à 6,9 % selon l'INS. En raison des conséquences néfastes de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique, l'activité devrait ralentir en 2020 avec un taux de croissance du PIB projeté de 3,6%.

En mars 2012, le gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015. La mise en œuvre de ce plan a été un succès à bien des égards, comme en témoigne l'entrée de la Côte d'Ivoire et sa position stable dans le groupe des pays ayant les taux de croissance les plus élevés du monde, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 9 % sur la période 2012-2015.

À la suite d'une évaluation approfondie de la mise en œuvre et des résultats du PND 2012-2015, un nouveau PND pour la période 2016-2020 a été adopté en décembre 2015, avec pour objectif de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente d'ici 2020 et de réduire de moitié la pauvreté. Ce plan fait de l'industrie l'un des principaux piliers de la transformation structurelle de l'économie.



République de la Côte d'Ivoire



Superficie

322 462 km²



Population

25 823 071 Hbts



Capitale

Yamoussoukro



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB Nominal en 2019

34 447,0 milliards
FCFA

(source : Service nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur l'agriculture et le Commerce
- ▶ Premier pays producteur de Cacao
- ▶ PIB par habitant à prix courant en 2019 : 1 333 962 FCFA
- ▶ Taux de croissance en 2019 : 6,9%
- ▶ Taux d'endettement en 2019 : 38,6% du PIB
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris en 2019 : 2,3% du PIB

1.1 Système politique

Dans le cadre de la Communauté Française, la Côte d'Ivoire devient Territoire Autonome en décembre 1958, mais l'histoire constitutionnelle ivoirienne date de 1959 avec la « première Constitution ivoirienne » adoptée le 26 mars 1959. Elle a érigé la Côte d'Ivoire en République Autonome jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance le 7 août 1960. Après le putsch militaire en 1999 et la mise en place du gouvernement du comité national de salut public avec Monsieur Robert Guéï, une troisième Constitution, approuvée par référendum le 23 juillet 2000, a instauré la deuxième République. Récemment, après la décennie de crise traversée par la Côte d'Ivoire, une quatrième Constitution a été adoptée par référendum en 2016. Elle a institué la troisième République.

La Côte d'Ivoire est une république démocratique avec un régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs au sein de l'Etat : le pouvoir exécutif incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif détenu par le Parlement et le pouvoir judiciaire représenté par la Cour Suprême et la Cour des Comptes.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République, le Vice-Président de la République et le Gouvernement.

Le Président de la République incarne l'unité nationale et veille au respect de la Constitution. Il est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct et rééligible une seule fois. Il détermine et conduit la politique de la nation. Il est le chef de l'Administration et des Armées. Il préside les Conseils, les Comités de Défense et de Sécurité.

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs au Vice-Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement. En cas d'empêchement absolu, de démission ou décès du Président

de la République, le Vice-Président de la République devient de plein droit, le Président de la République.

Le Vice-Président de la République est élu sur la même liste que le Président de la République, pour un mandat de cinq (05) ans au suffrage universel direct. Il agit sur délégation du Président de la République. Le premier et actuel vice-président est Daniel Kablan Duncan nommé le 10 janvier 2017. Il est membre du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) qui a formé une coalition avec le Rassemblement des républicains (RDR), le parti de M. Alassane Ouattara.

Le gouvernement comprend le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et les Ministres. Le Premier Ministre anime et coordonne l'action gouvernementale. Il préside le Conseil de Gouvernement et les réunions préparatoires du Conseil des Ministres. L'actuel Premier ministre, également nommé le 10 janvier 2017, est Monsieur Amadou Gon Coulibaly. Il est membre du Rassemblement des républicains (RDR), le parti de Monsieur Alassane Ouattara, qui a fusionné avec plusieurs autres partis politiques pour changer le RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix) en un nouveau parti unifié.

1.1.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement qui est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Le Parlement vote la loi et consent l'impôt. Il contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Chaque année, le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires qui débutent le premier jour ouvrable du mois d'avril et prennent fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre.

Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Les organes de l'Assemblée Nationale sont : le bureau, les commissions permanentes et la Conférence des Présidents. A ces organes, s'ajoutent les groupes parlementaires qui sont des regroupements de députés en fonction de leurs idéologies ou de leurs affinités politiques.

Les chiffres de la Commission Electorale Indépendante (CEI) relatifs aux dernières élections législatives de décembre 2016 donnent un nombre total de 255 parlementaires, dont 167 pour le RHDP, 76 Indépendants, 6 de l'UDPCI, 3 du FPI et 3 de l'UPCI. Cette configuration a évolué pour donner lieu à quatre groupes parlementaires que sont : le RHDP (unifié), le PDCI, ancien membre du RHDP dont une partie des élus demeure au RHDP, le groupe parlementaire Espérance ainsi que le groupe parlementaire Dialogue.

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales et des ivoiriens établis hors de la Côte d'Ivoire. Les deux tiers des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect et un tiers est nommé par le Président de la République pour un mandat de cinq (5) ans. En tant que deuxième chambre du Parlement, le Sénat a les mêmes prérogatives que l'Assemblée Nationale.

La Constitution, en son Titre V, régit les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ainsi, dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques, les membres du Gouvernement peuvent être sollicités par le Parlement. Les moyens d'information du Parlement relativement à l'action du Gouvernement sont par voie orale ou écrite, au moyen de la commission d'enquête et de la mission d'évaluation.

La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans les domaines relevant de sa compétence. Les premières élections de la IIIe République ont reflété un paysage politique en mutation.

La configuration actuelle de l'Assemblée nationale est dominée par le RHDP à la suite de sa transformation en parti politique unifié, qui détient 159 sièges. Les autres partis d'opposition détiennent un total de

94 sièges répartis entre les groupes parlementaires suivants : PDCI-RDA (68) et Rassemblement et Vox Populi (26).

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant et le Président de la République est le garant de cette indépendance. Il est assisté par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature examine les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature et à la déontologie des Magistrats. Conformément à la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, le Conseil fait également des propositions de nomination des Magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, des premiers Présidents des Cours d'appel et des Présidents des tribunaux de première instance. Le Conseil Supérieur de la Magistrature est présidé par une personnalité nommée par le Président de la République parmi les hauts magistrats en fonction ou retraités.

La justice est rendue par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appels, les tribunaux de Première instance, les tribunaux administratifs et les chambres régionales des comptes.

La Cour de Cassation veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre judiciaire et le Conseil d'Etat veille à l'application de la loi par les juridictions de l'ordre administratif.

Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction de l'ordre administratif. Il statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les tribunaux administratifs et par les juridictions administratives spécialisées en matière de contentieux administratif. Le Conseil d'Etat connaît en premier et en dernier ressort des recours en annulation des actes des autorités administratives centrales et des organismes ayant une compétence nationale. Il exerce en outre une fonction consultative. A ce titre, il peut être sollicité par le Président de la République, pour

avis, sur toutes questions de nature administrative.

Le président de la cour de Cassation et le Président du conseil d'Etat sont nommés par le président de la République pour une durée de cinq (05) ans renouvelables une fois parmi les personnalités reconnues pour leur compétence et leur expertise avérée en matière juridique.

La composition, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la cour de Cassation et du Conseil d'Etat sont déterminés respectivement par une loi organique.

Les attributions de la Cour Suprême sont dévolues respectivement à la cour de cassation s'agissant du contentieux judiciaire, et au conseil d'Etat, s'agissant du contentieux administratif.

La Cour des Comptes est l'institution suprême de contrôle des finances publiques. Elle a des attributions juridictionnelles, de contrôle et de consultation. La Cour des Comptes veille à la bonne utilisation des prêts, fonds et actifs gérés par les services de l'Etat et par d'autres entités publiques. Elle supervise l'exécution des lois de finances et se prononce sur la régularité et l'exactitude des comptes ainsi que sur la gestion générale des entreprises publiques et semi-publiques et bénéficiant d'un soutien financier public.

La Cour des Comptes est également chargée d'aider le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans tous les domaines relevant de sa compétence. Elle peut être consultée par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social sur des questions économiques et financières ou sur la gestion des services de l'État et des collectivités publiques.

Le Président de la Cour des Comptes est nommé par le Président de la République pour une durée de cinq (05) ans renouvelable une fois.

Pouvoir judiciaire

Autres tribunaux

Le système constitutionnel ivoirien comprend deux tribunaux spéciaux : la Haute Cour de justice et le Conseil constitutionnel.

La Haute Cour de justice traite les cas exceptionnels. Elle est seule compétente pour juger le Président de la République, le Vice-président de la République et les membres du Gouvernement, y compris pour les faits présumés de haute trahison commis par le Président de la République et les crimes ou délits commis par le Vice-président de la République dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Elle est présidée par le président de la Cour de Cassation. La Haute Cour est composée de membres élus en leur sein, en nombre égal par l'Assemblée Nationale et par le Sénat lors de la première session de la législature.

Le Conseil constitutionnel est impartial et indépendant. C'est l'organe de régulation qui contrôle le fonctionnement des pouvoirs publics. Le Conseil constitutionnel a compétence sur la constitutionnalité de la loi. Il est également compétent pour le contrôle des élections présidentielles et parlementaires. Il comprend le Président, les anciens Présidents de la République (sauf en cas de renonciation expresse de leur part) et six membres nommés pour un mandat de six ans non renouvelables, dont trois sont nommés par le Président de la République, deux par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat. La moitié des membres est renouvelée une fois tous les trois ans. Le président du Conseil constitutionnel est nommé par le président de la République pour un mandat de six ans non renouvelables.

1.2 Organisation administrative

L'administration du territoire est organisée en circonscriptions administratives hiérarchisées, composées de districts, de régions, de départements, de sous-préfectures et de villages. Il existe trente et trois (33) régions réparties au sein de quatorze (14) districts et également deux (02) districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro).

Le district considéré comme l'échelon administratif supérieur comprend plusieurs régions. La région est constituée de plusieurs départements en tant que circonscription administrative. Le pays compte cent huit (108) départements. La région constitue l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et de contrôle des actions et opérations de développement écono-

mique, social et culturel réalisées par l'ensemble des administrations civiles de l'État. Elle est administrée par le Préfet de région, représentant le Chef de l'Etat dans cette circonscription.

La sous-préfecture, administrée par un Sous-préfet, est la circonscription administrative intermédiaire entre le département et le village. Elle est constituée par plusieurs villages. Le Sous-préfet est placé sous l'autorité du Préfet et représente tout comme ce dernier, l'État dans cette circonscription. Il coordonne et contrôle les activités des agents des services administratifs et techniques placés sur son ressort territorial. Le village composé de quartiers, constitue le premier niveau de l'autorité administrative. Il est administré par le Chef de village désigné par les populations villageoises selon des règles coutumières ou par consensus. Le Chef de village est ensuite nommé par un arrêté de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2011-262 du **28 septembre 2011** d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État, fait de la région et de la commune des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Leurs missions consistent à organiser la vie collective et la participation des populations à la gestion des affaires locales, à promouvoir et à réaliser le développement local, à moderniser le monde rural, à améliorer le cadre de vie et à gérer les terroirs et l'environnement.

L'autonomie financière des collectivités territoriales n'est pas encore effective en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement octroie des subventions aux communautés décentralisées et assure le paiement des salaires des fonctionnaires employés par ces entités.

1.3 Situation géographique

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique occidentale. Elle est située dans la zone intertropicale entre le tropique du cancer et l'équateur. Elle s'étend sur 322 462 km² et partage ses frontières Nord avec le Burkina Faso et le Mali, la frontière Est avec le Ghana et la frontière Ouest avec la Guinée et le Libéria. Elle est bordée au Sud par le Golfe de Guinée (Océan Atlantique) avec 520 km de côtes.

La capitale politique du pays depuis 1983 est Yamoussoukro, située au centre du pays. Cependant, Abidjan, au Sud du pays, est la capitale économique et le centre administratif.

Le climat est chaud et humide et le territoire comporte trois principales zones climatiques qui se caractérisent par différents volumes de précipitations dans l'année : le Sud (2 mètres de pluie), l'Ouest (1,5 mètre de pluie) et le nord du pays (1,2 mètre de pluie). Le pays comporte du Nord au Sud quatre (4) fleuves : le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally.

La végétation est variée et constituée de forêt tropicale au Sud, de savane arborée au Centre et de savane herbeuse dans la partie septentrionale du pays. Ce couvert végétal abrite de nombreuses espèces animales, dont l'éléphant, animal dont les défenses sont à l'origine du nom du pays. « Espèce » autrefois abondante en forêt comme en savane, l'éléphant a été intensément chassé et braconné et ne subsiste que dans des réserves et parcs en quelques points du pays.

1.4 Population

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'Institut National de la Statistique (INS) en 2014, la population de la Côte d'Ivoire était d'environ 22,7 millions d'habitants et a enregistré un taux de croissance annuel de 2,6 %. Selon l'INS, la population de la Côte d'Ivoire était estimée à 25,8 millions en 2019 et devrait atteindre 26,4 millions d'habitants en 2020.

Tableau 1. Statistiques sur la population ivoirienne 2015-2020

Catégorie	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Homme	12 043 259	12 360 182	12 678 865	12 999 507	13 321 662	13 645 276
Femme	11 291 183	11 590 293	11 892 182	12 196 033	12 501 409	12 808 266
Population Totale	23 334 442	23 950 475	24 571 047	25 195 540	25 823 071	26 453 542

Source : Institut National de la Statistique (*) estimation

Si la croissance de la population se maintient, celle-ci aura plus que doublé d'ici à 2050 selon les prévisions des Nations Unies.

Tableau 2. Prévisions sur la population ivoirienne 2025-2050

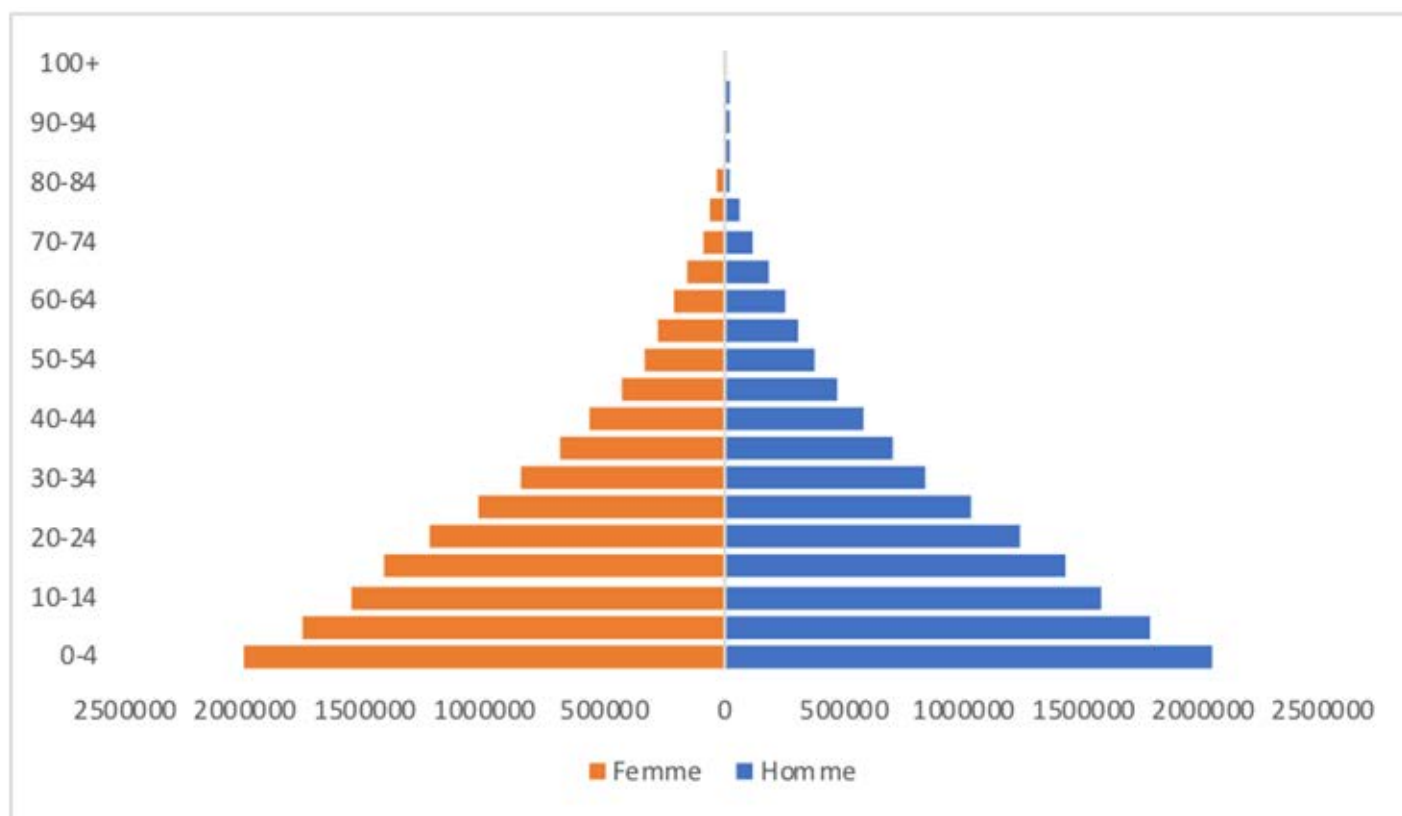
	2025	2030	2035	2040	2045	2050
Nombre	29 590 620	33 337 311	37 411 244	41 796 017	46 463 964	51 375 180
Croissance annuelle	13,0 %	12,6 %	12,2 %	11,7 %	11,2 %	10,6%

Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

La pyramide des âges de la Côte d'Ivoire présente une forme de parasol avec une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes. Cette forme est expliquée en grande partie par le taux de natalité élevé de la Côte d'Ivoire (33,7 naissances/1 000 habitants)¹.

La structure de la population est très jeune. 70,4 % ont moins de 30 ans. Cette particularité caractérise les pays en développement. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 2,9 % de la population totale du pays.

Figure 1. Pyramides des âges en 2019



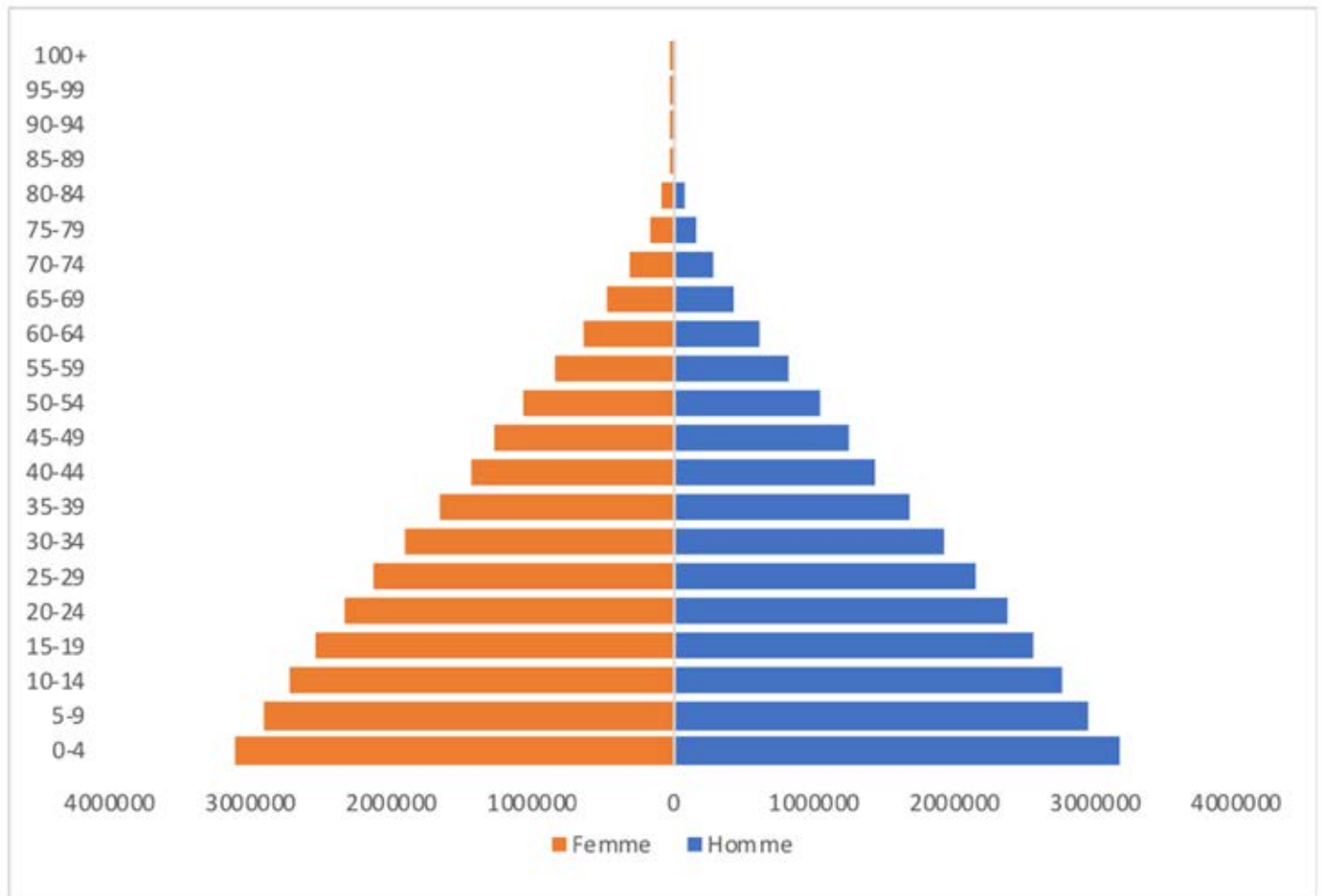
Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2019/>

¹<https://www.populationdata.net>.

La population est composée de 50,5 % d'hommes et 49,5 % de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le groupe des 15-34 ans ainsi que le groupe d'âges +80 ans.

Les projections montrent une meilleure espérance de vie de la population ivoirienne en 2050. Les jeunes de -30 ans devraient représenter 61,8 % contre 70,4 %. Les personnes de plus de 60 ans sont estimées à 3,2 millions d'habitants contre 1,2 million en 2019.

Figure 2. Projection Pyramide des âges de la Côte d'Ivoire en 2050



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2050/>

La population de la Côte d'Ivoire vit majoritairement en zone forestière avec 17 107 086 habitants (soit 75,5 %) de la population pour une occupation spatiale de 48 % de la superficie du territoire national. La densité de la population était de 80,08 habitants au km² en 2019 .

La moitié de la population (13 557 112 habitants, soit 52,5 %) était urbaine en 2019. Le taux d'urbanisation est passé de 50,36 % à 52,5 % entre 2014 et 2019 selon les estimations de l'INS. Il devrait atteindre 53,4 % en 2021. La population urbaine est essentiellement concentrée à Abidjan où vivent 4 395 243 habitants (soit environ 4 urbains sur 10 habitants).

Tableau 3. Statistiques sur l'urbanisation ivoirienne 2014-2021

Côte d'Ivoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population urbaine	11 444 572	11 830 560	12 262 643	12 678 659	13 126 877	13 557 112	14 020 378	14 464 849
Population rurale	11 278 888	11 503 878	11 687 832	11 892 385	12 068 664	12 265 958	12 433 165	12 622 883
Pourcentage rurale	50,36	50,7	51,2	51,6	52,1	52,5	53	53,4
Pourcentage urbaine	49,64	49,3	48,8	48,4	47,9	47,5	47	46,6

Source : INS

Le français est la langue officielle du pays. Il est enseigné à l'école et utilisé comme langue de travail au sein des administrations publiques. Une soixantaine d'ethnies existent. La population ivoirienne comprend cinq grands groupes ethniques : le groupe Mandé (Dan, Yacouba, Gouro, Malinké) au Nord-Ouest et à l'Ouest, le groupe Voltaïque (Sénoufo, Koulango et Lobi) au Nord, le groupe Krou (Wê, Bété, Bakwé, Godié et Dida) dans le Sud-Ouest et le

Centre-Ouest, et le groupe Akan réparti entre les Lagunaires (Ebrié, Adjoukrou, Avikam, Abouré, Nzima,) au Sud, au Centre (Baoulé) et au Sud-Est et à l'Est (Attié, Agni, Abron, etc..).

Ces ethnies sont réparties sur le territoire national comme le montre le graphique ci-après.

Figure 3 : Ethnies de Côte d'Ivoire



Source : www.abidjan.net

Près de 20 % des ivoiriens appartiennent à l'ethnie Baoulé, et près de 18 % sont malinkés.

La population est aussi inégalement répartie sur le territoire national. Le district d'Abidjan (Abidjan, Bingerville, Anyama et Songon) avec 4 707 404 habitants abrite le cinquième de la population totale (20,8 %). Les régions les moins peuplées sont celles du district du Denguélé (Kabadougou et Folon) avec 288 779 habitants (0,4 %), dont 96 415 habitants dans la région du Folon.

La Côte d'Ivoire est un pays laïc, avec plusieurs confessions religieuses dont les principales sont l'islam (environ 37,5 % de la population) et le christianisme (environ 44,1 % de la population).

Tableau 4. Religions en Côte d'Ivoire en 2018

Religion	Nombre d'adeptes	Pourcentage de la population totale
Christianisme	10 908 533	44,0%
Islam	9 275 964	38,0%
Religions chinoises	2 523 062	10,0%
Agnosticisme et Athéisme	1 978 872	8,0%
Autres	49 472	0,0%

Source : Pew Research Center. *The Global Religious Landscape*

1.5 Education

1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif est constitué de deux types d'enseignement : l'enseignement général ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP). L'enseignement général est organisé en trois degrés d'enseignement : (i) préscolaire et primaire, (ii) secondaire général et (iii) supérieur. En plus de ces systèmes, d'autres alternatives d'éducation existent comme les centres d'éducation communautaires et les écoles de l'enseignement confessionnel.

L'enseignement supérieur, qui offre des formations variées, est pratiqué dans 3 universités publiques (Cocody, Abobo-Adjamé et Bouaké), 3 unités régionales d'enseignement supérieur (Korhogo, Daloa et Man), plusieurs grandes écoles publiques (INPHB, ENS, ENSEA, etc.), 35 universités privées et 143 grandes écoles privées.

L'ETFP dure deux ou trois années et offre trois voies d'accès. La première, dédiée aux élèves de niveau CM2, 6ème et 5ème du 1er cycle de l'enseignement secondaire général, se fait à travers les centres de formation professionnelle et les centres techniques avec, à terme, un certificat d'aptitude professionnelle. La seconde est offerte aux élèves de niveau 3ème de l'enseignement secondaire général dans les collèges d'enseignement technique (CET), lycées professionnels (LP) et lycées techniques (LT) et prépare respectivement au brevet d'étude professionnelle, brevet de technicien, baccalauréat. La troisième, de niveau terminale (avec ou sans le baccalauréat), se fait dans les structures d'enseignement technique supérieur qui délivrent, à terme, un brevet de technicien supérieur.

Le taux d'alphabétisation (proportion des personnes âgées de 15 ans et plus) est passé selon la Banque Mondiale, de 40,98 % en 2012 à 47,65 % en 2018. Le taux d'analphabétisme général, qui était de 51 %

en 2002, est passé à 43,8 % en 2015 pour se situer à 43,1 % en 2017 (selon les autorités ivoiriennes).

1.5.2 Plan Sectoriel d'Education-Formation (PSEF) 2016-2025

La politique d'éducation-formation actuelle est contenue dans le PSEF (2016-2025) qui se fonde sur l'objectif 4, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les ambitions du pays signifiées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi, une loi relative à la politique de scolarisation

obligatoire des enfants de 6 à 16 ans a été votée et demeure en application. Diverses infrastructures dédiées à l'éducation et formation sont construites et le personnel enseignant de même que le matériel et l'équipement didactiques ont été renforcés. (Voir les détails à la section 3.3).

En 2018, les dépenses publiques en éducation étaient évaluées à 1 246,7 milliards de FCFA, soit 4,8 % du PIB nominal. La tendance est croissante malgré une légère diminution entre 2016 et 2017.

Tableau 5. Dépenses d'éducation 2012-2018

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Education (milliards de Francs CFA)	601,7	685,6	788,2	926,8	1 179,3	1 085,5	1246,7
Education (% du PIB nominal)	4,4	4,4	4,5	4,9	5,4	4,6	4,8

Source : MPMBPE

1.5.3 Statistiques par cycle

Le taux brut de scolarisation primaire est croissant, mais a légèrement diminué pour atteindre 100,6 % en 2017-2018.

Le taux net de scolarisation est croissant sur l'ensemble de la période 2013-2018 et atteint plus de 91 % en 2017-2018.

Tableau 6. Statistiques scolaires 2013-2018

Indicateurs	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux Brut de Scolarisation (préscolaire)	6,9%	7,4%	8,2%	8,8%	9,0%
Taux Brut de Scolarisation (primaire)	94,7%	95,4%	101,3%	104,6%	100,6%
Taux Net de Scolarisation (primaire)	77,0%	78,9%	87,8%	91,0%	91,1%
Taux Brut de Scolarisation Fille (primaire)	89,6%	92,4%	99,1%	103,1%	99,9%
Elèves par classe (primaire)	43*	44*	43*	41*	41*
Elèves par enseignant (primaire)	43*	42*	43*	42*	42*
Total salles de classes (primaire)	74671	76564	84730	90970	94767
Total d'élèves (primaire)	3176874	3370558	3617219	3772136	3900222
Total enseignants (Primaire)	74703	80155	85109	88900	93257

Elèves par classe (secondaire)	59*	58*	57*	60*	58*
Elèves par enseignant (secondaire)	27*	29*	30*	30*	32*
Total salles de classes (secondaire)	22339	25709	28357	29988	36333
Total d'élèves (secondaire)	1321556	1479005	1621874	1791183	1923763
Total enseignants (secondaire)	49550	51192	53537	58866	59356

Source : MENET et calcul de l'auteur (*)

Sur la période 2013-2018, l'effectif des élèves, celui des enseignants et les capacités d'accueil sont en hausse à tous les niveaux d'enseignement. Le nombre d'apprenants par classe est relativement stable et élevé (en moyenne 42 pour le primaire et 58 pour le secondaire) et le nombre d'enseignants est demeuré faible (en moyenne un enseignant pour 32 élèves dans le secondaire contre 42 pour le primaire). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles du primaire est passé de 89,6 % en 2013-2014 à 99,9 % en 2017-2018. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire est estimé à 91 % en 2017-2018.

1.6 Santé

1.6.1 Architecture du système de santé ivoirien

Le système de santé est composé d'un système moderne dont les acteurs sont le secteur public et privé et d'un système traditionnel pratiquant la médecine traditionnelle.

Le secteur public comprend trois (03) niveaux de centres de soins : (i) le primaire composé d'établissements sanitaires de premiers contacts (1 964 établissements), (ii) le secondaire constitué d'établissements de soins de santé en appui au premier niveau

(84 hôpitaux généraux, 17 centres hospitaliers régionaux et 02 centres hospitaliers spécialisés) et (iii) le tertiaire formé d'établissements de santé soutenant le second niveau (05 Centres Hospitaliers Universitaires - CHU, 05 Instituts Nationaux Spécialisés et 04 Instituts Publics Nationaux).

Quant au secteur privé, il est présent dans les grands centres urbains et a beaucoup progressé ces dernières années grâce à l'ouverture de nombreux établissements privés qui couvrent les trois (03) niveaux de soins : les cliniques, les polycliniques, les centres et cabinets médicaux.

1.6.2 Statistiques générales sur l'état de santé de la population ivoirienne

Ces dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté. Les femmes ont une espérance de vie à la naissance supérieure aux hommes et les indicateurs relatifs à la mortalité sont en baisse. C'est le résultat des actions du Gouvernement dans le cadre du plan national de développement de la santé (PNDS). Toutefois, le système de santé n'arrive pas à couvrir l'ensemble du territoire national et il existe encore des zones où l'accès aux soins reste limité.

Tableau 7. Statistiques générales sur l'état de santé

Indicateurs	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Espérance de vie à la naissance pour 1000 (homme/femme) ^a	48,1/51,5	51,6/54,4	54,4/56,8	54,9/57,3	55,4/57,8	55,8/58,9	56,2/58,7
Mortalité infantile pour 1000 naissances	97,5	75,3	66,9	64,8	62,9	61	59,4
Mortalité avant 5 ans pour 1000 ^a	144,8	107,2	93,3	90	91,8	83,6	80,9
Ratio décès maternel pour 100 000 ^b	671	717	665	645	na	na	na

Sources :

(a) Banque mondiale, *Perspective monde 2018*

(b) OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale, *Tendances dans la mortalité maternelle 1990-2015*.

1.6.3 Prévalence des maladies

Le paludisme est un problème "majeur" de santé publique en Côte d'Ivoire. Le pays figure parmi les 19 pays d'Afrique subsaharienne et l'Inde qui concentrent quasiment 85 % du nombre total de cas de paludisme dans le monde. Selon l'OMS, près de 3 133 personnes sont décédées du paludisme en 2018. L'incidence du paludisme a augmenté entre 2014 et 2018, passant de 315 à 362 cas pour 1000 personnes à risque, mais a diminué à 331 cas pour 1 000 personnes à risque en 2018.

Outre le paludisme, le VIH/sida est également une préoccupation. Il constitue la première cause de mortalité chez l'homme adulte et la deuxième chez

la femme après la mortalité due à la grossesse et à l'accouchement. Le taux de prévalence du VIH/SIDA des adultes (15–64 ans) en 2018 s'élevait à 2,9 % contre 3,4 % en 2015. Ce taux est en constante baisse depuis 2010 mais reste toujours élevé. Similairement, la prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 49 ans a diminué entre 2014 et 2018, passant de 3,1 % à 2,6 %.

La malnutrition fait aussi parti des soucis de santé publique. La malnutrition chronique était estimée à 28,0 % (enquête nutritionnelle SMART, 2016) et la malnutrition aiguë à 7,1 % (DHS, 2011).

Tableau 8. Quelques indicateurs de santé

Indicateurs	2014	2014	2016	2017	2018
Incidence du paludisme (pour 1 000 personnes à risque)	315,07415	320,035376	354,656096	362,364811	330,59816
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	3.1	2.9	2.8	2.7	2.6

Source : PND (2016-2025)/UNICEF

1.7 Emploi

Le Gouvernement ivoirien initie régulièrement des enquêtes sur l'emploi avec l'appui de partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale. Les enquêtes sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, réalisées en 2012 et 2013 sur un échantillon aléatoire de 11 600 individus sur l'ensemble du territoire, ont été mises à jour en 2016 pour introduire, pour la première fois, un volet secteur informel. Quelques résultats de cette enquête, intitulée, « Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel en 2016 » sont présentés dans cette section.

1.7.1 Population active

En 2016, la population en âge de travailler représentait 62,8 % de la population totale estimée à 23 950 475. Elle est constituée de 50,5 % d'hommes et de

49,5 % de femmes. Elle réside majoritairement en milieu urbain (52,8 %).

La population en âge de travailler en Côte d'Ivoire était majoritairement constituée de main-d'œuvre (58,2 %) avec environ 4 individus sur 10 classés hors main d'œuvre (41,8 %).

Cette main-d'œuvre comprend les personnes en emploi et les chômeurs, c'est-à-dire, les personnes sans emploi actuellement disponibles qui sont à la recherche d'un emploi.

En 2019, la population en âge de travailler s'élevait à près de 8,5 millions, dont 42 % de femmes. Elle a augmenté sur la période 2013-2018, et les projections jusqu'en 2020 suivent une tendance identique.

Tableau 9. Statistiques sur la population active

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population active	7361291	7510643	7663648	7806149	8015967	8234429	8 409 057a	8 583 684a
Ratio femmes (en % population active)	39,6	40,09	40,52	40,96	41,12	41,27	41,59a	41,91a
Population active urbaine	na	3 965 620	na	na	na	na	na	na
Population active rurale	na	3545023	na	na	na	na	na	na

Source : Banque mondiale et OIT

1.7.2 Chômage

Le taux de chômage était estimé à 2,4 % en 2019 contre 2,8 % en 2013. En 2019, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes : 3,1 % des femmes sont au chômage, pour 1,9 % des hommes.

Les statistiques officielles indiquent que, de façon générale, le chômage est plus ressenti en zone urbaine (où il pourrait représenter environ 84,1 % contre seulement 15,9 % en milieu rural).

Tableau 10. Statistiques sur le chômage

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chômage (en% main d'œuvre totale)	2,8	2,8	2,6	2,6	2,6	2,5*	2,4*	2,3*
Chômage (en% main d'œuvre féminine)	3,7	3,6	3,4	3,3	3,3	3,2*	3,0*	3,0*
Chômage (en% main d'œuvre masculine)	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0*	1,9*	1,9*

Source: Banque mondiale, Perspective monde (*) Estimation

1.7.3 Sous-emploi

Le sous-emploi² comprend les personnes actives occupées au sens du BIT. Ces personnes représentaient 14,2 % de la population en emploi en 2016. Elle est en baisse de 4,7 % par rapport à 2014. Le sous-emploi touche davantage la population rurale (15,9 % de la population rurale) et les femmes (19,3 % de la population féminine).

1.7.4 Emploi formel et informel

Selon l'enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel de 2016 (ENSESI 2016), l'emploi en Côte d'Ivoire est presque entièrement informel (93,6%). La part de l'emploi informel se réduit pour les travailleurs de niveau d'étude supérieur. Elle passe à 52,8% de l'emploi.

L'emploi salarié représentait moins de 25,0% de l'emploi. L'emploi est dominé par les hommes d'âge

supérieur à 25 ans ayant un niveau d'études relativement peu élevé et résidant en milieu urbain. L'emploi indépendant occupe relativement plus les hommes, d'âge adulte (36-59 ans), sans niveau d'instruction et résidant en milieu rural.

Le salaire mensuel moyen de l'emploi salarié était évalué à 88 403 FCFA. Le contrat écrit n'est, pour l'heure, pas généralisé dans l'environnement de l'emploi salarié dans son ensemble. Cependant, les personnes plus instruites ont de plus en plus recours à ce type de contrat. Les salariés passent en moyenne un peu plus de 10 mois en activité dans l'année, travaillent plus de 5 jours dans la semaine et plus de 40 heures par semaine.

En 2018, près de 49% des emplois étaient agricoles, 6,27 % des emplois étaient dans l'industrie, et 44,8% dans les services.

Tableau 11. Statistiques sur l'emploi

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emploi Agricole (en% emploi total)	50,1	50,4	50,0	48,9	48,3	48,9	48,8	48,7
Emploi Industrie (en% emploi total)	5,6	5,9	5,6	6,3	6,3	6,3	6,3	6,4
Emploi Services (en% emploi total)	44,1	43,6	44,3	44,8	45,3	44,8	44,8	44,9

Source : Banque mondiale, Perspective monde (*) Estimation

²<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1935>

1.7.5 Politique de l'emploi

Un ministère dédié à la promotion de la jeunesse et à l'emploi des jeunes a été créé en 2015 pour mettre en œuvre la politique de l'emploi en lien avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ). Cette agence développe des approches pour différents publics grâce à des offres diversifiées de services et garantit une synergie et interactivité entre les programmes et initiatives en direction des jeunes.

L'AEJ offre des services adaptés au profit des jeunes demandeurs d'emploi : (i) les placements en entreprises et le programme d'aide à l'embauche, (ii) le programme de requalification et formations courtes et pratiques, (iii) l'entreprenariat et le financement d'initiatives économiques, des microentreprises, d'activités génératrices de revenus (AGR), (iv) l'apprentissage, (v) les travaux à haute intensité de main d'œuvre et (vi) toutes autres modalités améliorant l'employabilité des jeunes.

De façon concrète, un répertoire national des compétences des jeunes a été mis en ligne et des cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois (politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi) ont été créés et sont opérationnels. Par ailleurs, la mobilisation de 48,8 milliards de FCFA, au niveau des programmes d'insertion en faveur des jeunes, a permis d'atteindre 59 085 jeunes en 2015. Aussi, le programme « Agir pour les Jeunes », qui visait au départ 2 100 jeunes désireux de créer leurs microentreprises ou AGR, couvre maintenant tout le territoire national pour une cible de 7 200 jeunes. Pour l'année 2018³, 31 273 jeunes ont été formés dans le cadre du projet « une formation, mon passeport pour l'emploi ».

1.7.6 Dynamique de l'emploi

Au cours de l'année 2017, 95 710 emplois ont été créés dans le secteur formel ivoirien selon le ministère en charge de l'emploi. Ce chiffre est en hausse de 11 % par rapport à 2016 mais reste en deçà du record de 96 942 emplois enregistrés en 2015. Environ 563 846 nouveaux emplois ont été créés en 2017 par l'économie formelle. En intégrant les emplois informels, ce chiffre pourrait se situer autour de

2 millions d'emplois créés entre 2011 et 2015.

En 2018, l'effectif des salariés du secteur formel a augmenté de 3,4 % par rapport à décembre 2017, ce qui correspond à une création nette de 33 054 emplois à fin juin 2018. Cette progression est principalement attribuée au secteur privé qui a enregistré 25 983 emplois nets, soit 79,0 % de la création nette.

L'expansion économique a certes été suivie d'une hausse de l'emploi en 2015, mais les emplois créés procurent des revenus relativement faibles. De 2004 à 2016, le salaire moyen en Côte d'Ivoire est resté inférieur aux moyennes africaines et mondiales. En 2016, par exemple, le niveau moyen des salaires évalué à 127 dollars par mois est en deçà de la moyenne africaine (156 dollars) et loin de la moyenne mondiale (858 dollars).

Deux tiers des emplois sont rétribués à un niveau moyen mensuel de 65 000 FCFA (99 euros), dans l'auto-emploi ou l'emploi familial (microentreprises et fermes agricoles). Les emplois dans les exploitations agricoles, industrielles et de services sont rémunérés à 350 000 FCFA (533 euros) en moyenne par mois. S'agissant des privilégiés du secteur minier et de la finance, ils perçoivent en moyenne entre 1,6 et plus de 2,3 millions de FCFA respectivement par mois (entre 2 400 et 3 500 euros).

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de développement

Les valeurs de l'indice du développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire se sont établies à 0,38 ; 0,47 et 0,49 respectivement en 2015, 2016 et 2017. L'IDH de la Côte d'Ivoire pour 2018 s'établit à 0.516, ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 165^e rang parmi 189 pays et territoires du classement du PNUD pour le développement humain.

C'est un progrès par rapport à 2016 et 2015 où le pays a respectivement occupé les 171^{ème} et 172^{ème} places. Ces progrès tiennent compte de l'amélioration de la qualité de vie des populations traduite par

³Les statistiques sur l'emploi de l'année 2018 proviennent de la quatrième revue du document cadre du programme économique et financier (2016-2019), publiée en janvier 2019.

une espérance de vie, une bonne santé, l'accès à l'éducation et un niveau de vie décent.

L'indice de Gini de la Côte d'Ivoire était estimé à 41,5 % par la Central Intelligence Agency en 2008. En 2015, le pays est resté au même niveau selon la Banque mondiale.

Cela signifie que les revenus ne sont pas uniformément distribués dans le pays. En 2015, la Côte d'Ivoire occupait le 53^{ème} rang mondial sur 160 pays.

Le PIB par habitant, constant 2015, est estimé à 1 357 600 FCFA en 2019 contre 1 143 700 FCFA en 2015.

Tableau 12. PIB réel et PIB réel par tête

Economie nationale	2015	2016	2017	2018 Prov.	2019 Est.	2020 Prév.
PIB Réel (en milliards FCFA)	27 086,2	29 030,7	31 167,3	33 284,6	35 565,4	36 833,5
PIB Réel par tête (milliers FCFA)	1 143,7	1 195,2	1 251,2	1 303,0	1 357,6	1 371,0

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

1.8.2 Tableau récapitulatif

Tableau 13. Principaux agrégats macroéconomiques (données en milliards FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018 Prov.	2019 Est.	2020 Prév.
Economie nationale						
PIB Nominal	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0
PIB Réel	27 086,2	29 030,7	31 167,3	33 284,6	35 565,4	36 833,5
Croissance du PIB réel (en %)	8,7	7,2	7,4	6,8	6,9	3,6
Taux d'investissement (en % du PIB)	23,7	21,5	20,1	22,3	22,9	23,4
Taux d'inflation (en %)	-	0,7	0,7	1,7	0,8	1,7

Balance des paiements						
Exports FOB	6 938,0	6 449,3	6 899,6	6 619,6	6 857,8	6 468,7
Imports FOB	5 064,0	4 631,5	4 940,3	5 255,9	5 521,3	5 108,8
Solde	680,2	638,3	584,7	60,2	102,0	221,0
Balance courante	-119,1	-245,5	-609,2	-1 153,9	-1 278,2	-1 315,3
Finances publiques						
Recettes et dons	3 916,8	4 176,6	4 523,4	4 764,1	5 158,4	5 189,3
Dépenses totales et prêts nets	4 469,8	5 014,6	5 521,8	5 708,3	5 943,9	7 044,4
Solde budgétaire	-553,00	-838,00	-998,40	-944,20	-785,50	-1 855,10
Dettes publiques						
Dettes intérieures	3 425,7	4 049,1	4 275,1	3 994,4	4 432,7	4 354,1
Dettes extérieures	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 206,8
Dettes publiques en % du PIB nominal	29,2%	31,7%	33,5%	36,2%	38,6%	40,4%
Déficit budgétaire						
En valeur	-553,00	-838,00	-998,40	-944,20	-785,50	-1 855,10
En pourcentage du PIB nominal (%)	2,0%	2,9%	3,3%	2,9%	2,3%	5,1%

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut

2.1.1 Niveau du Produit Intérieur Brut

La Côte d'Ivoire a enregistré une progression importante de son Produit Intérieur Brut (PIB) qui est passé de 27 086,2 milliards de FCFA en 2015 à 34 447,0 milliards de FCFA en 2019, soit une progression annuelle moyenne de 6,2 % en valeur nominale.

Il est estimé à 36 044,0 milliards de FCFA en 2020 en tenant compte de la crise sanitaire du COVID 19 et pourrait atteindre 39 650,0 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 14. Evolution du PIB nominal de la Côte d'Ivoire (base 2015)⁴

(En milliards de FCFA)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
				Prov	Est	Prév.	Prév.
PIB nominal	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0	39 650,0

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

2.1.2 Croissance du PIB réel

Les retombées du Plan National de Développement (PND, 2011-2015), la mise en œuvre du PND (2016-2020) ainsi que les réformes structurelles visant à transformer l'économie ont permis à la Côte d'Ivoire de maintenir l'activité économique sur un sentier de croissance forte, stable et soutenue de l'ordre de 7,1 % sur la période 2015-2019.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,9 % pour l'année 2019 et devrait connaître un ralentissement en 2020 (3,6 %) du fait de la situation sanitaire liée au COVID 19 mais aussi des risques potentiels liés aux élections présidentielles d'octobre 2020. Enfin, la croissance du PIB réel est projetée à 8,7 % en 2021.

Cette croissance soutenue s'explique par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire en pleine mutation. La bonne orientation de ces secteurs devrait se poursuivre sur la période 2020-2021 avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 8,5 % et 7,5 % pour le secondaire et le tertiaire.

D'une manière générale, le secteur d'import-substitution a vu ses capacités de production s'accroître grâce à la reprise des investissements et de la consommation mais aussi du fait de l'amélioration du climat des affaires. Cette dynamique en faveur de secteur secondaire serait le signe d'une amorce, voire d'une accélération du processus d'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Cependant, la transformation des produits agricoles demeure encore insuffisante, avec un taux de transformation d'environ 20,0 % des produits bruts, notamment de 30,0 % pour le cacao et de 9,0 % pour l'anacarde⁵.

Quant au secteur primaire, il est marqué par une dynamique contrastée fortement liée à la conjoncture internationale, notamment celle des cours des matières premières.

En effet, il a connu un ralentissement entre 2015 et 2016 avec un taux de croissance annuel moyen négatif de 0,4 %. Cette tendance s'est inversée sur la période 2017-2018 avec un taux de croissance de 3,3 % en 2017 et 5,3 % en 2018. Un ralentissement a été de nouveau observé en 2019 avec un taux de

⁴En 2020, la Côte d'Ivoire a introduit une réforme importante dans le calcul du PIB en procédant au changement de l'année de référence. La nouvelle année de référence retenue est 2015. Ce changement a induit une réévaluation du niveau du PIB nominal de près de 38,2 % en 2015 (pour mémoire le PIB nominal en 2015 dans l'ancienne base était de 19 595,4 milliards de FCFA)

⁵Mémoire de PFEF (2019).

croissance estimé à 3,6 %. Le taux de croissance réel attendu pour ce sous-secteur serait de l'ordre

de -2 % en 2020 et 3,2 % en 2021 en prenant en compte l'impact du COVID-19.

Tableau 15. Croissance du PIB réel de 2015 à 2021 (en %)

Côte d'Ivoire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réal	Réal	Réal	Prov	Est	Proj	Proj
PIB réel	8,7	7,2	7,4	6,8	6,9	3,6	8,7
Secteur primaire	3,2	- 0,4	3,3	5,3	3,6	- 2,0	3,2
Secteur secondaire	12	5,3	15,4	10,7	10,4	5,1	12,0
Secteur tertiaire	9,9	11,8	5,5	1,2	6,6	5,0	9,9
Secteur non marchand	3,2	15,1	- 2,3	32,2	4,4	2,0	3,2
Droits et taxes	9	1,9	20,3	6,7	8,4	4,0	9,0

Source : MEF / DGE / DPPSE

2.1.3 Décomposition du PIB en structure

Comme indiqué précédemment, l'analyse de l'évolution de la décomposition du PIB par secteur laisse apparaître quelques signes d'amorce, voire d'accélération du processus d'industrialisation. En effet, le secteur primaire affichait une contribution de 18,4 % en 2015 contre 15,7 % en 2019. Cette baisse devrait se poursuivre pour atteindre 15,0 % en 2021.

S'agissant du secteur secondaire, sa contribution était de 19,5 % en 2015 et a légèrement augmenté de 2,4 points en 2019 par rapport à 2015. Cette hausse devrait persister et la contribution attendue de ce secteur à l'horizon 2021 serait de 22,3 % selon les prévisions de la DPPSE.

Le secteur tertiaire a un poids important dans la structure du PIB. Sa contribution était de 46,2 % en 2015. Mais depuis, elle fluctue dans une fourchette de 43,0 %.

Tableau 16. Décomposition du PIB en structure (%)

Côte d'Ivoire	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
	Réal	Réal	Réal	Prov	Est	Proj	Proj
PIB Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur Primaire	18,4	19,7	18,7	17,5	15,7	15,0	15,0
Secteur Secondaire	19,5	19,1	20,5	21,9	23,2	22,8	22,3
Secteur Tertiaire	46,2	45,2	44,9	42,5	42,9	43,8	44,6
PIB non marchand	8,5	9,1	8,4	11,1	11,0	10,9	10,5
Droits et taxes nets de subventions	7,4	6,8	7,4	7,1	7,2	7,5	7,6

Source : MEF / DGE / DPPSE

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La répartition du PIB en valeur selon les secteurs en 2019 était de 5 406,4 milliards de FCFA pour le secteur primaire, 7 985,4 milliards de FCFA pour le secteur secondaire et 14 783,1 milliards de FCFA pour le secteur tertiaire.

La part en valeur du **secteur primaire** dans le PIB était de 4 973,6 milliards de FCFA en 2015 et elle devrait atteindre, selon les prévisions de la DPPSE⁶, 5 395,3 milliards de FCFA en 2020 et 5 937,5 milliards de FCFA en 2021. Au sein de ce secteur d'activité, l'agriculture d'exportation a contribué à hauteur de 2 676,8 milliards de FCFA en 2019 contre 2 982,0 milliards de FCFA en 2019. Elle devrait contribuer à hauteur de 2 545,0 milliards de FCFA en 2020 et 2 914,3 milliards de FCFA en 2021.

⁶ Direction des Prévisions, des Politiques et Statistiques Economiques (DPPSE)

Pour ce qui est de l'agriculture vivrière et de l'élevage, leur contribution était de 1 391,3 milliards de FCFA en 2015 et elle est estimée à 2 409,4 milliards de FCFA en 2019. Les autres sous-secteurs (sylviculture et pêche) ont des contributions modestes comparées au secteur agricole dans son ensemble.

En 2019, par exemple, la pêche contribuait à hauteur de 152,7 milliards de FCFA et la sylviculture à hauteur de 167,0 milliards de FCFA. En 2021, selon les projections leur part est estimée à 167,0 milliards de FCFA et 161,0 milliards de FCFA respectivement pour la sylviculture et la pêche.

Tableau 17. Répartition sectorielle du PIB en valeur de la Côte d'Ivoire

(En milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réal	Réal	Réal	Prov	Est	Prév.	Prév.
Secteur Primaire	4 973,6	5 611,0	5 612,8	5 602,0	5 406,4	5 395,3	5 937,5
Agriculture vivrière, élevage	1 391,3	1 899,3	2 244,8	2 334,0	2 409,8	2 529,3	2 695,1
Agriculture d'exportation	3 274,6	3 414,8	3 106,0	2 982,0	2 676,8	2 545,0	2 914,3
Sylviculture	165,0	131,8	131,6	137,0	167,0	167,0	167,0
Pêche	142,7	165,0	130,4	149,0	152,7	153,9	161,1
Secteur Secondaire	5 290,8	5 427,5	6 129,9	7 009,0	7 985,4	8 229,3	8 833,7
Extraction minière	895,2	1 420,0	1 256,4	1 352,0	1 712,4	1 668,5	1 459,4
Industries agro - alimentaires	1 558,4	1 581,4	1 644,1	1 658,0	1 905,9	2 052,9	2 287,3
Produits pétroliers	124,2	-443,7	- 248,1	198,0	230,1	162,6	186,2
Energie (gaz, eau et électricité)	239,4	325,9	740,7	764,0	834,3	742,5	752,2
BTP	1 219,5	1 118,3	1 103,8	1 325,0	1 469,2	1 663,4	2 005,1
Autres industries manufacturières	1 254,1	1 425,6	1 633,1	1 712,0	1 833,6	1 939,4	2 143,5
Secteur Tertiaire	12 507,3	12 859,7	13 462,4	13 630,0	14 783,1	15 803,7	17 674,0
Transports	2 729,9	2 796,5	2 023,7	2 230,0	2 438,4	2 606,5	2 929,0
Télécommunication	742,5	1 021,1	1 132,0	1 131,0	1 158,9	1 284,0	1 420,1
Commerce	3 797,4	4 271,2	5 071,8	5 531,0	6 019,6	6 422,0	7 124,6
Autres services	5 237,6	4 770,9	5 234,9	4 738,0	5 166,2	5 491,1	6 200,3
PIB non marchand	233,1	177,5	163,4	169,7	180,6	187,9	199,8
PIB Marchand	22 771,7	23 898,2	25 205,2	26 241,0	28 174,8	29 428,3	32 445,2
Administration publique	2 081,6	2 405,1	2 358,6	3 377,3	3 595,8	741,13	3 976,6
Droits et taxes ⁷	1 999,8	1 943,1	2 227,9	2 275,0	2 495,7	2 686,7	3 028,4
TOTAL PIB (Base 2015)	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0	39 650,0

Source : MEF / DGE / DPPSE

Le **secteur secondaire** connaît une progression continue de sa contribution dans le PIB en valeur. En effet, l'embellie économique observée ces dernières années a bénéficié à l'ensemble des sous-secteurs. Cependant, on note une prépondérance des sous-secteurs de l'agroalimentaire (1 558,4 milliards de FCFA en 2015 et 1 905,9 milliards de FCFA en 2019), des extractions minières (895,2 milliards de FCFA en 2015 et 1 712,4 milliards de FCFA en 2019), des BTP (1 219,5 milliards de FCFA en 2015 et 1 469,2 milliards de FCFA en 2019) et une augmentation significative du sous-secteur de l'énergie qui a porté sa contribution de 239,4 milliards de FCFA en 2015 à 834,3 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de l'ordre de 248,5 %⁹ par rapport à sa valeur de 2015.

A l'opposé, le sous-secteur des produits pétroliers a une contribution plus modeste, autour de 186,2 milliards de FCFA à l'horizon 2021.

Le **secteur tertiaire** a contribué fortement au PIB. Entre 2015 et 2019, sa part en valeur est passée de 12 507,3 à 14 783,1 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPPSE, la valeur ajoutée de ce secteur passera de 15 803,7 milliards de FCFA en 2020 à 17 674,0 milliards de FCFA en 2021. Le secteur reste dominé par le commerce (3 797,4 milliards de FCFA en 2015 et 6 019,6 milliards de FCFA en 2019) et les transports (2 729,9 milliards de FCFA en 2015 et 2 438,4 milliards de FCFA en 2019).

⁷Nets de subventions.

⁹Cela correspondrait également à une augmentation moyenne de 36,6% par an sur la sous période.

Quant au sous-secteur de la télécommunication, il se maintient en dépassant la barre symbolique de 1 000 milliards de FCFA depuis 2016 (742,5 milliards de FCFA en 2015, 1021,1 milliards de FCFA en 2016, puis 1 158,9 milliards de FCFA en 2019 et sa part est projetée à 1 420,1 milliards de FCFA à l'horizon 2021).

2.2.2 PIB en composition

L'évolution de la décomposition du PIB par secteur d'activités montre une transformation de l'économie ivoirienne au profit du secteur secondaire. En effet, la part du secteur primaire dans le PIB a augmenté entre 2015 et 2016 passant de 18,4 % à 19,7 %, soit une part moyenne de 18,0 % sur la période. Depuis, on note une décroissance de cette part avec 18,7 % en 2017, 17,5 % en 2018 et 15,7 % en 2019. Ce taux est projeté à 15,0 % pour les années 2020 et 2021. Le secteur est dominé par l'agriculture d'exportation (49,5 % en 2019) et l'agriculture vivrière et l'élevage (44,6 %).

Le secteur secondaire, quant à lui, a représenté 19,5 % du PIB en 2015 contre 19,1 % en 2016. Depuis 2017, sa part dans le PIB est supérieure à 20 % avec une part moyenne de 21,8 % sur la période 2017-2019. Les projections établissent une part de 22,6 % sur la période 2020-2021. Il se caractérise par la prépondérance des industries manufacturières, dont l'agro-alimentaire (23,9%), l'extraction minière (21,0%), les BTP (18,4%) et l'énergie (gazeaulec) pour 10,4 % en 2019.

En comparaison avec les autres secteurs, le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB en Côte d'Ivoire. En 2019, il représentait 42,9 % du PIB en valeur. Néanmoins, de légères baisses ont été observées entre 2016 et 2019 où sa part est passée de 45,2 % à 42,9 %. Les projections pour les années 2020 et 2021 indiquent un retournement de cette tendance baissière pour se maintenir respectivement à 43,8 % et 44,6%. Le secteur reste dominé par le commerce (40,7 % en 2019), les autres services (34,9 %) et les transports (16,5 %).

Tableau 18. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

Côte d'Ivoire	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
	Réal	Réal	Réal	Prov	Est	Prév	Prév
Secteur Primaire	18,4	19,7	18,7	17,5	15,7	15,0	15,0
Agriculture vivrière, élevage	5,1	6,7	7,5	7,3	7,0	7,0	6,8
Agriculture d'exportation	12,1	12,0	10,4	10,3	7,8	7,1	7,4
Sylviculture	0,6	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
Pêche	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Secteur Secondaire	19,5	19,1	20,5	21,9	23,2	22,8	22,3
Extraction minière	3,3	5,0	4,2	4,2	5,0	4,6	3,7
Industries agro alimentaires	5,8	5,6	5,5	5,2	5,5	5,7	5,8
Produits pétroliers	0,5	1,6	0,8	0,6	0,7	0,5	0,5
Energie (gazeaulec)	0,9	1,1	2,5	2,4	2,4	2,1	1,9
BTP	4,5	3,9	3,7	4,1	4,3	4,6	5,1
Autres industries manufacturières	4,6	5,0	5,5	5,3	5,3	5,4	5,4
Secteur Tertiaire	46,2	45,2	44,9	42,5	42,9	43,8	44,6
Transports	10,1	9,8	6,8	7,0	7,1	7,2	7,4
Télécommunication	2,7	3,6	3,8	3,5	3,4	3,6	3,6
Commerce	14,0	15,0	16,9	17,3	17,5	17,8	18,0
Autres services	19,3	16,8	17,5	14,8	15,0	15,2	15,6
PIB non marchand	0,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
PIB Marchand	84,1	84,1	84,1	81,8	81,8	81,6	81,8
Administration publique	7,7	8,5	7,9	10,5	10,4	10,4	10,0
Droits et taxes	7,4	6,8	7,4	7,1	7,2	7,5	7,6
TOTAL PIB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MEF / DGE / DPPSE/INS

2.2.3 PIB par composante

L'analyse de l'évolution des composantes de dépenses du PIB montre une prépondérance de la demande intérieure par rapport aux autres postes. Cette prépondérance s'explique principalement par le poids et la dynamique de la consommation privée en progression continue sur la période retenue. En effet, elle est passée de 17 816,6 milliards de FCFA en 2015, à 23 386,1 milliards de FCFA en 2019, soit respectivement 65,8 % et 67,9 % du PIB en 2015 et 2019.

L'investissement privé, la deuxième composante la plus importante de la demande intérieure, ne représenterait que 18,8 % du PIB en 2019 contre 17,9 % en 2015, soit une progression de 0,9 point. Selon les projections de la DPPSE, sa part devrait augmenter de 2 points pour atteindre 19,9 % en 2021, soit un montant de 7 906,3 milliards de FCFA.

Du côté de la demande extérieure, l'évolution sur la période retenue traduit une balance commerciale structurellement excédentaire à l'exception de l'année 2018 où elle a enregistré un déficit de 155,0 milliards de FCFA.

Tableau 19. Approche par dépense du PIB en Côte d'Ivoire

(En milliards de FCFA)	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
	Réal	Réal	Réal	Prov	Est	Prév.	Prév.
Demande interne	26 592,8	27 885,2	29 565,8	32 500,0	34 610,7	36 296,9	39 493,9
Consommation finale	20 184,5	21 767,8	23 538,2	25 343,0		26 709,6	29 979,7
Privée	17 816,6	19 062,6	20 493,2	22 180,9	23 386,1	24 353,6	26 294,6
Public	2 368,0	2 705,1	3 045,0	3 162,1	3 323,5	3 518,2	3 685,1
Investissements totaux	6 408,2	6 117,4	6 027,5	7 157,0	7 901,1	8 425,1	9 514,1
Privé	4 840,9	4 594,4	4 399,4	5 630,0	6 464,3	6 960,9	7 906,3
Public	1 567,3	1 523,0	1 628,1	1 527,0	1 436,8	1 464,1	1 607,9
Demande externe totale	540,5	476,0	389,3	-155,0	491,1	345,2	350,0
Variation des stocks	47,1	62,7	0,0	-282,0	- 654,8	- 598,1	- 193,8
PIB Total	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0	39 650,0

Source : MEF / DGE / DPPSE / INS

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Après les événements politico-militaires des années 2000 avec ses conséquences désastreuses sur le plan économique et social, le Gouvernement ivoirien s'est voulu volontariste en se dotant successivement de 2 Plans Nationaux de Développement (2012 – 2015 et 2016 – 2020)⁹. La stratégie a été déclinée en deux étapes. Le premier plan (PND 2012-2016) devait poser les fondements de l'émergence et le second s'attèlerait à accélérer la marche vers l'émergence à l'horizon 2020.

Ces plans constituent, désormais, le nouveau cadre de référence de sa stratégie de développement. Ils s'inscrivent dans la vision à long terme du pays exprimée dans l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » : « **La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** ». Cette vision repose sur quatre grands piliers :

- o La Côte d'Ivoire, puissance industrielle;
- o La Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité ;
- o La Côte d'Ivoire, une nation démocratique; et
- o La Côte d'Ivoire, une nation ouverte sur le monde.

Le PND 2016-2020 a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente à l'horizon 2020. Cette émergence devrait se traduire par une réduction significative de la pauvreté, une économie dynamique, libérale et ouverte sur l'extérieur. En outre, il consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation de l'économie.

Pour son élaboration, un cadre institutionnel a été créé par l'Arrêté n°145/PM du 25 mars 2015. Le PND 2016-2020 s'est fait selon une approche participative avec l'organisation de consultations avec les parties prenantes (ministères techniques, société

civile, organisations confessionnelles et communautaires, institutions de recherches et partenaires au développement) à travers les groupes de travail thématiques mis en place. Le PND en cours est donc le fruit d'une concertation élargie à l'ensemble de la population.

En outre, il représente le cadre dans lequel le pays et ses partenaires techniques et financiers s'engagent en vue de relever le défi de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Le PND 2016-2020 s'appuie sur cinq piliers majeurs résultant de l'analyse stratégique :

- o Le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ;
- o L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social ;
- o L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ;
- o Le développement d'infrastructures sur le territoire national et la préservation de l'environnement ; et
- o Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Dans le cadre de l'élaboration du PND 2016-2020, le scénario retenu¹⁰ est celui de « l'éléphant émergent ». Ce scénario, qui se veut volontariste, s'appuie sur la consolidation de la stabilité politique et un fort niveau d'investissements productifs et structurants tant publics que privés dans les secteurs porteurs de croissance et la continuation de réformes structurelles de grande ampleur. Ces investissements devraient stimuler le développement de l'industrie, pilier essentiel de la transformation structurelle de l'économie.

Pour atteindre ces objectifs, le PND 2016-2020 prévoyait un niveau d'investissement global de l'ordre de 30 000 milliards de FCFA, dont 62,4 % pour le

⁹ Voir aussi le résumé du PND 2016-2020 élaboré par le Secrétariat Technique du Groupe Consultatif (GC) du Plan National de Développement 2016-2022.

¹⁰ Trois scénarios de cadrage macroéconomique avaient été élaborés sur la base de différentes évolutions possibles de l'environnement socioéconomique et politique tant national que régional. Les trois scénarios étaient : « l'éléphant au repos », « le triomphe de l'éléphant » et « l'éléphant émergent ».

secteur privé, y compris les Partenariats Public-Privé (PPP).

Tableau 20. Projections des investissements (en milliards de FCFA)

Projections	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Répartition
Investissement	3 528,1	4 277,2	6 000,3	6 847,3	7 726,8	30 000,0	100,0%
Public	1 502,2	1 643,7	1 950,7	2 286,3	2 843,4	11 284,5	37,6%
Privé	2 025,9	2 633,5	3 197,9	4 286,9	4 883,2	18 715,6	62,4%

Source : Secrétariat Technique du Groupe Consultatif

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Sur la sous période 2016-2020, le Gouvernement visait à maintenir l'objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente pour réduire significativement la pauvreté. A cet égard, de nombreuses réformes structurelles ont été mises en œuvre¹¹.

Dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, les actions du Gouvernement ont permis d'accroître considérablement les capacités nationales de transformation de la noix brute de cajou et du cacao, et de poursuivre la construction d'unités de décorticage et de commercialisation du riz local. En effet, les mesures mises en œuvre ont fait passer le taux de transformation de l'anacarde de 6,3 % en 2016 à 9,0 % en 2018. Ce taux devrait progresser en 2019 sous l'effet des mesures garantissant l'approvisionnement des entreprises en matières premières agricoles. Pour ce qui est de la transformation du cacao, le taux actuel de transformation est estimé à 30,0 %¹² et devrait en principe être revu à la hausse avec l'implantation de deux usines de production de chocolat dans la capitale économique et dans le sud-ouest du pays.

Dans le domaine des mines et de l'énergie, la stratégie d'intensification de l'exploration et de diversification de l'exploitation minière a conduit à la délivrance de permis de recherche et d'autorisation d'exploitation. Avec la hausse des explorations, l'extension de la mine de production d'or d'Orty et l'ouverture de compagnies de production de nickel et de bauxite, le secteur minier devrait contribuer significativement au PIB.

Concernant la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations, plusieurs actions ont été menées notamment le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Lancé au début de l'année 2019, ce programme vise à accélérer l'exécution des projets énoncés dans le PND dont l'incidence sociale est la plus marquée. Ces projets visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau potable, aux transferts sociaux et à l'emploi pour les jeunes, ainsi que la connectivité, surtout dans les régions rurales. La majeure partie du programme social établi par les autorités devra être financée par le budget. Les dépenses publiques consacrées à ces projets, qui représentent près de 1,0 % du PIB en 2019 et 1,5 % du PIB en 2020, sont prévues dans le budget et l'accent est mis sur les dépenses d'investissement.

La partie du PND axée sur l'accès à l'électricité, à savoir l'électrification rurale et les tarifs sociaux pour les ménages les plus pauvres, est mise en œuvre par la société nationale de distribution électrique CI-Énergies, conformément à son mandat, pour environ 1,0 % du PIB au cours de la période 2019-2020.

Un système de soins de santé universel est progressivement mis en place depuis octobre 2019, sur la base de nouvelles cotisations sociales et d'une couverture des services prudente dans un premier temps. Les autorités se sont engagées à évaluer l'équilibre financier du système après un an de fonctionnement.

Dans l'ensemble, après avoir mis l'accent ces dernières années sur l'investissement public matériel,

¹¹ Cette section s'inspire des travaux réalisés par le MPMBPE dans le cadre de l'élaboration du Projet de Loi de Finance Initiale 2020, notamment le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel 2020-2022.

¹² Côte d'Ivoire « Supplément au mémorandum de politiques économiques et financiers, 2016-2019 ».

cette évolution vers le capital humain devrait, au fil du temps, améliorer l'accès de la population aux possibilités qui lui seront offertes.

3.2 Réalisations à venir

Sur la sous période 2020-2022, le Gouvernement entend maintenir l'objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente pour réduire significativement la pauvreté. Dans ce cadre, les défis à relever sont ceux de (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie en encourageant de nouvelles chaînes de valeur, (ii) l'amélioration substantielle du climat des affaires et de la bonne gouvernance et (iii) l'inclusivité de la croissance économique en vue de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité de la population.

Transformation structurelle de l'économie

Pour tirer meilleur profit de la chaîne de valeur du cacao et de l'anacarde, dont la Côte d'Ivoire est 1er producteur mondial, le Gouvernement entend accroître les taux de transformation de ces produits. Ce faisant, il compte capitaliser sur la mise en œuvre des Programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation de ces spéculations articulés autour de (i) la sécurisation de l'approvisionnement des broyeurs, (ii) l'abattement du Droit Unique de Sorti (DUS) par produit différencié, et (iii) un code des investissements favorable à l'installation d'unités de broyage.

Sur cette base, des conventions ont été signées avec une dizaine d'entreprises¹³. Pour le respect des cahiers des charges, le Gouvernement assurera le suivi des engagements pris par les entreprises. Par ailleurs, l'amélioration globale du climat des affaires, couplée à la disponibilité de zones industrielles dédiées, devrait favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le domaine de la transformation du cacao et de l'anacarde. A l'horizon 2022, l'objectif est d'atteindre des niveaux de taux de transformation du cacao et de l'anacarde respectivement de 50,0% et 25,0% contre 30,0% et 9,0% en 2018.

Dans le domaine du développement de l'agriculture et des ressources halieutiques, l'objectif est de renforcer le rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie. Ainsi, pour accroître les revenus et amé-

liorer les conditions de vie des populations en milieu rural, d'une part, et assurer la sécurité alimentaire, d'autre part, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 à travers les mesures et projets suivants :

- o Le renforcement des systèmes de production agro-pastorale et halieutique ;
- o L'appui à la production agricole et à la commercialisation ;
- o Le projet d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds ;
- o Le projet de sécurisation foncière, le programme d'accélération et de relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire ;
- o Le développement de la bourse des matières premières agricoles ;
- o Le Programme de sécurité Alimentaire et l'appui à l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PAEJAA).

Amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance

Le Gouvernement entend consolider le rôle moteur du secteur privé dans l'économie. Capitalisant sur les acquis, il compte accélérer la mise en œuvre des projets restants de l'agenda des réformes Doing Business 2018-20.

A travers cet agenda, le Gouvernement envisage de faire de la Côte d'Ivoire l'une des destinations les plus attractives en termes d'investissement en demeurant dans le top 10 des pays réformateurs et se hisser au rang des 50 meilleures économies à moyen terme en matière de climat des affaires.

A cet effet, il entend mobiliser l'ensemble des acteurs et mettre à disposition les ressources budgétaires nécessaires à l'achèvement des 44 réformes restantes. Celles-ci ont été regroupées selon leur cohérence pour former 12 projets à l'intérieur de l'agenda des réformes Doing Business 2018-2020. A côté de ces projets, 2 autres projets ont été initiés et visent à mesurer l'effectivité et l'impact des réformes.

¹³Voir DPBEP (2020-220) et Mémoire de politique Economique et Financier (MPEF) relatif à la sixième revue de la FEC et MEDC.

Il entend renforcer également le partenariat avec le secteur privé, y compris dans le cadre de l'initiative « Compact with Africa » du G20, et accordera un intérêt particulier à l'exécution du programme de MCC, ainsi qu'au recours aux PPP dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques de grande ampleur tout en continuant d'assurer le contrôle des passifs conditionnels. En outre, le Gouvernement intensifiera ses efforts pour accélérer le développement des infrastructures industrielles et la transformation des produits agricoles, ainsi que pour soutenir et promouvoir les PME. Enfin, un intérêt particulier sera accordé au renforcement de la gouvernance.

Favoriser une croissance plus inclusive

Conscientes de la nécessité de rendre la croissance plus inclusive, les autorités ont lancé un programme social d'envergure (le « PSGouv ») dont l'objectif est d'offrir des services de base dans les régions rurales du pays en particulier. Ce programme est principalement financé par le budget et coûterait près de 1,5 % du PIB en 2019 et 1,8 % du PIB en 2020. Il regroupe les projets du PND qui devraient avoir la plus forte incidence sur le plan social, notamment ceux qui visent à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'électricité et à l'eau potable, ainsi que ceux qui favorisent les transferts sociaux, l'emploi des jeunes et une meilleure connectivité, surtout dans les zones rurales.

Tableau 21. Dépenses, plan social de l'Etat, 2019-2020 (en % du PIB)

Plan social	2019	2020 Proj.
Total plan social	1,5	1,8
Dépenses budgétaires	0,9	1,5
Masse salariale	0,0	0,0
Subventions et transferts	0,1	0,1
Autres dépenses courantes	0,1	0,1
Dépenses d'investissement	0,7	1,3
Dons projets	0,2	0,0
Prêts projets	0,0	0,6
Financés sur ressources intérieures	0,5	0,7
Société publique d'électricité (CI-Energie)	0,6	0,3

Source : FMI (2019)

Le PSGouv devrait également permettre d'offrir des opportunités de stages, de développement de compétences, d'auto-emplois et d'emplois à près de 305 000 jeunes et contribuer à réduire l'asymétrie d'information entre offreurs et demandeurs d'emplois par la diminution des coûts d'accès à l'information, à travers le rapprochement des centres de demandes d'emplois aux populations et l'amélioration de la collecte d'informations. Dans le milieu rural, le PSGouv continuera à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'effet combiné des programmes de réparation des pompes villageoises, de reprofilage des pistes rurales, d'électrification et de branchement en plus des politiques d'amélioration des revenus des producteurs en

milieu rural.

En outre, le Gouvernement a mis en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre du PSGouv avec un reporting mensuel et un examen de rapports trimestriels en Conseil des Ministres, en vue d'améliorer l'efficacité de l'exécution des projets. A cet égard, la mise en œuvre du PSGouv au second semestre 2019 et en 2020 devrait permettre d'électrifier l'ensemble des 1 838 villages de plus de 500 habitants en Côte d'Ivoire, dont la passation des marchés a été finalisée pour 1 160 d'entre eux¹⁴.

Enfin, les autorités mettent progressivement en place un système de soins de santé universel (CMU) pour

¹⁴ MPEF (2019)

compléter leurs initiatives visant à partager les fruits de la croissance, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population.

Numérisation de l'administration fiscale et douanière

Les réformes de l'administration fiscale devront se poursuivre à moyen terme afin de renforcer les capacités de recouvrement des recettes et réduire significativement, voir éliminer les exonérations fiscales (voir les rapports annuels de la Direction Générale des Impôts (DGI) sur les coûts des dépenses fiscales).

Aussi, l'adoption d'un numéro d'identification fiscale unique est un élément central de cette stratégie. Cet

identifiant unique est systématiquement délivré pour les nouvelles entreprises de la zone métropolitaine d'Abidjan mais il n'a pas encore été mis en œuvre pour les entreprises existantes. Une fois achevée, cette réforme permettra le partage normalisé d'informations entre les administrations fiscale et douanière, et donc d'améliorer le contrôle des déclarations des contribuables. Enfin, la numérisation globale des processus d'administration fiscale et douanière, déjà entamée, doit être complétée.

La mise en bonne intelligence de toutes ces mesures pourrait potentiellement permettre à la Côte d'Ivoire de devenir une plaque tournante du commerce en Afrique de l'Ouest, voire en Afrique.

4.1. Eléments structurels

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;

- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).

- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.

- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de

la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;

- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;

- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).

- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du

franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹⁵.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

¹⁵Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0% actuellement¹⁶). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la

BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal).

Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base.

À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie en Côte d'Ivoire

En 2019, les actifs étrangers ont progressé de 23 % comparativement à 2018 pour s'établir à 2 498 milliards de FCFA contre 20 32 milliards de FCFA un an auparavant. Cette croissance est imputable à une évolution de 23,5 % des actifs de la banque centrale combinée à une hausse de 19,6 % de ceux des banques commerciales ivoiriennes.

Les actifs nationaux s'élevaient à 8 947 milliards FCFA à fin 2019 en hausse de 8 %. Les statistiques monétaires en 2019 ont été marquées par une augmentation de la masse monétaire. Cette hausse est imputable aussi bien aux dépôts qu'à la circulation fiduciaire respectivement de 10,7 % et de 11,5 % en 2019.

¹⁶La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 22. Composition de l'offre de monnaie de la Côte d'Ivoire

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj
Actifs étrangers	1785	1989	1753	1763	2032	2498	2501
Banque centrale	1559	1791	1399	1551	1702	2103	2106
Dans les banques	226	198	354	212	330	395	395
Actifs domestiques	4579	5573	6593	7316	8275	8947	8,994
Au crédit de l'Etat	1490	1445	1727	1983	2320	2794	2513
Banque centrale	591	494	487	450	421	571	601
Banques commerciales	900	951	1240	1534	1899	2220	1909
Au crédit de l'économie	3446	4467	5468	6300	7,009	7438	7766
Autres	-358	-339	-601	-967	-1054	-1285	-1285
Offre de monnaie (M2)	6364	7562	8346	9079	10307	11442	11493
Monnaie en circulation	1878	2138	2500	2521	2671	2980	2878
Total Dépôts	4424	5333	5844	6553	7634	8455	8608
Variation en pourcentage de la monnaie centrale							
Actifs étrangers nets	4,1	3,2	-0,7	0,1	3,0	4,5	0,2
Actifs domestiques nets	12	15,6	10,8	8,7	10,6	6,5	4,6
Crédit à l'Etat	3,4	-0,7	3,4	3,1	3,7	4,6	1,8
Banque centrale	-1	-1,5	-1	-0,4	-0,3	1,4	-0,4
Banques	4,4	0,8	4,4	3,5	4	3,1	-1,4
Crédit à l'économie	11,2	16	8,5	10	7,8	4,1	6,2
Offre de monnaie (M2)	16,1	18,8	10,1	8,8	13,5	11	4,8

Source : BCEAO, FMI

Le système bancaire ivoirien comptait au 31 décembre 2019, 31 établissements de crédit dont 29 banques et 2 établissements financiers.

Tableau 23. Bilan agrégé des banques commerciales de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 152 624	1 318 949	1 325 868	1 387 932	1 379 333
Opérations avec la clientèle	3 530 988	4 737 838	5 295 978	6 253 300	7 146 333
Opérations sur titres et diverses	1 374 605	1 769 967	2 324 89	2 953 179	3 183 304
Valeurs immobilisées	580 705	647 895	777 314	491 916	433 951
Actionnaires ou associés	0	0	0	1 000	1500
TOTAL DE L'ACTIF	6 638 922	8 474 649	9 724 058	11 087 328	12 144 421
Opérations de trésorerie	943 690	1 412 069	1 996 701	2 192 284	2 179 845
Opérations avec la clientèle	4 885 679	6 182 451	6 663 638	7 526 577	8 520 455
Opérations sur titres et diverses	248 813	251 972	307 524	479 706	474 373
Provisions fonds propres assimilés	560 740	628 057	756 095	888 661	969 648
TOTAL DU PASSIF	6 638 922	8 474 649	9 724 058	11 087 328	12 144 421

Source : BCEAO

Les actifs liquides des banques ivoiriennes représentaient 46 % du total des dépôts à fin 2018 et le ratio de fonds propres a atteint 9,6 %, soit un niveau supérieur à celui fixé par la nouvelle norme réglementaire Bâle II/III : 8,6 % pour 2018 et 9,5 % pour 2019.

Selon le rapport du FMI 2019, environ un cinquième des banques ivoiriennes demeure relativement illiquide ou sous-capitalisée, dont deux banques publiques qui représentaient 3,0 % des actifs pondérés en fonction des risques. Bien qu'il demeure solide, le crédit à l'économie a fléchi, passant de 11,3 % (en glissement annuel) à fin 2018 à 7,4 % en août, en raison de l'ajustement des banques aux normes réglementaires plus strictes et du recours accru des autorités au financement bancaire intérieur par rapport à 2018.

Les prêts improductifs restent élevés, malgré une baisse à 9,3 % à la fin de l'année 2018. La restructuration des banques publiques se poursuit. Bien que ces banques ne représentent qu'une très faible proportion du total des actifs, leur vulnérabilité peut peser sur la confiance de l'ensemble du secteur bancaire. Une banque publique fait l'objet d'une démarche de privatisation et deux autres ne respectent pas les ratios prudentiels selon le FMI.

Le taux débiteur moyen est ressorti à 6,3 %. En revanche, les coûts de crédit sont restés constants entre 2018 et 2019. Ces coûts ont augmenté sur la même période au Bénin (+45 points de base ou pdb), au Mali (+36 pdb), au Togo (+36 pdb) et au Burkina (+11 pdb). Le taux créditeur moyen est ressorti en légère baisse s'établissant à 4,8 % en 2019 contre 4,9 % en 2018.

Tableau 24. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2014	2015	2016	2017	2018	2019
inf. ou égale à 1 mois	6,0	5,8	5,4	5,6	5,6	6,0
sup. à 1 mois et inf. ou égale à 3 mois	4,8	4,6	5,0	5,4	5,8	5,4
sup. à 3 mois et inf. ou égale à 6 mois	6,9	7,2	7,4	6,8	6,5	5,7
sup. à 6 mois et inf. ou égale à 1 an	8,1	8,2	7,2	7,8	6,5	6,6
sup. à 1 an et inf. ou égale à 2 ans	8,7	8,3	7,8	7,5	7,5	8,0
sup. à 2 ans et inf. ou égale à 5 ans	9,2	8,5	7,9	7,9	7,4	7,7
sup. à 5 ans et inf. ou égale à 10 ans	7,3	7,5	7,4	7,4	7,4	7,6
Plus de 10 ans	7,9	6,3	6,4	6,5	5,7	5,8
Total	6,4	6,0	6,1	6,4	6,3	6,3
Taux créditeur						
inf. ou égale à 1 mois	5,0	5,0	5,2	5,0	5,2	4,1
sup. à 1 mois et inf. ou égale à 3 mois	5,3	5,0	5,5	5,2	5,0	5,0
sup. à 3 mois et inf. ou égale à 6 mois	5,2	4,6	4,8	4,7	4,8	4,6
sup. à 6 mois et inf. ou égale à 1 an	4,8	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7
sup. à 1 an et inf. ou égale à 2 ans	4,7	4,3	4,6	4,8	4,6	4,5
sup. à 2 ans et inf. ou égale à 5 ans	5,2	5,5	5,2	5,1	5,0	5,2
sup. 5 ans et inf. ou égale à 10 ans						
Non déterminé	5,1	5,9	5,3	5,4	5,3	5,2
Total	5,1	5,0	5,1	5,0	5,0	4,8

Source : BCEAO

Microfinance

Au quatrième trimestre 2019, le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire comptait 48 SFD agréés. Selon la note conjoncturelle sur le secteur de microfinance au 4ème trimestre 2019, le nombre de membres ou clients est passé de 1 853 784 au 30 septembre 2019 à 1 888 093 à fin décembre 2019, soit une hausse de de 1,9 %. L'encours des dépôts est passé de 326,8 milliards de FCFA au 30 sep-

tembre 2019 à 349,7 de milliards de FCFA à fin décembre 2019. Au 31 décembre 2019, l'encours des crédits détenu par l'ensemble des SFD se chiffrait à 341,1 milliards de FCFA contre 320,7 milliards de FCFA au trimestre précédent, soit une hausse de 6,3 %.

Le portefeuille de crédits du secteur à la fin du quatrième trimestre 2019 reste très dégradé à l'instar du trimestre précédent. En effet, le portefeuille à risque

à 90 jours se situait à 6,6 % à fin décembre 2019, largement au-delà de la norme réglementaire de 3% maximum. Les fonds propres ont connu une hausse de 29,7 % au cours du 4^{ème} trimestre 2019. Ils sont passés de 39,6 milliards de FCFA au 30 septembre 2019 à 41,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2019. Ils continuent leur progression amorcée depuis la fin de l'année 2016.

Ces fonds propres sont constitués à 54,0% d'emprunts subordonnés. Au 4^{ème} trimestre 2019, le niveau des actifs nets du secteur se chiffrait à 502,6 milliards de FCFA contre 489,6 milliards de FCFA

au trimestre précédent, soit une hausse de 2,7 % des actifs. L'activité du secteur de la microfinance a enregistré une bonne dynamique au cours du 4^{ème} trimestre 2019. Ces performances ont été principalement portées par les sociétés anonymes de microfinance qui ont enregistré une croissance plus rapide. Toutefois, le secteur est confronté à deux défis de taille : l'amélioration de la qualité du portefeuille de crédit et la restructuration des deux principaux réseaux que sont l'UNACOOPEC-CI et le RCMEC-CI.

Tableau 25. Chiffres clés du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire au 31 décembre 2019

Nombre de SFD en activité	48 SFD agréés
Clientèle	1,9 million de clients
Encours des dépôts	349,7 milliards de FCFA
Encours des crédits	341,1 milliards de FCFA
Actifs nets	502,6 milliards de FCFA
Fonds Propres	41,4 milliards de FCFA

Source : BCEAO

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accéléraient jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et

boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 26. Evolution du marché financier de la BRVM

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indices BRVM 10	246	268	290	262	220	154	149
Indices BRVM composite	232	258	304	292	243	172	159
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de FCFA	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
Marché Actions	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
Marché Obligations	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
Nombre de sociétés cotées	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

Marché des actions

Le nombre de sociétés cotées sur la BRVM s'élève à 46, dont 35 sociétés ivoiriennes. Les deux tableaux ci-après décrivent l'évolution des capitalisations boursières des 35 sociétés ivoiriennes cotées à la BRVM. La Société Générale de Côte d'Ivoire, Ecobank Côte d'Ivoire, NSIA Banque Côte d'Ivoire figuraient parmi les plus grandes capitalisations en 2019. La SGBCI et Ecobank CI avaient une capitali-

sation boursière de 239,5 milliards de FCFA et 219,6 milliards de FCFA respectivement au 31 décembre 2019. En revanche, Tractafic Motors et Ecobank CI avaient les capitalisations boursières les plus élevées en décembre 2018. Les deux sociétés avaient une capitalisation boursière de 1256 milliards de FCFA et 233 milliards de FCFA respectivement au 31 décembre 2018.

Tableau 27. Liste des sociétés ivoiriennes cotées

Capitalisation boursière (FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AGRICULTURE						
PALM	262 035 406 200	185 511 792 000	85 026 238 000	85 026 238 000	29 372 700 400	28 135 955 120
SUCRIVOIRE	0	0	22 344 000 000	22 344 000 000	18 620 000 000	11 858 000 000
SICOR	3 054 000 000	4 962 000 000	2 370 000 000	2 370 000 000	2 160 000 000	1 644 000 000
SOGB	689 098 696 000	553 007 104 000	90 727 728 000	90 727 728 000	49 360 204 400	55 732 747 200
SAPH	449 181 937 875	293 917 057 500	79 102 025 475	79 102 025 475	94 309 038 450	33 480 986 550
DISTRIBUTION						
SERVAIR ABIDJAN	424 476 800 000	927 520 000 000	21 824 000 000	21 824 000 000	13 094 400 000	13 640 000 000
BERNABE	491 500 800 000	1 191 657 600 000	20 534 400 000	20 534 400 000	15 897 600 000	4 636 800 000
CFAO MOTORS	8 362 151 449 500	16 504 842 900 000	71 641 900 500	71 641 900 500	116 078 016 000	78 896 776 500
TRACTAFRIC MOTORS	1 730 560 000 000	4 147 200 000 000	2 955 264 000 000	2 955 264 000 000	1 269 657 600 000	27 596 800 000
VIVO ENERGY	3 780 000 000 000	4 370 625 000 000	56 700 000 000	56 700 000 000	59 535 000 000	50 400 000 000
TOTAL COTE D'IVOIRE	12 592 320 000 000	1 319 045 520 000	56 665 440 000	56 665 440 000	85 312 968 000	107 034 720 000
FINANCES						
BICI COTE D'IVOIRE	1 202 500 240 500	1 683 333 670 000	141 500 028 300	141 500 028 300	131 666 693 000	113 333 356 000
BANK OF AFRICA	1 800 000 000 000	2 600 000 000 000	98 000 000 000	98 000 000 000	84 000 000 000	79 900 000 000
ECOBANK COTE D'IVOIRE	0	0	1 633 901 808 000	1 633 901 808 000	233 414 544 000	219 651 894 000
NSIA BANQUE	0	0	223 822 200 000	223 822 200 000	139 020 000 000	149 909 900 000

SAFCA COTE D'IVOIRE	193 534 241 250	267 951 750 000	88 505 275 000	88 505 275 000	43 034 675 000	2 720 116 250
SOCIETE GENERALE	3 011 399 892 450	4 168 733 184 450	359 333 320 500	359 333 320 500	230 222 214 000	239 555 547 000
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	0	0	850 000 000 000	850 000 000 000	135 000 000 000	141 000 000 000

Source : BRVM

Tableau 28. Sociétés ivoiriennes cotées (suite)

Capitalisation boursière (en FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
INDUSTRIE						
SICABLE COTE D'IVOIRE	603 840 000 000	731 120 000 000	6 541 600 000	6 541 600 000	5 860 800 000	3 729 600 000
FILTISAC	416 060 330 000	423 041 681 300	277 843 678 000	277 843 678 000	29 899 928 800	24 328 951 500
NEI-CEDA	51 063 300 000	53 616 465 000	24 255 067 500	24 255 067 500	2 170 190 250	1 787 215 500
NESTLE COTE D'IVOIRE	1 213 872 000 000	1 103 520 000 000	41 933 760 000	41 933 760 000	22 291 104 000	8 717 808 000
CROWN SIEM	579 612 696 000	1 133 406 052 000	349 505 700 000	349 505 700 000	7 556 880 000	3 274 648 000
AIR LIQUIDE	148 478 000 000	174 680 000 000	3 493 600 000	3 493 600 000	4 672 690 000	1 615 790 000
SOLIBRA	329 216 800 000	312 747 729 580	205 760 500 000	205 760 500 000	92 180 704 000	74 073 780 000
SMB COTE D'IVOIRE	109 054 848 000	148 108 800 000	59 399 424 000	59 399 424 000	152 006 400 000	19 488 000 000
SITAB COTE D'IVOIRE	2 854 665 450 000	2 800 980 000 000	1 292 760 000 000	1 292 760 000 000	32 947 425 000	10 862 775 000
TRITURAF Ste en Liquid	509 600 000	509 600 000	509 600 000	509 600 000	509 600 000	509 600 000
UNILEVER	339 785 800 000	229 585 000 000	78 058 900 000	78 058 900 000	58 222 756 000	22 958 500 000
UNIWAX	830 000 000 000	593 450 000 000	88 602 500 000	88 602 500 000	42 122 500 000	35 793 750 000
SERVICES PUBLICS						
CIE COTE D'IVOIRE	4 620 000 000 000	3 919 720 000 000	117 600 000 000	117 600 000 000	80 920 000 000	89 600 000 000
SODE COTE D'IVOIRE	821 700 000 000	935 955 000 000	53 190 000 000	53 190 000 000	34 965 000 000	25 200 000 000

TRANSPORT						
BOLLORE TR/LOGISTICS	13 551 940 111 500	17 174 609 326 500	271 632 147 000	271 632 147 000	108 870 600 000	81 652 950 000
MOVIS COTE D'IVOIRE	5 719 853 125	4 261 687 500	2 678 178 125	2 678 178 125	2 089 062 500	2 001 321 875
AUTRES						
SETAO COTE D'IVOIRE	456 960 000 000	708 355 200 000	2 419 200 000	2 419 200 000	2 284 800 000	3 292 800 000

Source : BRVM

Marché des obligations

La Côte d'Ivoire utilise le marché par syndication et par adjudication.

Cependant en 2018, il n'y a eu aucune émission obligataire par adjudication. Aucune émission privée n'a été observée en 2019 et début 2020.

Tableau 29. Les émissions obligataires (par adjudication) en Côte d'Ivoire

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Souverain (Adjudication)	Trésor de Côte d'Ivoire 6 % 2014-2019 70 085 Millions de FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,85% 2015-2022 110 000 Millions de FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2016-2019 62 800 Millions de FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,6% 2017-2020 15 000 Millions de FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2019-2024 31 500 Millions de FCFA
Trésor de Côte d'Ivoire 5,8% 2014-2019 57 402 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,99% 2015-2025 133 000 Millions FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2016-2019 82 500 Millions FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2017-2020 14 040 Millions FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 116 248 Millions FCFA	OAT 5,75% 2020-2023 37 700 Millions FCFA	
Trésor de Côte d'Ivoire 5,8% 2014-2019 43 200 Millions de FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,99% 2015-2025 110 000 Millions de FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5,5% 54 255 Millions de FCFA	Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 2017-2020 110 000 Millions de FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5% 2019-2022 40 985 Millions de FCFA	OAT 5,85% 2020+2025 35 700 Millions de FCFA	
Trésor de Côte d'Ivoire 6,5% 2014-2021 241 767 Millions FCFA			Trésor de Côte d'Ivoire 5,45% 142 000 Millions FCFA			Trésor de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 25 488 Millions FCFA	OAT 5,75% 2020-2023 40 000 Millions de FCFA OAT 5,85% 11 050 Millions de FCFA	

	Trésor de Côte d'Ivoire 6,5% 2014-2021 29256 Millions FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5,25% 69 200 Millions FCFA			Trésor de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 25 488 Millions FCFA de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 26 202 Millions FCFA	OAT 5,85% 2020-2025 17 000 Millions de FCFA
	Trésor de Côte d'Ivoire 6,5% 2014-2022 124 000 Millions de FCFA		Trésor de Côte d'Ivoire 5,7% 40 502 Millions de FCFA			Trésor de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 25 488 Millions FCFA de Côte d'Ivoire 3% 2019-2022 42 873 Millions de FCFA	

Source : Agence UMOA-Titres

Tableau 30. Les émissions obligataires (syndication et privées) en Côte d'Ivoire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Souverain (Adjudication)	TPCI 6,55% 2014-2022 61833 millions FCFA	TPCI 5,99 % 2015-2025 133269 Millions FCFA	TPCI 6,00 % 2016-2028 125474 Millions FCFA	TPCI 6,25% 2017-2029 120000 Millions FCFA	TPCI 6,5% 2018-2026 164640 Millions FCFA	TPCI 7% 2019-2026 102481 Millions FCFA	TPCI 5,90% 2020-2030 80000 millions FCFA et 5,80% 2020-2027 30000 millions FCFA
	TPCI 3 % 2014 - 2024 274839 millions FCFA	TPCI 5,85 % 2015-2022 156993 Millions FCFA	TPCI 5,90 % 2016-2026 159793 Millions FCFA	TPCI 5,95% 2017-2024 145 336 Millions FCFA	TPCI 6% 2018-2026 130 253 Millions FCFA	TPCI 10% 2019-2029 31533 Millions FCFA	
		Sukuk Etat de Côte d'Ivoire 5,75 % 2015- 2020 150000 millions FCFA	TPCI 5,90 % 2016-2026 141981 Millions FCFA		TPCI 5,95% 2018-2026 112560 Millions FCFA	TPCI 5% 2019-2026 50320 Millions FCFA	
			Sukuk Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2016-2023 160000 Millions FCFA	TPCI 6% 2017-2025 65616 Millions FCFA		TPCI 7% 2019-2026 75480 Millions FCFA	

PETRO IVOIRE 7% 2014-2021 3500 Millions FCFA	ALIOS FINANCE 6,9% 2015-2022 6000 Millions FCFA		ALIOS FINANCE 6,99% 2017-2024 2200 Millions FCFA	ALIOS Finance CI 6,95% 2018-2023 10000 Millions FCFA		
COLINA Particip. 6,75 % 2014-2021 7500 Millions FCFA	MATRANCI 7,25 % 2015-2019 500 Millions FCFA			SIB 7,5% 2012-2025 10000 Millions FCFA		
	DEKELOIL 6,85 % 2016-2023 5500 Millions FCFA					

Source : BRVM

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en

vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA¹⁷;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émis-

¹⁷Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

sions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale¹⁸;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.¹⁹

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;

- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la cote, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et

¹⁸Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

¹⁹L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1^{er} mars 2016.

les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA. L'inflation demeure maîtrisée malgré la pandémie du Covid-19 (0,8 % en 2019 puis 1,2 % en 2020), en-deçà du plafond communautaire de l'UEMOA de 3 %. En 2016, l'inflation était de 0,7 % en moyenne, grâce au plan

d'actions mis en œuvre par le gouvernement depuis 2013 contre le coût élevé de la vie. Ce plan a considérablement réduit les prix des produits de base, et par conséquent a fait baisser l'inflation.

Les mesures prises comprennent un meilleur approvisionnement des marchés soutenu par un secteur agricole de subsistance efficace, grâce aux résultats de la mise en œuvre du Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) et aux efforts du gouvernement pour assurer un flux commercial fluide.

En 2017, l'inflation était de 0,7 % en moyenne, grâce

Tableau 31. Taux d'inflation en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA

Inflation (%)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
					Est.	Prév.
Côte d'Ivoire	-	0,7	0,7	1,7	0,8	1.2
UEMOA	1	0,3	0,8	1,7	1,9	2

Source : MEF/INS/BCEAO, FMI

à une bonne production de cultures vivrières et à l'amélioration des canaux de distribution. La maîtrise de l'inflation a également été facilitée par les instruments de mesure du marché.

En 2018 le taux d'inflation était de 1,7 %. En 2016 et 2017, l'inflation a diminué pour atteindre une moyenne annuelle de 0,7 %. L'évolution des prix à la consommation a reflété, d'une part, les actions du gouvernement qui ont permis de contenir les tensions sur les prix des denrées alimentaires, et, d'autre part, la contraction des prix des produits non alimentaires. Les mesures prises par le gouvernement comprenaient l'amélioration du système de gestion de l'eau, la distribution de semences améliorées et l'extension des surfaces cultivées consacrées à la production de cultures vivrières.

L'inflation en moyenne annuelle était de +0,8 % en décembre 2019. Le taux d'inflation de la Côte

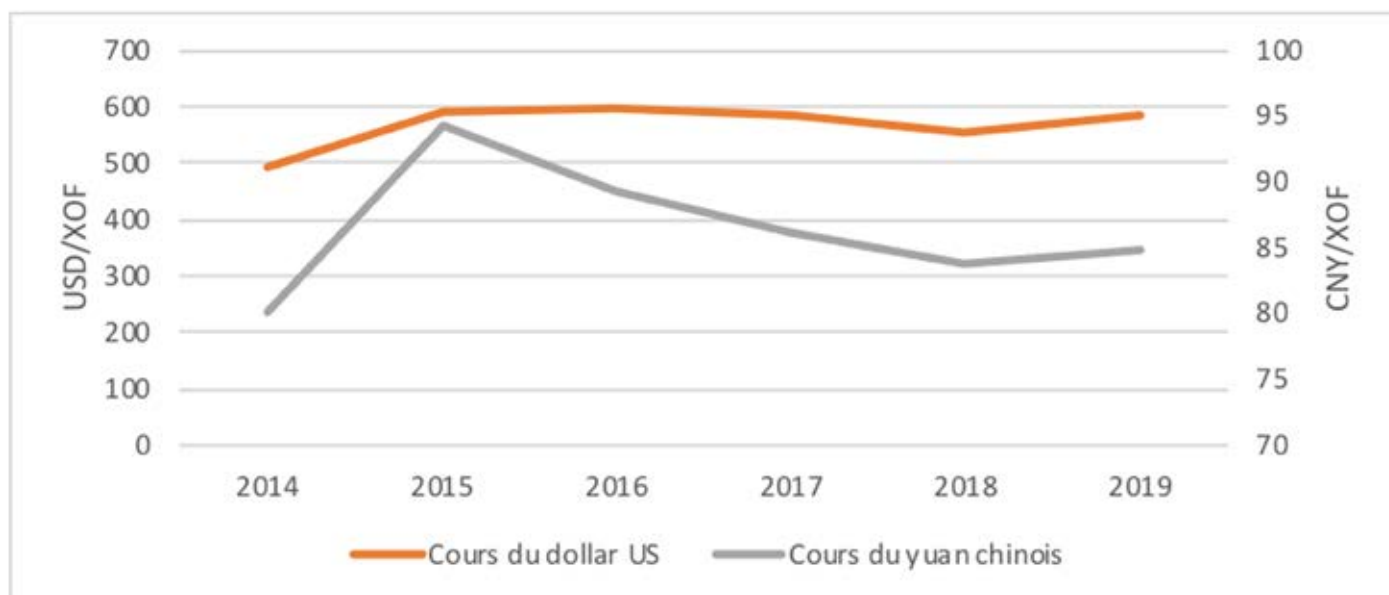
d'Ivoire reste inférieur au seuil communautaire qui est de 3 %.

4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

Le taux de change entre le dollar US et le franc CFA a légèrement augmenté entre 2014 et 2019 passant de 1 dollar pour 542,06 FCFA en 2014 à 1 dollar pour 586 FCFA en 2019. Quant au taux de change entre le Yuan chinois et le Franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 83,74 FCFA en 2014 à 1 CNY pour 83,87 FCFA en 2019.

Figure 4. Evolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les avoirs de réserve de la Côte d'Ivoire se sont établis à 310,9 millions de DTS et sont restés constants au cours de la période 2015-2019. La quote-part de la Côte d'Ivoire a connu une hausse de 100 % entre 2015 et 2016, mais elle est restée constante entre 2017-2019 (650,4 millions DTS).

La position de réserve est « la tranche de réserve », qui correspond aux montants de devises qu'un pays membre peut obtenir du FMI à bref délai. La position de réserve de la Côte d'Ivoire est passée de 1,1 million DTS en 2015 à 82,4 millions DTS en 2016, 82,6 millions DTS en 2017 et 82,8 millions DTS en 2018.

Tableau 32. Réserves extérieures de la Côte d'Ivoire

(Milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Circulation fiduciaire			2273,4	2301	2439,9	2692,3
Allocation de DTS (en millions de DTS)						
Allocations	310,9	310,9	310,9	310,9	310,9	310,9
Disponibilités	272,6	233,7	175,7	281,9	362,1	82,7
FMI						
Quote-part	325,2	325,2	650,4	650,4	650,4	650,4
Position de réserve	1	1,1	82,4	82,6	82,8	84,2

Source : BCEAO/FMI/Bulletin statistique mensuelle ONU (mai 2020)

5.1 Balance des paiements

La balance du compte courant serait déficitaire sur l'ensemble de la période 2015-2021. En particulier, elle a enregistré un déficit de 1 278,2 milliards de FCFA en 2019 contre 119,1 milliards de FCFA en 2015. Le déficit atteindrait 1 091,0 milliards de FCFA en 2021. Cette baisse structurelle du solde du compte courant sur la période s'explique par l'effet cumulé de deux dynamiques. D'une part, la contraction de l'excédent de la balance des biens et d'autre part, la progression des déficits structurels des services et des revenus.

La contraction de l'excédent de la balance commerciale résulte de l'effet cumulé du repli des exportations sur l'ensemble de la période ainsi que de la hausse des importations. La baisse des exportations est due aux fluctuations des cours des principales matières premières du pays et à la dépendance de la production de ces biens aux conditions climatiques souvent défavorables.

Quant au déficit de la balance des revenus (primaire et secondaire), on note la prépondérance du revenu primaire qui aurait presque doublé passant de 595,5 milliards de FCFA en 2015 à 1 064,4 milliards de FCFA en 2019. Il devrait atteindre 1 188 milliards de FCFA en 2021. La progression du déficit du revenu primaire est liée principalement à la hausse des

paiements effectués par l'économie nationale aux travailleurs non-résidents, notamment dans l'industrie extractive.

S'agissant du solde du compte capital, il enregistre un solde positif sur l'ensemble de la période mais il évoluerait en dents de scie en raison du mouvement des financements extérieurs reçus par l'Administration publique sous forme de dons projets reçus au cours de l'année et destinés au financement de l'investissement.

Les flux d'investissements directs nets se sont soldés par une entrée nette²⁰ de capitaux étrangers en constante progression sur l'ensemble de la période hormis l'année 2017, où les entrées étaient en net recul par rapport à 2016. Ils étaient de 283,8 milliards de FCFA en 2015 et ils sont estimés à 360,7 milliards de FCFA en 2019. Ils pourraient atteindre 366,0 milliards de FCFA en 2021²¹.

A l'opposé, les flux au titre des autres investissements se sont caractérisés par une sortie nette²² des capitaux étrangers sur la période 2015-2017 (463,5 milliards de FCFA en 2017, après 756,6 milliards de FCFA en 2015 puis 587,4 milliards de FCFA en 2016). Depuis 2018, on assiste à une inversion de tendance avec des entrées nettes de capitaux (- 741,9 milliards en 2019 contre - 203,8 milliards en 2018).

²⁰Présenté selon l'optique BCEAO, Institution communautaire chargée d'élaborer les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA, un signe négatif au niveau du compte financier traduit une entrée nette de capitaux étrangers et un signe positif, une sortie nette de capitaux étrangers.

²¹Estimation du FMI (2019)

²²Sous la présentation optique BCEAO, un signe positif au niveau des autres investissements traduit une sortie nette de capitaux étrangers et un signe négatif, une entrée nette de capitaux étrangers.

Tableau 33. Evolution de la balance des paiements de la Côte d'Ivoire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(En milliards de FCFA)	Real.	Real.	Real.	Real.	Est.	Proj.	Proj.
Balance du compte courant	-119,1	-245,5	-609,2	-1 153,9	-1 278,2	-1 315,3	-1 091,0
Balance commerciale sur les biens et service	680,2	638,3	584,7	60,2	102,0	221,0	463,0
Exportations de biens FOB :	6 938,0	6 449,3	6 899,6	6 619,6	6 857,8	6 468,7	8 109,0
Dont : Cacao en fèves	2 099,7	1 818,4	2 056,9	1 801,7	1 913,9	1 897,9	2 920,0
Dont : Produits pétroliers	1 120,5	867,8	805,7	951,6	907,0	447,5	1 084,0
Importations de biens FOB	-5 064,0	-4 631,5	-4 940,3	-5 255,9	-5 521,3	-5 108,8	-6 318,0
Dont : Produits pétroliers	-1 253,8	-871,6	-925,2	-1 317,9	-1 253,6	-639,4	-1 342,0
Balance des revenus primaires	-595,5	-637,8	-893,7	-904,9	-1 064,4	-1 163,1	-1 188,0
Balance des revenus secondaires	-203,7	-246,1	-300,1	-309,2	-315,9	-373,2	-366,0
Compte de capital	156,4	110,9	111,8	84,7	146,2	174,7	140,0
Acquisition et vente d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	-3,1	0,0	0,0	0,0
Dont : Investissements directs	-283,8	-325,5	-173,6	-264,2	-360,0	-257,4	-452,0
Dont : Autres investissements	756,6	587,4	463,5	-203,8	-741,9	-536,8	-252,0
Transferts de capital	156,4	110,9	111,8	87,8	146,2	174,7	140,0
Erreurs et omissions statistiques	-39,1	-5,8	-2,9	-2,5	16,7	0,0	0,0

Source : BCEAO/ MEF / DGE / DPPSE / INS et FMI (2020)

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;

- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

(I)- Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(II)- Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(III)- Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(IV)- Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(V)- La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 34.

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

- **Les règles spécifiques applicables au**

Tableau 35.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE:

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans²³;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;

- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout

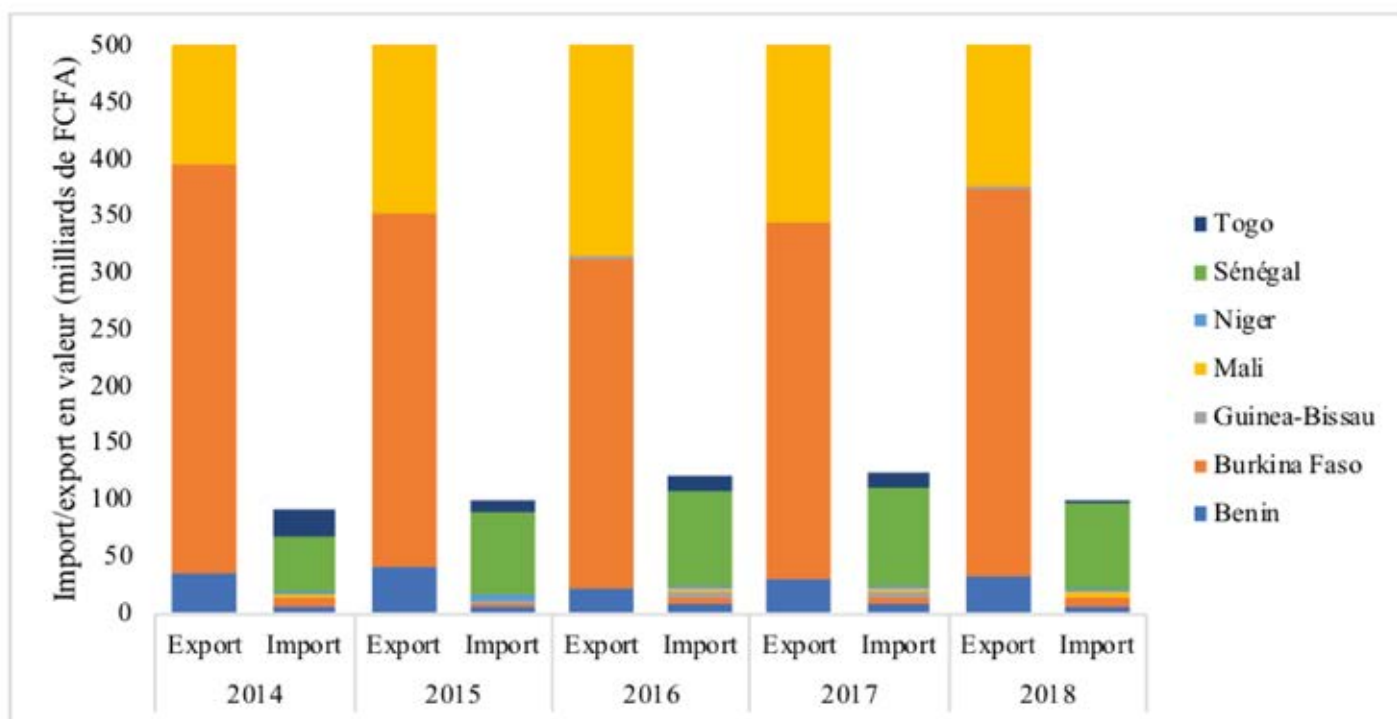
sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux de la Côte d'Ivoire au sein de l'UEMOA entre 2014 et 2018 montre une balance commerciale structurellement excédentaire. Sur cette période, la Côte d'Ivoire a exporté en moyenne pour 833,2 milliards de FCFA contre une valeur moyenne de 107,1 milliards de FCFA pour les importations. Les principales destinations des exportations dans l'UEMOA sont le Burkina Faso (323,9 milliards de FCFA en moyenne) et le Mali (264,8 milliards de FCFA).

Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 92,3 milliards de FCFA en 2014, à 123,2 milliards de FCFA en 2017 et 98,9 milliards de FCFA en 2018, soit une valeur moyenne de 107,1 milliards de FCFA sur la période 2014-2018. Les principaux fournisseurs pour les importations au sein de l'UEMOA sont le Sénégal (72,9 milliards de FCFA en moyenne) et le Togo (13,0 milliards de FCFA).

Figure 5. Ventilation géographique des exportations et importations entre la Côte d'Ivoire et les autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO

²³ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire

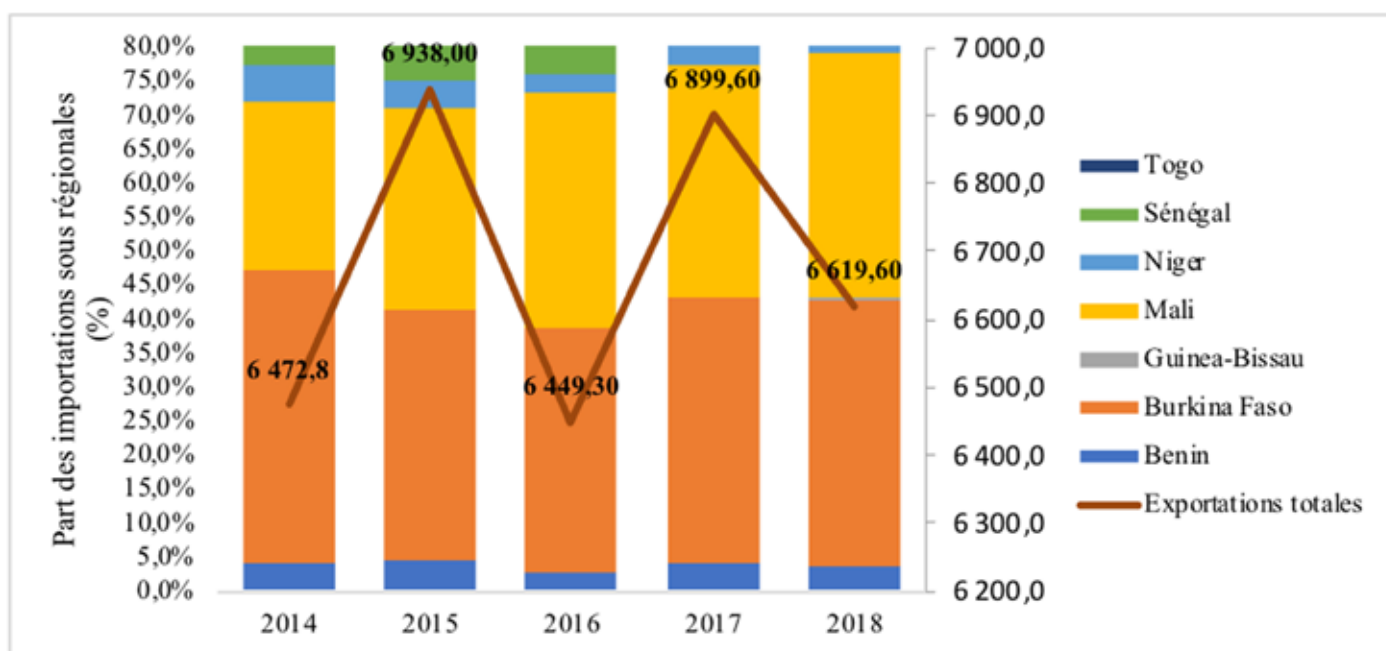
5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

L'évolution des exportations dans l'UEMOA sur la période 2014-2018 est contrastée. D'abord une hausse entre 2014 et 2015, ensuite une baisse entre 2016 et 2017 et enfin, une remontée en 2018. Les principaux clients à l'exportation l'UEMOA sont le Burkina Faso (38,9²⁴%), le Mali (31,8%), le Togo

(12,2%), le Sénégal (8,4%), suivi du Niger (4,8), du Bénin (3,8%) et de la Guinée-Bissau (0,1%).

En particulier pour le Togo, les exportations en direction de ce pays ne cessent de diminuer passant de 15,0% du total des exportations dans la sous-région en 2016 à 7,3% en 2018.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations de la Côte



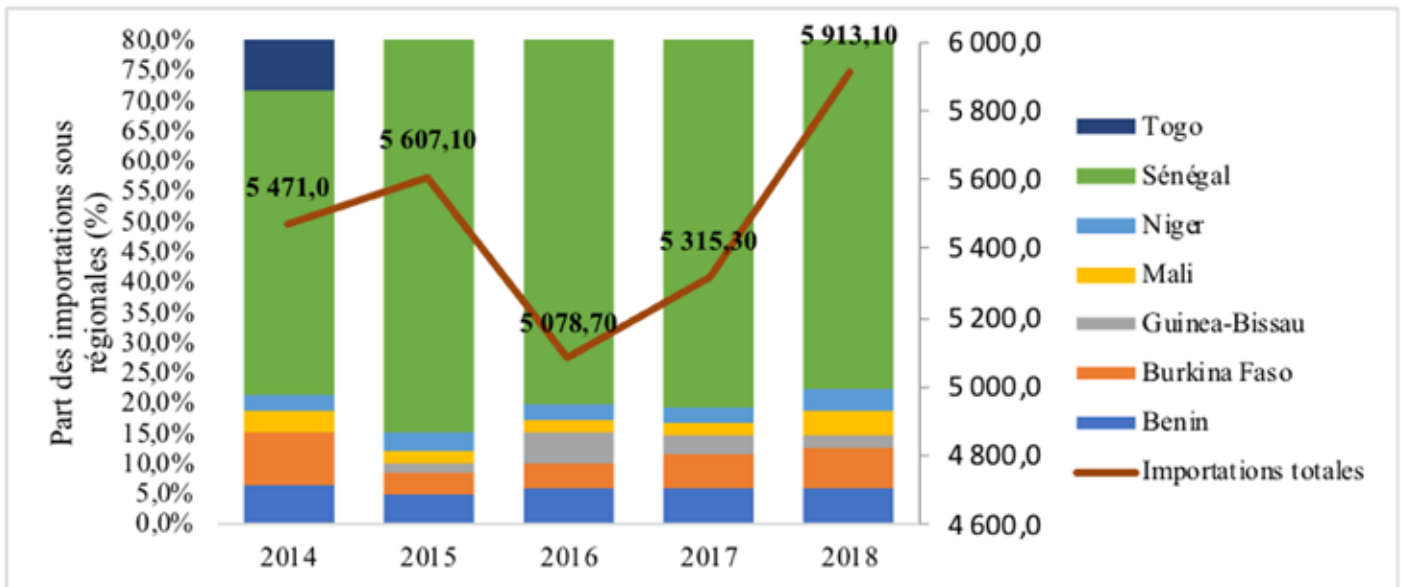
Source : BCEAO

Les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA ont une phase ascendante entre 2014 et 2017, mais une baisse est observée en 2018. Les principaux fournisseurs en provenance de l'UEMOA sont le Sénégal (67,6%), le Togo (12,6%), suivent le Bénin (6,0%), le Burkina Faso (5,7%), le Mali (2,7%) et la Guinée-Bissau (2,4%).

Comme pour les exportations ivoiriennes en direction du Togo, on observe le même effet dans le sens inverse c'est-à-dire une baisse de la part des importations togolaises de 28,0% en 2014 à 2,3% en 2018.

²⁴Les chiffres en pourcentage représentent la part moyenne sur la période 2014-2018.

Figure 7. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations de la Côte d'Ivoire



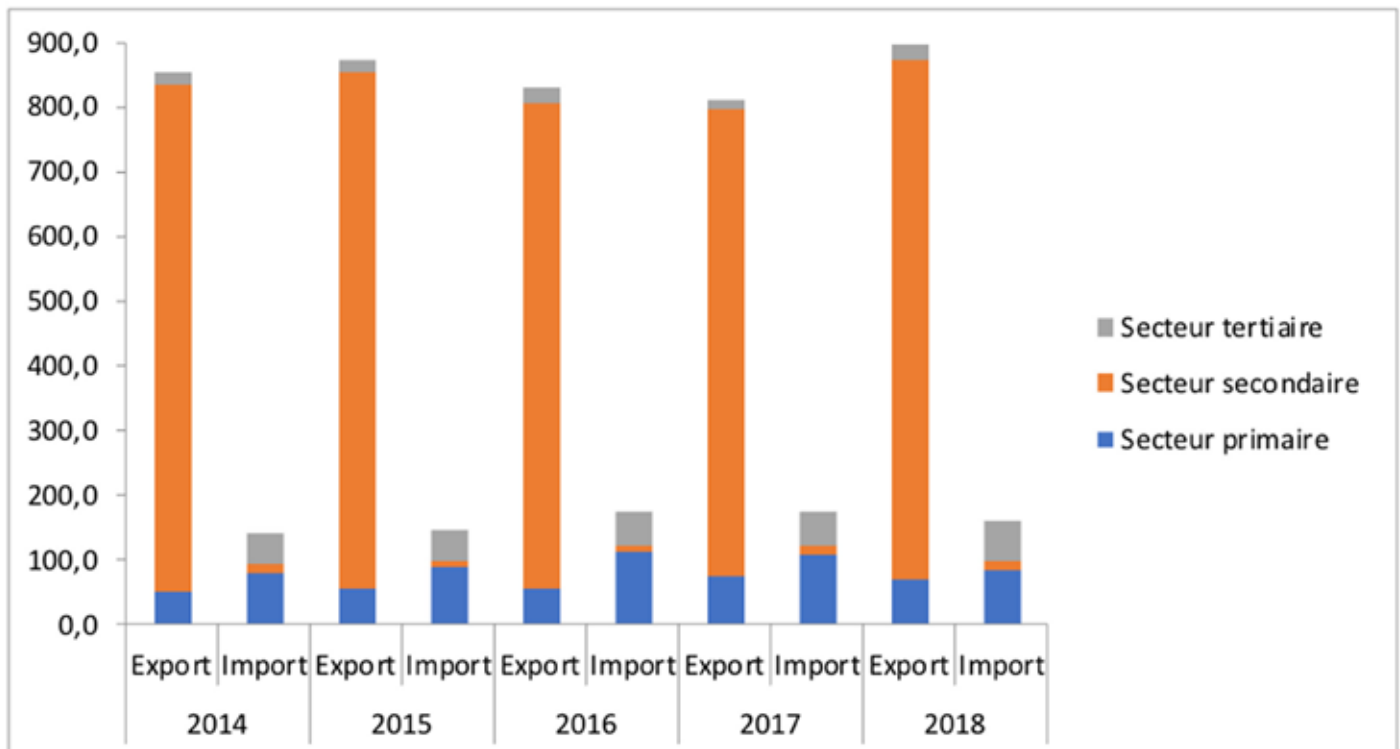
Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges régionaux²⁵ par type de produit émanant de la Côte d'Ivoire sur la période 2014-2018 sont dominés du point de vue des exportations par le secteur secondaire et les importations par le secteur primaire. Les échanges dans le secteur des services révèlent une balance des services intrarégionaux structurellement déficitaire.

En effet, les données de 2018 révèlent que la Côte d'Ivoire exportait davantage des produits du secteur secondaire (notamment les produits pétroliers pour 281 milliards de FCFA, les plastiques pour 58,5 milliards de FCFA et l'huile de palme pour 68,8 milliards de FCFA) plutôt que des produits du secteur primaire. A l'opposé, elle importait plus de produits alimentaires au niveau régional, notamment le poisson pour 49,7 milliards de FCFA en 2018.

Figure 8. Echanges régionaux selon les secteurs



Source : BCEAO et UEMOA

²⁵Les données utilisées pour les services portent uniquement sur les flux touristiques, composante principale des recettes dans les échanges de services (UEMOA, 2018).

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Au vu de ses potentialités économiques, notamment à l'exportation, la Côte d'Ivoire a poursuivi sa politique visant à encourager la production nationale pour l'exportation. Ainsi, le but premier de la politique commerciale ivoirienne est d'accroître l'accès aux marchés pour les produits et services ivoiriens, notamment ceux incorporant une plus grande valeur ajoutée locale, de manière à fournir des emplois aux ivoiriens non seulement dans l'agriculture qui est déjà fortement tournée vers l'exportation, mais aussi dans les industries de transformation agro-industrielle et de services²⁶.

Dans cette logique, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2015 d'un document précisant sa Stratégie Nationale d'Exportation (SNE). La SNE vise spécifiquement à diversifier les exportations ivoiriennes vers des produits à plus haute valeur ajoutée, et de nouveaux marchés, et à mettre les processus de production aux normes internationales. Un autre objectif est de consolider la position de la Côte d'Ivoire comme pôle de compétitivité régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Concernant la politique commerciale, la Côte d'Ivoire a opté très tôt pour une économie libérale ouverte sur le monde entier. A cet effet, elle a adhéré au GATT le 31 décembre 1963 et à l'OMC le 1er janvier 1995. Elle est aussi membre de plusieurs organisations régionales et internationales (UEMOA, CEDEAO, ACP, etc.). Dans ces cadres, elle a signé des accords et arrangements commerciaux.

Au sein de l'OMC, elle n'a signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC jusqu'à l'adoption, en novembre 2014, du nouvel accord sur la facilitation des échanges¹⁸, qu'elle a ratifié en décembre 2015. Elle n'a été impliquée directement dans aucun différend à l'OMC.

En matière de négociations commerciales et de participation aux différents comités de l'OMC, la Côte d'Ivoire coordonne en principe ses positions avec

celles des autres pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire est favorable à la suppression des subventions à l'exportation de produits qui entraînent une destruction des structures de production concurrentes en Côte d'Ivoire.

Concernant sa relation avec l'Union européenne (UE), principale destination de ses échanges au niveau international, l'Accord de Cotonou continue de constituer le cadre général de la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. En remplacement de certaines de ses dispositions commerciales, la Côte d'Ivoire a signé un "**Accord de partenariat économique (APE) d'étape**" avec l'Union européenne à Abidjan le 26 novembre 2008, notifié à l'OMC le 11 décembre 2008. Cet arrangement intérimaire, entré en vigueur en août 2016, lui permet de continuer à avoir accès en franchise pour ses produits aux marchés de l'UE.

La Côte d'Ivoire a conclu d'autres accords et une quarantaine d'accords bilatéraux de commerce²⁷. Ces accords, reconduits tacitement lorsqu'ils expirent, ne comportent pas de clauses préférentielles sur le commerce. Elle est membre de l'accord international sur le caoutchouc, de l'accord international sur le café et de l'accord international du cacao. Elle est aussi membre de l'accord portant création du fonds commun pour les produits de base, de l'organisation interafricaine du Café, de l'Alliance des pays producteurs de cacao, de l'organisation africaine du bois, de l'accord international sur les céréales, de l'accord international sur le sucre et de l'AGO²⁸.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

L'évolution des échanges par zone, sur la période 2014-2018, laisse apparaître un prolongement des tendances observées précédemment : la poursuite des exportations en direction de l'Europe et une percée en Asie. En effet sur la période, les exportations vers l'Europe sont passées de 2 629,0 milliards de FCFA en 2014 à 2 773,2 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement annuel de 1,3 %. Les exportations en direction de l'Asie sont passées de 909,1

²⁶Cette section s'inspire largement du Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).

²⁷Voir le Rapport sur l'examen de la politique commerciale des pays de l'UEMOA (OMC, 2017).

²⁸Depuis octobre 2011, la Côte d'Ivoire est éligible au Programme de l'African Growth and Opportunity Act (AGO). C'est une loi commerciale du Gouvernement fédéral américain, favorisant l'accès au marché américain des produits issus d'une quarantaine de pays africains, dont la Côte d'Ivoire.

milliards de FCFA à 1 303,4 milliards de FCFA, soit un accroissement de 9,4 %, tirées par les exportations vers la Chine qui ont augmenté de 8,7 % par an sur la même période. Néanmoins, en termes de part de

marché, l'Afrique occupe la deuxième place après Europe (44,7 %) avec une part moyenne de 26,1 % sur la période devant l'Asie (15,5 %) et l'Amérique (11,9 %).

Tableau 36. Ventilation des exportations par pays

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
EXPORTATIONS					
Europe	2 629,0	3 311,5	3 038,9	3 119	2 773,2
Union européenne	2 301,4	2 885,3	2 644,8	2 731,2	2 429,4
Zone Euro	2 084,5	2 620,2	2 384,5	2 437,2	2 172,5
France	432,5	377,1	371,0	406,1	380,2
Allemagne	270,8	426,2	324,4	358,4	417,3
Italie	185,1	169,2	174,9	155,0	134,5
Pays bas	641,6	843,6	745,0	874,2	748,0
Belgique	281,2	455,9	393,7	348,9	238,5
Autres pays de l'UE	216,9	265,1	260,4	294,0	256,9
Royaume Uni	114,5	171,3	192,6	203,8	156,3
Autres d'Europe	327,5	426,2	394,0	387,8	343,8
Suisse	202,4	271,8	192,6	203,8	156,3
Afrique	2 037,0	1 903,7	1 623,0	1 561,4	1 537,6
Burkina	359,2	313,2	291,7	312,5	343,1
Mali	206,2	253,2	276,4	272,4	315,3
Sénégal	74,6	69,4	71,8	68,0	65,1
Togo	115,3	142,7	120,8	66,7	65,1
Nigéria	369,7	279,7	113,9	85,9	106,8
Ghana	231,4	272,7	258,8	260,0	161,4
Afrique du Sud	161,6	189,1	190,2	227,3	191,3

Amérique	805,4	746,9	830,0	923,7	639,7
USA	538,6	568,4	569,0	569,1	598,0
Canada	176,1	67,7	141,1	117,9	145,1
Asie	909,1	846,1	874,2	1 200,8	1 303,4
Chine	70,8	56,2	43,4	66,1	98,7
Inde	262,9	292,9	220,3	191,8	288,8
Autres pays	92,3	70,7	53,0	68,0	98,7
TOTAL EXPORTATION	6 472,8	6 878,9	6 419,1	6 872,9	6 352,6

Source : BCEAO

Au niveau des importations, l'Europe occupe toujours la première place, fournissant 35,2 % des approvisionnements de la Côte d'Ivoire, dont 31,4 % pour l'Union européenne.

L'Asie occupe la deuxième place avec une part moyenne de 31,4 %, viennent ensuite l'Afrique (24,2 %) et l'Amérique (7,4 %).

Tableau 37. Ventilation des importations par pays

IMPORTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Europe	1 749,5	1 932,9	1 845,3	2 050,5	2 042,5
Union européenne	1 605,2	1 764,6	1 657,0	1 785,9	1 760,0
France	679,2	671,7	648,9	632,4	624,3
Allemagne	173,0	142,6	159,8	182,2	172,7
Italie	119,4	224,9	120,1	121,8	130,6
Pays bas	162,1	161,3	130,1	179,8	212,8
Autres pays de l'UE	185,5	212,8	202,7	203,1	211,1
Royaume Uni	108,5	143,2	123,0	91,7	115,5
Afrique	1 672,0	1 328,5	1 083,0	1 151,2	1 391,3
Nigéria	1 203,0	854,4	579,8	622,3	839,9
Afrique du Sud	68,4	61,5	66,9	61,9	67,1
Maroc	83,3	121,8	106,1	103,1	85,2

Amérique	442,8	430,9	365,9	334,3	471,2
USA	220,3	247,2	185,9	215,6	192,6
Asie	1 451,4	1 702,3	1 750,9	1 738,6	1 951,8
Chine	486,8	726,0	826,9	762,5	911,9
Japon	96,4	124,6	118,7	122,1	117,5
Inde	270,2	216,3	229,2	261,9	268,9
Thaïlande	118,9	135,9	156,3	153,9	140,9
Autres pays	155,9	212,5	33,6	40,7	56,3
TOTAL IMPORTATIONS	5 471,6	5 607,1	5 078,7	5 315,3	5 913,1

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Sur la période 2014-2018, les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées par sept produits. Il s'agit des fèves de cacao (27,9%), du cacao transformé (12,7%), des produits pétroliers (10,7%), de la noix de cajou (7,5%), de l'or non monétaire (6,7%), du caoutchouc (5,5%) et du pétrole brut (5,3%). Entre 2014 et 2018, ils représentaient une part moyenne de 76,2% des recettes d'exportations. Sur la même période, les exportations ont eu une tendance constante liée étroitement à la volatilité du cours du

cacao sur le marché mondial.

Concernant, la répartition par produit, on note la prépondérance de huit produits dans les importations ivoiriennes sur la période 2014-2018. Ces produits sont le pétrole brut (14,9%), les machines mécaniques (8,4%), les produits pétroliers raffinés (7,0%), le riz semi-blanchi (5,6 %), les produits du fer, la fonte et l'acier (5,4%), le poisson (5,2%), les autres biens de consommation (4,6%) et les plastiques (4,6%). Ces produits représentent une part moyenne de 55,6%.

Tableau 38. Echanges internationaux par produit

En milliards de FCFA	2014	2015	2015	2017	2018
EXPORTATIONS					
Cacao fèves	1 505,9	2 099,7	1 818,4	2 056,9	1 801,7
Noix de cajou	391,8	427,4	469,5	606,5	585,7
Caoutchouc	302,7	298,8	329,5	489,7	419,9
Pétrole brut	322,5	322,2	345,5	363,2	392,3
Or non monétaire	347,6	447,0	484,8	489,9	444,1
Cacao transformé	782,7	931,1	922,0	847,7	730,6
Produits pétroliers	1 221,6	798,3	522,3	442,5	559,2
TOTAL	4 874,8	5 324,5	4 892,0	5 296,4	4 933,5
% du Total des exportations	75,3%	77,4%	76,1%	77,1%	75,3%
TOTAL EXPORTATIONS	6 472,6	6 879,0	6 427,1	6 872,9	6 552,6
IMPORTATIONS					
Poissons	231,1	264,8	261,7	320,2	334,6
Riz semi-blanchi	216,4	289,0	307,2	327,2	383,2
Produits pétroliers	383,7	356,4	264,4	453,2	458,1
Plastiques	209,0	265,1	235,4	275,9	256,1
Autres biens de consommation	309,0	221,1	242,9	266,6	214,3
Pétrole brut	1 292,6	879,5	607,2	471,9	859,8
Fer, Fonte et Acier	269,4	389,1	252,3	255,1	324,2
Machines mécaniques	406,7	515,9	454,3	456,9	468,2
TOTAL	3 317,9	3 180,9	2 625,4	2 827,0	3 298,5
% du Total des importations	60,6%	56,7%	51,7%	53,2%	55,8%
TOTAL IMPORTATIONS	5 471,7	5 607,1	5 078,6	5 315,4	5 913,1

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 IDE par pays d'origine

Selon les estimations de la BCEAO (2019)²⁹, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) seraient de 360,0 milliards de FCFA en 2019 (1,0% du PIB, base 2015), contre 264,2 milliards de FCFA en 2018 (0,6%), 173,6 milliards de FCFA en 2017 et 283,8 milliards de FCFA en 2015 (1,0%). Traditionnellement, ils proviennent principalement de l'Europe (56,8%) avec une prépondérance de la part de la France (48,8% sur la période), suivi du Royaume-Uni, des Pays-Bas, et des autres pays de l'Union Eu-

ropéenne. Mais la provenance des IDE s'élargit de plus en plus aux autres pays notamment ceux de l'Asie (Chine et Singapour) et de certains pays africains (le Togo et le Maroc).

En termes de politique d'attractivité des IDE, les investissements sont régis par des dispositions émanant de plusieurs sources, la principale étant le Code des investissements de 2018³⁰, qui a abrogé celui de 2012³¹. Le nouveau Code s'inscrit ainsi dans un objectif de transparence et d'attractivité des investissements. L'ancien Code demeure cependant applicable aux entreprises bénéficiant de droits antérieurs. Des textes spécifiques régissent

²⁹BCEAO (2019), « Balance des paiements et position extérieure globale, Côte d'Ivoire 2018 ».

³⁰L'Ordonnance n°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant Code des investissements.

³¹L'Ordonnance N° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements

les deux types de zones franches. Le Code minier et le Code pétrolier régissent les investissements respectivement dans chacun des domaines concernés. Des dispositions du CGI et du Code des douanes régissent également des avantages ou privilèges

accordés aux investisseurs. Enfin, des conventions sont également signées entre l'État et de gros investisseurs généralement individuels.

En 2018, les principaux secteurs d'activité bénéfici-

Tableau 39. Part des IDE par pays d'origine

Côte d'Ivoire	2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Valeur (en milliards de FCFA)										
Europe	125,1	57,7%	153,4	52,5%	221,8	64,8%	266,0	47,0%	195,7	56,8%
Union européenne	117,0	53,9%	154,2	52,8%	173,1	50,5%	192,2	34,0%	182,1	52,8%
France	89,2	41,1%	58,5	20,0%	63,8	18,6%	126,5	22,3%	109,8	31,9%
Pays bas	12,1	5,6%	20,4	7,0%	19,5	5,7%	12,9	2,3%	23,8	6,9%
Autres pays de l'UE	7,7	3,6%	12,7	4,3%	40,1	11,7%	-32,2	-5,7%	55,4	16,1%
Royaume Uni	7,8	3,6%	13,3	4,6%	37,5	10,9%	-31,2	-5,5%	57,7	16,7%
Autres d'Europe	8,1	3,7%	12,7	4,3%	48,6	14,2%	73,8	13,0%	13,7	4,0%
Suisse	6,9	3,2%	13,3	4,6%	13,0	3,8%	34,2	6,0%	12,5	3,6%
Afrique	64,4	29,7%	59,2	20,3%	69,5	20,3%	136,5	24,1%	100,4	29,1%
Togo	12,1	5,6%	11,5	3,9%	8,1	2,4%	9,3	1,6%	20,6	6,0%
Maroc	1,4	0,6%	32,1	11,0%	12,3	3,6%	96,2	17,0%	23,0	6,7%
Amérique	5,7	2,6%	70,4	24,1%	-2,9	-0,8%	152,2	26,9%	39,5	11,5%
USA	1,4	0,6%	11,2	3,8%	1,7	0,5%	64,8	11,4%	12,7	3,7%
Canada	0,0	0,0%	35,8	12,3%	3,7	1,1%	96,6	17,1%	17,1	5,0%
Asie	16,9	7,8%	9,0	3,1%	39,1	11,4%	-3,7	-0,7%	45,5	13,2%
Chine	-0,3	-0,1%	-0,7	-0,2%	3,2	0,9%	16,3	2,9%	2,9	0,8%
Singapour	7,9	3,6%	2,9	1,0%	19,2	5,6%	13,6	2,4%	18,4	5,3%
TOTAL IDE	216,9		292,0		342,5		566,1		344,6	

Source : BCEAO

ciaires nets de ces entrées de fonds ont été respectivement l'industrie manufacturière (30,1% des entrées des capitaux), le secteur financier (31,5%) et l'industrie extractive (23,2%). Ils sont suivis du commerce de gros et de détail (6,1%), de la construction (5,0%) et de l'hôtellerie (3,7%).

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA sont composés de cinq critères dont trois (3) de premier rang (solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rap-

porté au PIB nominal) et deux (2) de second rang (masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale).

Sur la période 2016-2019, deux critères de premier rang ont été respectés. Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme structurellement à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%).

En ce qui concerne l'encours de la dette publique totale³², il représentait 36,2 % du PIB en 2018, après un taux de 33,5% en 2017, respectant la norme communautaire (inférieur à 70 %). En 2019, ce ratio devrait ressortir à 38,6%³³. Selon les autorités ivoi-

³²Hors Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

riennes, la mise en œuvre de la stratégie d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70% sur la période 2020-2021. Ainsi, il passerait de 40,4% en 2020 à 45,3% en 2021 en tenant compte de l'impact du COVID-19 selon les prévisions des services nationaux.

Le déficit budgétaire est en revanche ressorti à 2,9%, 3,3% et 2,9% du PIB nominal respectivement en 2016, 2017 et 2018. En 2019, il devrait se situer à 2,3% en conformité avec la norme communautaire

de l'UEMOA. En revanche, ce ratio devrait s'établir à 5,1% en 2020 en lien avec les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19 avant de chuter à 3,0% en 2021.

Au titre des critères de second rang, aucun d'eux ne devrait être respecté à l'horizon 2021 malgré une amélioration continue des performances (le ratio masse salariale sur recettes fiscales serait ramené à 35,5 % en 2021 contre 45,1 % en 2015).

Tableau 40. Critères de convergence de l'UEMOA

Côte d'Ivoire	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang								
Solde budgétaire /PIB nominal	≤ -3%	-2,0	-2,9	-3,3	-2,9	-2,3	-5,1	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	1,2	0,7	0,4	0,6	0,8	3,0	3,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	≤ 70%	29,2	31,7	33,5	36,2	38,6	40,4	45,3
Second rang								
Masse salariale/Recette fiscale	≤ 35%	45,1	41,3	41,5	41,8	40,5	41,9	35,5
Pression fiscale	≥ 20%	10,9	11,9	12,2	12,1	12,2	11,7	16,7

Source : Commission de l'UEMOA, juin 2020

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. La Côte d'Ivoire est membre de deux institutions d'intégration : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le FCFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'ouest.

Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancée que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

L'intégration régionale est une priorité pour les autorités ivoiriennes qui en ont fait un axe stratégique prioritaire dans le PND 2016-2020³⁴. Conscientes des enjeux, elles ont prévu les actions suivantes :

³³MPMBFE.

³⁴Axe 5 le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

- o Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'intégration régionale ;
- o Le renforcement de la contribution du pays à l'intégration économique et monétaire en Afrique;
- o Le renforcement de sa participation aux mécanismes communs de prévention, de gestion des conflits et crises humanitaires;

l'interconnexion en infrastructures communautaires des Etats (énergie, mines, routes, autoroutes, télécommunications, gaz, etc.), le développement des programmes communautaires de développement durable (agriculture, environnement, etc.) et des programmes de coopération et de développement transfrontaliers (à l'instar de la Zone Economique Spéciale entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali).

La mise en œuvre accrue des volets nationaux des politiques sectorielles communes à travers la création des pôles économiques de développement,

6.1 Climat des affaires

De la 122^{ème} place en 2018, le pays a gagné 12 places et se classe 110^e rang mondial en 2020 (Classement Doing Business 2020).

Tableau 41. Indicateurs mesurés par le rapport Doing business

Indicateur	Contenu	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	4
		Délai (jours)	6
		Coût (%) du revenu par habitant ((RHP)	2,7
Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Délai (jours)	163
		Coût (% de la valeur de l'entrepôt)	5,9
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-15)	10

Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="949 185 1211 356">Délai (jours)</td> <td data-bbox="1211 185 1407 356">53</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 356 1211 526">Coût (%RHP)</td> <td data-bbox="1211 356 1407 526">2,1941</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 526 1211 949">Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)</td> <td data-bbox="1211 526 1407 949">5</td> </tr> </tbody> </table>	Délai (jours)	53	Coût (%RHP)	2,1941	Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	5
Délai (jours)	53							
Coût (%RHP)	2,1941							
Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	5							
Enregistrement de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="949 1014 1185 1176">Délai (jours)</td> <td data-bbox="1185 1014 1407 1176"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1176 1185 1382">Coût (% valeur du bien)</td> <td data-bbox="1185 1176 1407 1382"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1382 1185 1617">Indice de la qualité de la terre (0 - 30)</td> <td data-bbox="1185 1382 1407 1617"></td> </tr> </tbody> </table>	Délai (jours)		Coût (% valeur du bien)		Indice de la qualité de la terre (0 - 30)	
Délai (jours)								
Coût (% valeur du bien)								
Indice de la qualité de la terre (0 - 30)								
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="949 1682 1249 1843">Coût à l'export (USD)</td> <td data-bbox="1249 1682 1407 1843">547</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1843 1249 2004">Délai à l'export</td> <td data-bbox="1249 1843 1407 2004">26</td> </tr> </tbody> </table>	Coût à l'export (USD)	547	Délai à l'export	26		
Coût à l'export (USD)	547							
Délai à l'export	26							

Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	Indice des droits légaux (0-12)	
		Indice de qualité de l'information sur le crédit (0-8)	
		Couverture du registre public sur le crédit (% d'adultes)	
		Couverture du registre privé (% d'adultes)	
Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	Indice de divulgation d'information (0-10)	
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	

Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieure à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="970 147 1289 405"> Paiement (nombre par année) </td> <td data-bbox="1289 147 1441 405"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 405 1289 600"> Délai (heure par exercice) </td> <td data-bbox="1289 405 1441 600"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 600 1289 752"> Taux d'imposition (% des bénéfices) </td> <td data-bbox="1289 600 1441 752"></td> </tr> </tbody> </table>	Paiement (nombre par année)		Délai (heure par exercice)		Taux d'imposition (% des bénéfices)	
Paiement (nombre par année)								
Délai (heure par exercice)								
Taux d'imposition (% des bénéfices)								
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="970 804 1289 960"> Délai (jours) </td> <td data-bbox="1289 804 1441 960"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 960 1289 1117"> Coût (% de la créance) </td> <td data-bbox="1289 960 1441 1117"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 1117 1289 1462"> Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18) </td> <td data-bbox="1289 1117 1441 1462"></td> </tr> </tbody> </table>	Délai (jours)		Coût (% de la créance)		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	
Délai (jours)								
Coût (% de la créance)								
Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)								
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="970 1514 1209 1738"> Taux de récupération (Centimes de dollar américain) </td> <td data-bbox="1209 1514 1441 1738"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 1738 1209 1794"> Temps (années) </td> <td data-bbox="1209 1738 1441 1794"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="970 1794 1209 1962"> L'indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité (0-160) </td> <td data-bbox="1209 1794 1441 1962"></td> </tr> </tbody> </table>	Taux de récupération (Centimes de dollar américain)		Temps (années)		L'indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité (0-160)	
Taux de récupération (Centimes de dollar américain)								
Temps (années)								
L'indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité (0-160)								

Source : Rapport Doing Business 2020

Selon le rapport Doing Business 2020, la Côte d'Ivoire a facilité le paiement des impôts en mettant en place un système de paiement électronique et en introduisant un système de gestion des dossiers en ligne pour traiter les remboursements en espèces de la taxe sur la valeur ajoutée. La Côte d'Ivoire a facilité l'exécution des contrats en publiant des rapports sur les performances des tribunaux de commerce et l'état d'avancement des affaires.

Les autorités ont l'intention de continuer à améliorer le climat des affaires pour soutenir une croissance tirée par le secteur privé. Au cours des huit dernières années, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès constants dans la réforme de son climat des affaires, comme en témoigne sa progression notable dans le classement Doing Business de la Banque mondiale depuis 2012.

La numérisation des services fiscaux et des services aux entreprises, les réformes visant à renforcer l'exécution des contrats, la simplification des procédures commerciales, l'assainissement du secteur énergétique et les investissements dans les transports sont autant de facteurs qui ont contribué à ces améliorations.

Les autorités jettent également les bases de projets qui seront exécutés dans le cadre du *Compact with Africa*³⁵. Néanmoins, il faut continuer à faire preuve d'une forte volonté politique pour maintenir cette dynamique, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'accès au financement, de la logistique, de la connectivité numérique et du capital humain.

La Côte d'Ivoire est classée 22^{ème} sur 54 pays africains dans le classement de l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance africaine IIAG pour l'année 2018. Pour la sous-catégorie, Sécurité et Etat de droit, la Côte d'Ivoire est le seul pays ayant enregistré la plus grande amélioration en la matière sur les dix dernières années avec un score de 59,4 (+15,4).

6.2 Gouvernance financière

Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vient en soutien du Plan National de Développement

« PND 2016-2020 » qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et de réduire substantiellement le taux de pauvreté. Il s'articule autour des points suivants :

- o La consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de l'endettement public ;

- o Le renforcement de l'assainissement et de la gestion des finances publiques, y compris la gestion des entreprises publiques ;

- o Le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;

- o La poursuite de l'assainissement et du développement du secteur financier ;

- o Le renforcement de l'appareil statistique.

6.3 Notation financière

La note de Fitch Ratings pour la Côte d'Ivoire en 2019 est maintenue à **B+** malgré le COVID-19. La révision de la note passe de stable en 2015 à positive en 2019 et reflète la résilience et la stabilité de l'économie tandis que le respect de la prudence budgétaire par les autorités a permis à la dette des administrations publiques de se stabiliser bien en dessous du niveau actuel de "**B**" médiane sur le moyen terme.

Le gouvernement a réalisé des progrès significatifs en matière de renforcement des finances publiques, les réformes de l'environnement des entreprises et l'amélioration de la réglementation ont conduit à une nette amélioration du classement de la Côte d'Ivoire sur les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale.

Le 12 Juin 2020, à la suite de l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'initiative de suspension de la dette bilatérale (ISSD), l'agence Moody's a mis « sous revue pour dégradation » la note du pays. Il ne s'agit pas d'une dégradation de la note, mais d'un changement de perspective.

³⁵ Lancée en 2017 par la chancelière allemande Angela Merkel, l'initiative Compact with Africa vise à encourager les échanges commerciaux et inciter les entreprises allemandes à investir sur le continent africain

Selon Moody's, conformément à son approche de notation, la période d'examen permettra de comprendre l'importance de la déclaration figurant dans la fiche de conditions de l'ISSD, selon laquelle les créanciers du secteur privé devront participer à l'initiative avec des conditions comparables.

L'examen permettra de déterminer si la participation

de la Côte d'Ivoire à cette initiative sera effectivement mise en œuvre sans la participation du secteur privé, auquel cas la notation sera probablement confirmée au niveau actuel. La Côte d'Ivoire a déclaré officiellement qu'elle ne participera pas à l'ISSD privée, elle ne tardera pas alors à retrouver sa perspective stable.

Tableau 42. Evolution de la note souveraine de la Cote d'ivoire

Date	Agence	Rating	Perspectives
12 Juin 2020	Moody's	Ba3	Sous revue pour dégradation
12 Novembre 2019	Moody's	B+	Positive
18. Decembre 2015	Fitch Ratings	B+	Stable
05 Novembre 2015	Moody's	Ba3	Stable
11 Juillet 11 2014	Fitch Ratings	B	Positive
08 Juillet 2014	Moody's	B1	Positive

Source : Trading economics

7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

L'exécution de la situation des finances publiques de 2015 à 2018 s'est déroulée dans un contexte de consolidation des avancées enregistrées depuis 2012 sur les plans économique et socio-politique. Elle s'est aussi inscrite dans le respect des objectifs des programmes économiques et financiers soutenus par les ressources des partenaires techniques financiers, notamment la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) conclus avec le FMI³⁶.

Au vu de ce contexte, l'exécution budgétaire sur la période 2015-2019 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et une augmentation soutenue des dépenses et prêts nets due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

Au titre des ressources, les revenus et dons de la Côte d'Ivoire ont augmenté en moyenne par an de 6,8 % entre 2015 et 2018, passant de 3 916,8 milliards de FCFA en 2015 à 4 764,1 milliards de FCFA en 2018. En 2019, les ressources sont estimées à 5 158,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à l'année 2018.

Elles sont prévues à 5 189,3 milliards de FCFA en 2020. Le fléchissement prévu en 2020 serait lié à la prise en compte du choc sanitaire du COVID 19 sur l'économie ivoirienne.

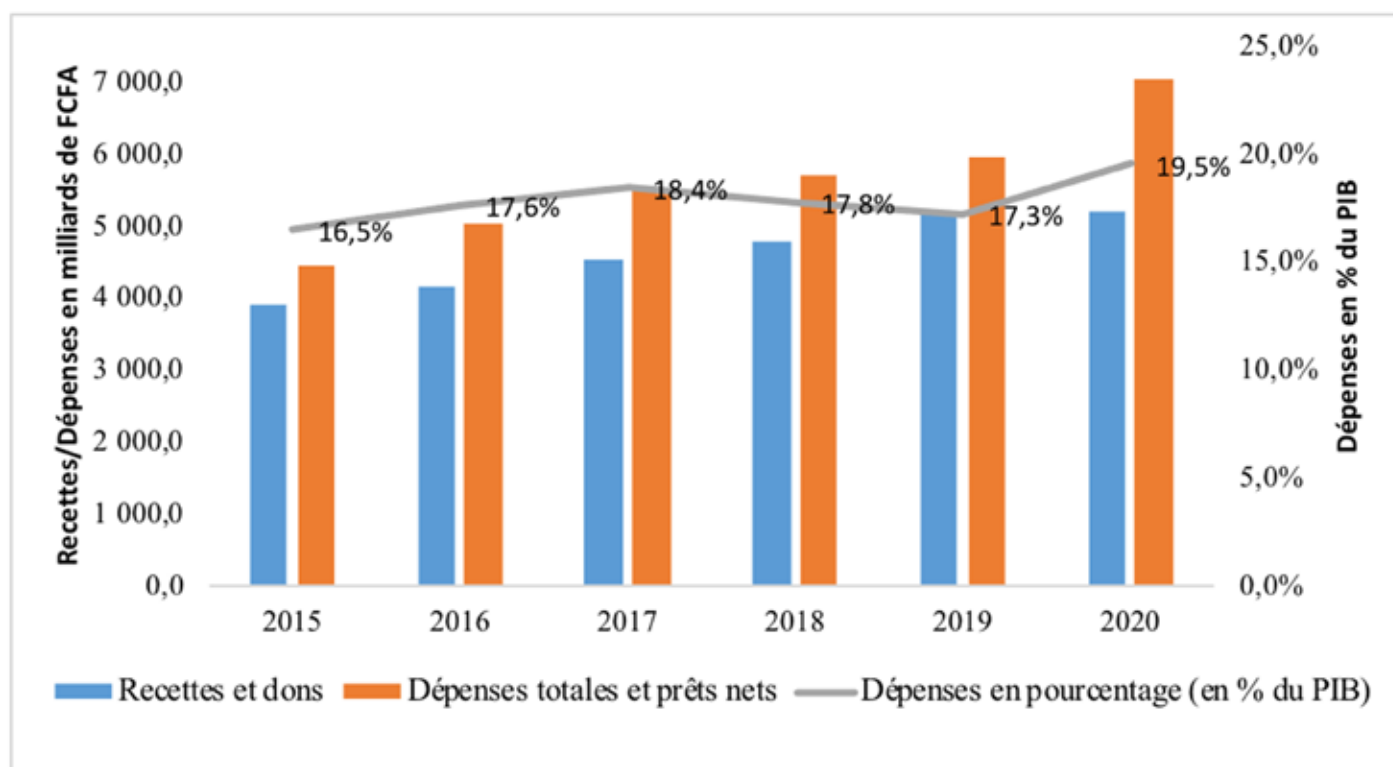
Du côté des dépenses et prêts nets, la dynamique est contrastée. Le niveau des dépenses était de 5 521,8 milliards de FCFA en 2017 contre 4 469,8 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 1 052,0 milliards de FCFA en valeur absolue. Cela représente 11,2% en moyenne par an sur la sous-période 2015-2017 contre une augmentation modérée de 4,1% sur la période 2018-2019. Les dépenses et prêts nets seraient estimés à 6 574,2 milliards de FCFA en 2020. Ce montant devrait augmenter pour atteindre 7 044,4 milliards de FCFA en 2020³⁷, en tenant compte des dépenses liées à la lutte contre le COVID-19.

La comparaison des ressources (revenus et dons) et des dépenses (y compris prêts nets) au niveau de la Côte d'Ivoire laissent apparaître un solde budgétaire structurellement déficitaire. Ce déficit, qui était en moyenne de 833,4 milliards de FCFA entre 2014 et 2018, s'est établi à 785,5 milliards de FCFA en 2019 et devrait atteindre 1855,0 milliards de FCFA en 2020 (soit -5,1 % du PIB nominal, calculé avec la nouvelle année de base 2015).

³⁶Le 6 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC), et a approuvé la demande de prolongation de l'appui du FMI jusqu'à fin 2020 et d'augmentation de l'accès du pays à 843,972 millions DTS (environ 1 163,6 millions dollars US, ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire). L'achèvement de la sixième revue permet de décaisser immédiatement 96,784 millions DTS (environ 133,4 millions dollars US), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 650,4 millions DTS (environ 896,7 millions dollars US).

³⁷Y compris des dépenses liées à la gestion du Coronavirus (Plan de riposte et Plan de soutien de l'économie) pour un montant total estimé à 445,5 milliards de FCFA en mars 2020.

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes budgétaires de la Côte d'Ivoire



Source : MEF / DGE/ DPPSE

• Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'évolution des dépenses et recettes sur la période 2015-2020 est présentée dans le tableau ci-après (optique Tableau des Opérations Financières de l'Etat, TOFE). Les principaux postes des ressources sont les revenus des taxes (taxes directes et indirectes), les autres revenus des taxes affectées (par exemple, la TVA sur l'électricité, etc.), les revenus non issus des taxes (notamment les cotisations des organismes de sécurité sociale) et les dons.

Les revenus des taxes occupent une part prépondérante dans le total des revenus et dons avec une participation moyenne de 81,1% sur la période 2015-2019. Suivent les recettes non fiscales et les dons respectivement pour 13,1% et 5,6 %.

La hausse des ressources observées entre 2015-2018 serait due en totalité à l'augmentation des recettes fiscales (9,6%).

En revanche, l'augmentation observée en 2019 serait le fait à la fois des recettes fiscales (8,3%), des

recettes non fiscales (6,7%) et des dons (11,7%).

En ce qui concerne les dépenses, elles sont dominées principalement par les dépenses de personnel (28,1%) et les dépenses d'investissement (27,0%). Suivent les dépenses de fonctionnement (18,8%), les subventions et transferts (7,5%), les charges de la dette intérieure et extérieure (7,6%) et les prestations sociales (5,2%)³⁸.

En particulier, pour la sous-période considérée, les dépenses d'investissement ont été financées à hauteur de 64,6% par des ressources internes et de 35,4% par des ressources externes notamment des emprunts-projets et dons-projets.

³⁸Les parts indiquées représentent la moyenne sur la sous période 2015-2019.

Tableau 43. Tableau des opérations financières de l'Etat, 2015-2020

Côte d'Ivoire En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Réal	Réal	Réal	Réal	Réal	Est
Revenus et dons	3 916,8	4 176,6	4 523,4	4 764,1	5 158,4	5 189,3
Revenus totaux	3 634,6	3 884,2	4 257,3	4 517,9	4 883,5	4 848,6
Revenus des taxes ³⁹	2 954,9	3 352,6	3 660,8	3 882,4	4 205,4	4 220,0
Taxes directes	788,4	851,9	948,3	1 093,9	1 139,7	1 300,0
Dont taxes sur le pétrole et le gaz	72,0	55,0	64,1	87,3	100,6	64,2
Taxes indirectes	2 166,5	2 345,8	2 509,8	2 557,2	2 832,6	2 788,1
Autres revenus des taxes affectés (DGI, DGD)	0,0	154,9	202,7	231,2	233,1	239,3
Revenus non issus des taxes	679,8	531,6	596,5	635,6	678,1	628,6
Cotisations de sécurité sociale	383,5	443,3	455,7	479,2	509,6	525,0
Autres revenus non issus des taxes	296,2	88,3	140,7	156,4	168,5	103,6
Dont dividendes	17,7	10,5	15,8	23,7	28,0	19,9
Programme de relance agricole	0,0	38,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	282,2	253,5	266,1	246,2	274,9	340,7
Dons projets	128,6	105,9	115,2	87,4	107,4	171,4
Dons programme	153,6	147,6	150,9	158,7	167,5	169,3
Dépenses totales et prêts nets ⁴⁰	4 469,8	5 014,6	5 521,8	5 708,3	5 943,9	7 044,4
Dépenses primaires ⁴¹	4 159,1	4 633,5	5 138,3	5 273,2	5 422,9	6 331,3
Dépenses courantes	2 777,2	2 890,4	3 317,9	3 424,5	3 628,9	3 738,3
Personnel	1 331,6	1 400,8	1 512,3	1 621,9	1 703,0	1 770,2
Prestations sociales	255,4	260,7	263,7	296,3	331,3	346,1
Subventions et autres transferts	414,7	385,8	430,1	403,7	431,1	362,1
Dépenses de fonctionnement	767,1	836,4	1 105,0	1 095,8	1 151,7	1 251,1
Dépenses sociales ciblées	8,5	6,8	6,7	6,7	11,7	8,8
Dépenses liées aux "Autres revenus affectés"	0,0	138,4	202,7	231,2	233,1	239,3
Dépenses en capital	26,0	66,9	46,0	37,6	7,0	30,2
Dépenses de Sécurité	108,7	129,4	44,9	32,6	54,3	113,1
Dépenses Exceptionnelles ⁴²	13,2	20,9	4,0	0,9	0,0	541,4
Intérêts dus	297,5	360,1	379,5	434,2	520,9	713,1
Sur dette domestique	145,3	183,2	203,6	206,1	221,7	261,7
Sur dette extérieure	152,2	177,0	175,8	228,0	299,3	451,3
Dépenses d'investissement	1 247,3	1 408,4	1 526,8	1 547,3	1 499,3	1 668,9
Sur ressources domestiques	783,7	1 031,4	873,7	871,2	952,5	803,3
Sur ressources extérieures	456,3	354,4	599,6	656,1	521,9	865,6
Prêts nets (prêts recouvrements)	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire de base ⁴³	-68,1	-394,9	-281,4	-99,2	-17,5	-617,0
(En % du PIB)	-0,3%	-1,4%	-0,9%	-0,3%	-0,1%	-1,7%
Solde global	-553,0	-837,9	-998,3	-944,2	-785,5	-1 855,0
PIB nominal (en milliards de FCFA)	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0

Source : MEF / DGE/ DPPSE

7.1.2 Présentation générale du budget par nature

Les dépenses budgétaires pour l'année 2019 se sont élevées à 7 334,2 milliards de FCFA contre 6 447,6 milliards de FCFA en 2017 et 6 756,4 milliards de FCFA en 2018. Elles sont projetées à 8 061,0 milliards de FCFA en 2020. La répartition des dépenses par nature économique permet d'identifier les grands postes suivants : le service de la dette publique (intérieure et extérieure), les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement ainsi que les

autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ainsi, sur la période 2017-2020, la structure des dépenses du budget montre que les dépenses ordinaires (40,5%) sont les plus élevées avec une prépondérance des dépenses du personnel de 58,6%. Suivent les dépenses d'investissement (28,8%), les dépenses liées aux services de la dette (24,2%) et les autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (7,1 %).

³⁹Y compris les recettes affectées et la parafiscalité.

⁴⁰Y compris les dépenses liées aux taxes affectées.

⁴¹Hors intérêts et déchets toxiques mais y compris Prêts nets.

⁴²Dépenses liées à la gestion des déchets toxiques/EBOLA et dépenses liées à la gestion du Coronavirus pour l'année 2020 (Plan de riposte et plan de soutien à l'économie).

⁴³Revenus (sans les dons) moins les dépenses (sans les intérêts et les investissements financés sur ressources extérieures)

Tableau 44. Les grands postes du budget par nature économique

Côte d'Ivoire (En milliards de FCFA)	2017		2018		2019		2020	
	Montant	%	Budget voté		Budget voté		Budget voté	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dette publique	1 459,7	22,6%	1 547,3	22,9%	1 821,5	24,8%	2 137,1	26,5%
Dette intérieure	884,2	13,7%	919,0	13,6%	1 062,4	14,5%	1 267,7	15,7%
Dette extérieure	575,5	8,9%	628,3	9,3%	759,1	10,4%	869,4	10,8%
Dépenses ordinaires	2 691,0	41,7%	2 737,9	40,5%	2 877,6	39,2%	3 063,9	38,0%
Abonnement	90,6	1,4%	97,9	1,4%	104,1	1,4%	110,2	1,4%
Personnel	1 512,2	23,5%	1 635,4	24,2%	1 720,8	23,5%	1 770,1	22,0%
Autres dépenses de fonctionnement	1 088,2	16,9%	1 004,6	14,9%	1 052,7	14,4%	1 183,6	14,7%
Dépenses d'investissement	1 865,9	28,9%	1 997,2	29,6%	2 095,1	28,6%	2 281,7	28,3%
Sur ressources internes (Trésor)	940,3	14,6%	1 081,1	16,0%	1 154,9	15,7%	1 113,5	13,8%
Sur ressources externes	925,6	14,4%	916,1	13,6%	940,2	12,8%	1 168,2	14,5%
Emprunts projets	681,3	10,6%	755,8	11,2%	780,4	10,6%	977,8	12,1%
Dons projets	244,3	3,8%	160,3	2,4%	159,8	2,2%	190,4	2,4%
Autres dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	431,0	6,7%	474,0	7,0%	540,0	7,4%	578,3	7,2%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 447,6	100,0%	6 756,4	100,0%	7 334,2	100,0%	8 061,0	100,0%

Source : SEMPBPE / DGBF

7.1.3 Présentation générale du budget par fonction

Sur la sous-période 2017-2019, l'allocation sectorielle des dépenses budgétaires (approche fonctionnelle), hors dette publique, fait ressortir une prédominance des dotations affectées à l'enseignement (24,6%), aux services généraux des administrations publiques (22,8%), aux infrastructures économiques (21,5%), suivi des affaires économiques (7,4%), de

la santé (6,8%), et de la défense (6,4%).

Le reste des secteurs affiche une part inférieure à 5,0 %. Cette politique d'affectation des dépenses, principalement dans les secteurs porteurs de croissance, est conforme à la volonté du Gouvernement de maintenir une croissance forte et soutenue et de la rendre inclusive à travers un important programme gouvernemental social.

Tableau 45. Evolution des dépenses budgétaires hors dette publique par grande fonction en Côte d'Ivoire (2018-2021)

Valeur (en milliards FCFA)	Budget		Budget		Budget		Projet de budget	
	2017		2018		2019		2020	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Services généraux des administrations publiques	1 163,30	24,6	1 093,00	21	1 266,00	23	1 182,50	20
Défense	327,6	6,9	336,6	6,5	334,4	6,1	360,7	6,1
Ordre et sécurité publics	210	4,4	234,7	4,5	256,8	4,7	256,5	4,3
Affaires économiques	332,8	7	403	7,7	417,2	7,6	447,6	7,6
Protection de l'environnement	72,1	1,5	79,4	1,5	133,7	2,4	214,5	3,6
Equipements collectifs (Infrastructures économiques)	925,3	19,6	1 217,50	23,4	1 190,50	21,6	1 308,50	22,1
Santé	329,8	7	345,2	6,6	372,4	6,8	388,7	6,6
Loisirs, culture et culte	143,5	3	162,5	3,1	136,5	2,5	199,4	3,4
Enseignement	1 176,20	24,9	1 283,90	24,6	1 341,30	24,3	1 473,50	24,9
Protection sociale	52,1	1,1	53,2	1	64,2	1,2	79,4	1,3
TOTAL	4 732,70	100	5 209,00	100	5513,00	100	5 911,30	100
Dette publique	1 973,40		1 547,30		1 821,40		2 137,10	
TOTAL (y compris dette publique)	6 706,10		6 756,30		7334,40		8 048,40	

Source : SEPMBPE / DGBF

Le tableau ci-après donne une indication sur la répartition détaillée des dépenses sociales (enseignement et santé) pour les années 2018 et 2019. Pour le secteur de l'enseignement, les dépenses de personnel, les subventions aux écoles privées ainsi que les dépenses d'investissement sont les postes prépondérants dans les allocations. Au vu de la dynamique observée entre 2018 et 2019, le choix assumé des autorités ivoiriennes serait en faveur des dépenses

d'investissement, dont la part dans les dépenses d'éducation est passée de 10,2 % à 11,3 %. En effet, les efforts fournis en matière d'infrastructures éducatives visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives.

Tableau 46. Répartition détaillée des dépenses sociales (Education et santé)

Côte d'Ivoire (En milliards de FCFA)	2018		2019	
	Montant	%	Montant	%
DEPENSES EDUCATION	1 246,8	100,0%	1 299,3	100,0%
Dépenses courantes	1 099,2	88,2%	1 128,2	86,8%
Administration Centrale	855,8	68,6%	891,2	68,6%
Personnel	831,4	66,7%	866,8	66,7%
Abonnement	11,2	0,9%	12,2	0,9%
Autres Administrations Centrales	13,2	1,1%	12,2	0,9%
Structures éducatives (hors personnel)	243,4	19,5%	237,0	18,2%
Subventions aux écoles privées	128,1	10,3%	129,1	9,9%
Kits Scolaires	14,0	1,1%	12,0	0,9%
Bourses	25,6	2,1%	27,1	2,1%
Transferts aux Etablissements Publics Nationaux	31,9	2,6%	29,5	2,3%
Ecoles publiques	43,8	3,5%	39,3	3,0%
Dépenses d'investissement	127,1	10,2%	146,5	11,3%
Construction et équipements ⁴⁴	127,1	10,2%	146,5	11,3%
Comptes Spéciaux	20,5	1,6%	24,6	1,9%
DEPENSES SANTE	354,5	100,0%	382,5	100,0%
Dépenses courantes	237,6	67,0%	253,8	66,4%
Administration Centrale	196,5	55,4%	211,5	55,3%
Personnel	161,8	45,6%	175,0	45,8%
Abonnement	8,4	2,4%	10,1	2,6%
Autres Administrations Centrales	26,3	7,4%	26,4	6,9%
Structures sanitaires (hors personnel)	41,1	11,6%	42,3	11,1%
Niveau primaire et secondaire	9,9	2,8%	11,4	3,0%
Niveau tertiaire	13,0	3,7%	14,3	3,7%
Niveau quaternaire	15,5	4,4%	15,1	3,9%
Autres Administrations Centrales	2,7	0,8%	1,5	0,4%
Dépenses d'investissement	116,1	32,8%	127,6	33,4%
Administration Centrale	0,2	0,1%	0,2	0,1%
Construction et équipements ⁴⁵	115,9	32,7%	127,4	33,3%
Comptes Spéciaux	0,8	0,2%	1,1	0,3%
TOTAL DEPENSES SOCIALES	1 601,3		1 681,8	

Source : SEPMBPE / DGBF

7.2 Politiques fiscales

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes du budget se composent de recettes fiscales et de recettes non fiscales. Mais, ce sont les recettes fiscales qui constituent la principale source de revenus pour l'Etat. Elles ont connu une augmentation significative sur la période 2017-2019. En effet, elles sont passées de 3 077,8 milliards de FCFA en 2017 à 3 669,1 milliards de FCFA en 2019 et elles devraient atteindre 3 940,8 milliards de FCFA en 2020. Dans le budget de l'Etat, la fiscalité de porte

(taxes sur les importations et les exportations) est prédominante mais aussi les impôts intérieurs (TVA, impôts sur les bénéfices et impôts sur les revenus et salaires).

Globalement, sur la période 2017-2019, la fiscalité de porte, qui demeure importante dans le budget de l'Etat, voit sa part diminuer au détriment de la fiscalité intérieure, passant ainsi de 46,7 % en 2017 et 42,9 % en 2019, soit une baisse de 3,8 points. Cette tendance constitue, si elle se poursuit, un développement positif qui mettrait le système fiscal en harmonie avec les politiques de transformation structurelles au profit de l'industrialisation.

⁴⁴Y compris kits pédagogiques et cantines scolaires.

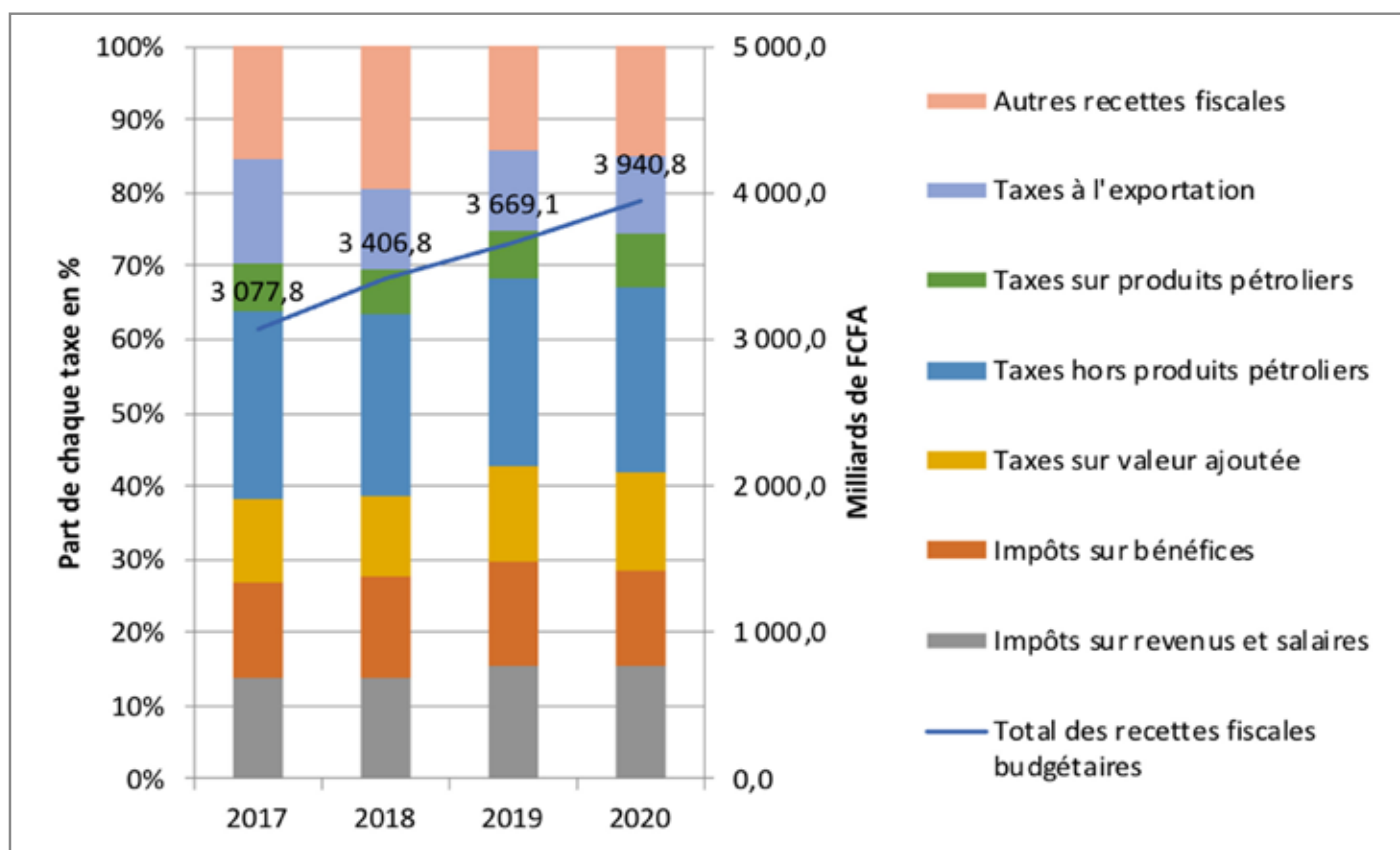
⁴⁵Y compris kits pédagogiques et cantines scolaires

Tableau 47. Recettes du budget général en fonction du type d'impôt

Côte d'Ivoire (En milliards de FCFA)	2017		2018		2019		2020	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Total Recettes fiscales	3 077,8	100,0%	3 406,8	100,0%	3 669,1	100,0%	3 940,8	100,0%
Impôts sur bénéfices	393,9	12,8%	462,4	13,6%	520,4	14,2%	509,3	12,9%
Impôts sur revenus et salaires	430,5	14,0%	475,9	14,0%	565,3	15,4%	605,6	15,4%
Taxes sur valeur ajoutée	347,0	11,3%	384,3	11,3%	484,4	13,2%	533,9	13,5%
Taxes hors produits pétroliers	789,2	25,6%	844,1	24,8%	942,2	25,7%	993,6	25,2%
Taxes sur produits pétroliers	202,8	6,6%	201,3	5,9%	229,4	6,3%	289,6	7,3%
Taxes à l'exportation	445,6	14,5%	380,8	11,2%	402,1	11,0%	419,2	10,6%
Autres recettes fiscales	468,8	15,2%	658,0	19,3%	525,3	14,3%	589,6	15,0%

Source : LFI 2020

Figure 10. Recettes du budget général en fonction des sources



Source : MPMBFE (Annexe 2, DPBEP, 2020-2020)

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Les organismes de sécurité sociale participent à la mobilisation des ressources financières de l'Etat au titre des recettes non fiscales (73,4% des recettes non fiscales et 1,5% du PIB en moyenne sur la période 2015-2019).

Selon les comptes publics, en termes de cotisations de sécurité sociales, 509,6 milliards de FCFA ont été mobilisés en 2019 contre 383,5 milliards de FCFA en 2015.

Tableau 48. Evolution des cotisations de sécurité sociale dans le TOFE ivoirien

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(En milliards de FCFA)	Réal	Réal	Réal	Réal	Réal	Proj
Recettes non fiscales	679,8	531,6	596,5	635,6	678,1	628,6
Cotisation de sécurité sociale	383,5	443,3	455,7	479,2	509,6	525,0
% du total des Recettes non fiscales	56,4%	83,4%	76,4%	75,4%	75,2%	83,5%
% du PIB	1,4%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
PIB nominal (Base 2015)	27086,2	28423,9	29955,0	32063,0	34 447,0	36 044,0

Source : MEF / DGE / DPPES

En Côte d'Ivoire, la sécurité sociale est assurée par trois (03) institutions de prévoyance sociales⁴⁶ : la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), la plus jeune des trois institutions.

L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat dénommé (CGRAE) a été créée par le décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n°2017-107 et le décret n°2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations.

Quant à l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), elle a été créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et

sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire, révisé chaque trois (03) an, fixe les orientations et les objectifs de l'institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires.

Enfin, l'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU⁴⁷) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014. Cette dernière est chargée d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné.

Le tableau ci-après présente la situation financière de la CGRAE et de la CNPS sur la période 2016-2021. En particulier, sur la sous-période 2016-2019, les deux structures (CGRAE et CNPS) ont collecté 495,8 milliards de FCFA sous forme de cotisations de sécurité sociale et réalisé un résultat net moyen de 130,0 milliards de FCFA.

⁴⁶Source : MPMBFE⁴⁷La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire

Tableau 49. Evolution des ressources des organismes de sécurité sociale en Côte d'Ivoire, 2016-2021

(En milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réal	Réal	Prov	Est.	Proj	Proj
	IPS-CGRAE					
Produits	200,3	214,1	379,2	229,9	237,5	245,4
Recettes (Cotisations C)	193,8	210,2	219,1	226,8	234,4	242,3
Autres produits	5,1	1,7	157,8	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	1,4	2,2	2,3	2,0	2,0	2,0
Charges	161,2	159,9	315,2	207,3	218,6	230,7
Dépenses (Prestations P)	134,4	130,7	141,3	177,8	188,4	199,7
Charge de fonctionnement	26,8	29,2	173,9	29,5	30,2	31,0
Solde technique (C-P)	59,4	79,5	77,8	49,0	46,0	42,6
Résultat net	39,1	54,2	64,0	22,6	18,9	14,7
	IPS-CNPS					
Produits	269	298,0	317,5	338,9	361,6	386,0
Produits techniques (cotisations et majorations de retard C)	251,1	278,8	291,5	311,9	333,7	357,1
Autres produits	11,4	12,8	18,7	19,3	19,8	20,4
Produits financiers	6,9	6,4	7,3	7,7	8,1	8,5
Charges	192,3	216,8	231,8	242,7	254,3	266,5
Charges techniques (prestations sociales P)	127,8	136,1	141,2	146,8	152,7	158,8
Charge de fonctionnement	37,3	44,0	36,6	40,3	44,3	48,7
Autres charges	27,2	36,7	54,0	55,6	57,3	59,0
Solde technique (C-P)	123,3	142,7	150,3	165,1	181,0	198,3
Résultat net	77,1	81,2	85,7	96,2	107,3	119,5
Total Cotisation	444,9	489,0	510,6	538,7	568,1	599,4
Total Excédent	116,2	135,4	149,7	118,8	126,2	134,2

Source : MPMBPE

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le système fiscal ivoirien a connu plusieurs mutations aux cours de ces dernières années. Les réformes ont été opérées en fonction des choix stratégiques liés notamment à des objectifs de stabilité macroéconomique, de transformation structurelle de l'économie et de croissance, mais aussi dans le cadre de la transposition de certaines dispositions communautaires, notamment celles de l'UEMOA et le respect des engagements pris auprès des partenaires au développement (Union Européenne, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, etc.).

Ainsi, les mesures contenues dans l'annexe fiscale 2019 comportent cinq types :

- o Des mesures de soutien aux entreprises ;
- o Des mesures de renforcement des moyens de l'Etat ;
- o Des mesures à caractère social ;
- o Des mesures de rationalisation et de modernisation du dispositif fiscal ;
- o Des mesures techniques.

De façon spécifique, au titre des mesures de soutien aux entreprises de la gestion 2019, il a été proposé de réduire le taux du prélèvement de 2,5% à 1,5 % pour les produits de l'hévéa et l'ananas, sur la période allant de 2019 à 2021 (article 3 de l'annexe fiscale 2019). Cette modification avait pour objectif d'aider ces productions à surmonter les difficultés résultant des fluctuations des cours mondiaux, tout

en les encourageant à relancer leurs investissements. Le coût budgétaire de cette mesure est estimé à 40,8 millions de FCFA.

Au titre des mesures de renforcement des moyens de l'Etat, il a été procédé à un aménagement du taux des droits d'accises sur les tabacs (article 10). Cet aménagement s'inscrit dans la mise en œuvre progressive de la Directive n°01/2017/CM/UEMOA du 27 décembre 2017 sur les droits d'accises applicables aux tabacs.

A cet effet, il a été proposé de relever d'un point le taux actuel, soit 36%⁴⁸, à 37% à compter de l'entrée en vigueur de l'annexe fiscale 2019. Ce taux avait été réduit en 2018 de 38% à 36%. Le gain budgétaire attendu de cette mesure était estimé à 900 millions de FCFA.

Au titre de la rationalisation du dispositif fiscal, une mesure a porté sur l'aménagement du taux de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes physiques (article 8). Ainsi, il a été proposé de porter le taux de l'impôt sur les bénéficiaires industriels et commerciaux et de l'impôt sur les bénéficiaires non commerciaux applicables aux bénéficiaires des personnes physiques à 25 % contre 20 % anciennement. Cet aménagement fait suite à la proposition de suspension de la déclaration d'impôt général sur le revenu des personnes physiques. Le gain budgétaire attendu est estimé à 2,2 milliards de FCFA.

Au titre de la modernisation du dispositif fiscal, l'annexe fiscale 2005 avait institué la facture normalisée afin d'assurer la traçabilité et une meilleure organisation des transactions commerciales. L'annexe 2019 va plus loin en instituant la facturation électronique (article 15) à travers la transmission de toutes les informations liées aux transactions commerciales effectuées à l'aide des terminaux de paiement élec-

tronique (TIPE) liés à un serveur central situé au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI). L'objectif de la déclaration fiscale électronique est également d'assurer la transition de la facture normalisée vers un régime de télédéclaration électronique. Les recettes attendues de cette mesure sont estimées à 3,0 milliards de FCFA.

7.3 **Projet de loi de finances**

L'année 2020 constitue une année particulière dans l'histoire de la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire. En effet, elle consacre le basculement en mode budget-programme, matérialisant ainsi la mise en œuvre effective de la deuxième génération des réformes initiées par l'UEMOA dans la gestion des finances publiques.

A la différence de la méthode traditionnelle de budgétisation basée sur les moyens, cette réforme privilégie une approche de budgétisation programmatique à moyen terme, associée à des objectifs de résultats assortis d'un cadre de référence pour leur évaluation. C'est selon cette nouvelle approche que le projet de budget 2020 a été élaboré.

Dans le Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) 2020, le Projet de budget s'équilibre en ressources et en charges à 8061,0 milliards de FCFA avec une progression de 726,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 9,9 % en valeur relative par rapport au budget 2019 dont le montant était de 7.334,3 milliards de FCFA. Il devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures à hauteur de 6 401,7 milliards de FCFA (79,4 %).

Le projet de budget 2020 est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de recettes et de dépenses de trésorerie ainsi que des recettes et de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor⁴⁹.

⁴⁸L'ordonnance n°2018-145 du 14 février 2018 relative à l'aménagement de l'annexe fiscale avait réduit de 38% à 36%, le taux unique des droits d'accises applicables aux tabacs.

⁴⁹Voir l'article 1 du Projet de Loi de Finance Initiale (LFI) portant Budget de l'Etat pour l'année 2020.

Tableau 50. Cadrage de l'équilibre du projet de Budget 2020

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
BUDGET GENERAL			
Recettes budgétaires (I)	4 379,5	Dépenses budgétaires (II)	5 807,1
Recettes fiscales	3 940,8	Dépenses ordinaires	3 706,8
Recettes non fiscales	79,0	Charges financières de la dette publique	643,0
Dons	359,7	Personnel	1 770,1
Dons programmes	169,3	Acquisition de biens et services	747,9
Dons projets	190,4	Transferts courants	545,8
		Dépenses en capital	2 100,3
		Sur financement du Trésor	932,1
		Sur financement extérieur	1 168,2
Solde budgétaire de l'Administration centrale (I-II)	-1 427,6		
Solde budgétaire de base⁵⁰	-619,2		
Recettes de trésorerie (III)	2 921,8	Dépenses de trésorerie (IV)	1 494,1
Produits de cession des actifs	126,3	Remboursements d'emprunts intérieurs	1 015,1
Produits des remboursements de prêts rétrocédés	1,5	Remboursements d'emprunts extérieurs	479,0
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	2 794,0		
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1 494,4		
Emprunts-projets	977,8		
Emprunts-Programmes	321,8		
Solde de trésorerie (III)-(IV)	1 427,7		
Total des ressources du Budget Général (I)+(III)	7 301,3	Total des dépenses du Budget Général (II)+(IV)	7 301,3
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)			
Recettes de Comptes d'affectation spéciale	759,7	Dépenses des Comptes d'affectation spéciale	759,7
Recettes des Comptes de prêts rétrocédés	1,5	Transfert des recettes des prêts rétrocédés en ressources de trésorerie	1,5
Total des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor (V)	761,2	Total des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (VI)	761,2
Correction pour double comptabilisation des recettes (VII)	-1,5	Correction pour double comptabilisation des recettes (VIII)	-1,5
TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I)+(III)+(VI)+(VII)	8 061,0	TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (II)+(IV)+(VI)+(VII)	8 061,0

Source : SEPMBPE / DGBE

Les recettes budgétaires sont programmées à 3 940,8 milliards de FCFA contre 4 066,4 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 313,1 milliards de FCFA en valeur absolue, et de 7,7 % en valeur relative. Les dépenses budgétaires se chiffrent à 5 802,2 milliards de FCFA en 2020 contre 5 317,4 milliards de FCFA, soit une augmentation de 489,8 milliards de FCFA. Le solde des recettes et dépenses budgétaires est déficitaire de 1 427,7 milliards de FCFA qui devraient être financés par le solde excédentaire des ressources de trésorerie. En effet, les

prévisions des ressources de trésorerie s'élèvent à 2 921,8 milliards de FCFA contre 1 494,1 milliards de FCFA pour les dépenses de trésorerie, soit un solde excédentaire de 1 427,7 milliards de FCFA équivalent au financement attendu du solde budgétaire.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet de budget 2020, il est prévu une série de réformes fiscales portant sur des mesures de soutien aux entreprises, de renforcement des moyens de l'Etat, de rationalisation du dispositif fiscal ainsi que des mesures

⁵⁰Solde budgétaire de base tel que défini dans le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA

d'ordre technique.

A titre informatif, deux mesures fiscales feront l'objet d'un développement. Il s'agit des mesures fiscales en faveur de l'industrie pharmaceutiques (article 4) et de la suppression de l'impôt minimum forfaitaire (article 7) de la LFI 2020.

En matière d'industrie pharmaceutique, la Côte d'Ivoire ne dispose actuellement que de cinq (5) unités de ce type, qui couvrent moins de 10 % de ses besoins. Ainsi, dans le but de faciliter l'installation d'unités de production pharmaceutiques, l'annexe fiscale 2020 propose d'exonérer de droits de douane et de TVA, les équipements, matériels et outillages avec leurs pièces détachées nécessaires, en cas de réalisation d'investissements pour la production de médicaments. Le bénéfice de cette mesure n'exclut pas l'application des dispositions plus favorables prévues au Code des Investissements.

Au titre des mesures de soutien aux entreprises, le dispositif fiscal actuel prévoit en matière d'impôt sur les bénéfices, un impôt minimum forfaitaire (IMF) à la charge des entreprises ayant un résultat déficitaire au cours d'un exercice donné ou dont l'impôt sur les bénéfices est inférieur à l'IMF. Toutefois cet impôt est jugé antiéconomique par le secteur privé, dans la mesure où il doit être acquitté par des entreprises alors même que celles-ci réalisent peu ou pas de bénéfices. Cela est susceptible d'accroître leurs charges et d'accentuer les difficultés qu'elles traversent. Cette préoccupation du secteur fait l'objet d'études en vue d'aboutir à une réforme de l'IMF.

Dans l'attente des conclusions desdites études, l'annexe fiscale 2020 propose de suspendre jusqu'au 31 décembre 2020, l'obligation de paiement de cet impôt.

La Côte d'Ivoire est sortie de sa crise politique et militaire de 2002-2011. Si elle veut atteindre le statut d'économie émergente, des améliorations continues de la cohésion sociale et de la stabilité du pays sont nécessaires. Après les quatre années de mise en œuvre du PND 2012-2015, la paix est revenue, la cohésion sociale s'est renforcée et l'économie a connu une forte croissance depuis 2012 avec un taux de croissance moyen du PIB réel de 9,2 % de 2012 à 2015 selon les autorités du pays.

Les progrès significatifs vers la stabilisation de la situation sécuritaire et socio-politique dans le pays ont conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies en avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes en Côte d'Ivoire et à mettre fin définitivement aux sanctions imposées en 2005 sur les importations de diamants en provenance de Côte d'Ivoire.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a levé complètement l'embargo sur les armes imposé à la Côte d'Ivoire en avril 2016. Le 30 juin 2017, l'ONUCI a définitivement achevé son mandat et s'est retirée de la Côte d'Ivoire.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

8.1.1 Risques liés aux élections

Des progrès politiques significatifs ont été réalisés depuis 2011. L'organisation pacifique du référendum en faveur de la réforme constitutionnelle et des élections présidentielle, législative, sénatoriale, et municipale traduit ainsi, le retour de la stabilité. Plus récemment, des actions en faveur de la réconciliation nationale ont été bien accueillies avec la grâce présidentielle accordée à plusieurs prisonniers dont certains leaders de l'opposition. Cependant, l'effritement de la coalition au pouvoir jusqu'en 2018 et les pressions pour une réforme de la Commission Électorale Indépendante (CEI) sont des préoccupations auxquelles le Gouvernement devrait faire face en vue du renforcement de la stabilité sociale et de la consolidation de la démocratie.

Les prochaines élections présidentielles d'oc-

tobre 2020 et la succession attendue du président Ouattara après la fin de son deuxième mandat devront également être gérées avec compétence pour éviter tout impact négatif sur la trajectoire économique et politique positive actuelle. Si la Côte d'Ivoire ne parvient pas à restaurer efficacement la cohésion et la réconciliation durables par une croissance plus inclusive, la réduction de la pauvreté et des institutions plus solides ou ne parvient pas à maintenir la stabilité politique, cela peut compromettre la capacité du pays à réaliser pleinement son potentiel économique, ce qui peut avoir un effet négatif sur la capacité de la Côte d'Ivoire à s'acquitter de ses obligations, à attirer des investissements du secteur privé et étranger et peut à son tour entraîner une croissance économique plus faible que prévu dans le cadre du PND 2016-2020.

8.1.2 Risques liés à la sécurité intérieure

Les progrès du Gouvernement pour stabiliser la situation sécuritaire et socio-politique a conduit le Conseil de Sécurité des Nations Unies en avril 2014 à lever partiellement l'embargo sur les armes et à mettre fin aux sanctions imposées en 2005 sur les exportations de diamants. Dans la poursuite des efforts pour la sécurité intérieure (désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants), la lutte contre le trafic des armes légères et de petits calibres reste une préoccupation.

En effet, la crise postélectorale de 2011 et l'instabilité sous régionale liée à la présence de groupes armés au Mali, au Burkina Faso et au Nigéria ont facilité la prolifération et la circulation illicite de ces armes. Afin de contenir cette menace sécuritaire, les autorités ivoiriennes ont mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des ALPC (ComNat-CI), avec l'appui d'ECOSAP, du PNUD et du Small Arms Survey. Par ailleurs, des violences sporadiques et mutineries des ex-combattants réclamant des paiements sont enregistrées et restent préjudiciables à la stabilité intérieure même si des efforts sont consentis par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation militaire.

La défense et la sécurité sont une priorité pour le gouvernement du président Ouattara depuis son arrivée au pouvoir en 2011. Le budget 2019 a alloué 620,4 milliards de FCFA aux dépenses de défense et de sécurité, contre 584,8 milliards de FCFA en 2018, dont 263,4 milliards FCFA pour les forces armées, 76,0 milliards de FCFA pour la gendarmerie et 175,7 milliards de FCFA pour la police, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de planification militaire et de la loi de planification de la sécurité intérieure promulguées le 13 janvier 2016. Le pays reste très attentif par rapport à d'autres menaces, notamment les crises dans certains pays voisins comme le Mali, les attaques terroristes récurrentes nationales ou régionales (y compris au Burkina Faso en mars 2018 et septembre 2019).

8.2 Risques sociaux

Les manifestations des ex-combattants et de groupes socioprofessionnels revendiquant des paiements ou des avancements de salaires sont des risques majeurs.

Conscient de cette situation, le gouvernement a initié des mesures de revalorisation salariale en 2014 et supporté en 2017, des frais de traitement et de salaire aux ex-combattants sans compromettre la bonne exécution du programme économique et financier. En vue de prévenir les troubles socioprofessionnels des mesures ont été engagées par le Gouvernement en vue de la consolidation de la paix sociale et de la cohésion nationale. Il s'agit notamment de la signature d'un protocole d'accord en vue d'une trêve sociale, l'engagement du Gouvernement à améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires via diverses mesures, dont le paiement du stock des arriérés des avancements des fonctionnaires estimé à 249,6 milliards de FCFA à partir de 2018. 70% du montant devrait être payés entre 2018 et 2022 et 30%, payables sur la période 2023-2025.

8.3 Risques macroéconomiques

8.3.1 Evolution des cours internationaux des matières premières

La forte dépendance des produits agricoles exportables rend l'économie ivoirienne vulnérable aux

fluctuations des cours des produits agricoles mondiaux et aux conditions climatiques. Les recettes liées au café, cacao, produits pétroliers et au gaz représentent 27% des recettes fiscales budgétaires (SEPMBPE). Les cours moyens des principaux produits d'exportations⁵¹, calculés à partir des données des six derniers mois (novembre 2019 – avril 2020), sont les suivants : 1 375 dollars/tonne de noix de cajou (en CAF), 2,2 euros/ kg de fève de cacao, 1,4 euro/ kg de café robusta, 1,41 euro/ kg de caoutchouc et 540,0 euros/tonne métrique d'huile de palme.

Une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières liée à l'évolution de la demande mondiale et aux conditions climatiques constitue un risque majeur pour la réalisation des recettes publiques. Au cours des dernières années, afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur agricole, la Côte d'Ivoire a continué de développer les secteurs non agricoles de son économie en encourageant le commerce, la construction, les télécommunications, les services financiers, les mines, le pétrole et le gaz et activités de fabrication.

L'impact économique du COVID-19 devrait être important en Côte d'Ivoire. En tant qu'économie ouverte, le pays est touché par les effets des perturbations commerciales, notamment avec la Chine et l'Union européenne. La chute des prix des produits de base et des échanges commerciaux affecterait les recettes d'exportation et les droits de douane.

8.3.2 Evolution de la demande extérieure des produits agricoles de la Côte d'Ivoire

La faible demande intérieure des produits agricoles d'exportation et leur forte dépendance des marchés extérieurs exposent l'économie nationale à des baisses de recettes d'exportation, des contractions cycliques du niveau de l'activité économique. En vue de réduire cette forte dépendance de l'économie des cours des produits agricoles et de la demande extérieure, le Gouvernement a entrepris l'exploitation d'autres produits agricoles (riz, palmier à huile, anacarde, les minerais, l'accroissement de la production d'électricité) dans l'optique d'une diversification des recettes d'exportation. Il entend en outre accélérer la transformation industrielle de ces ma-

⁵¹ Les chiffres sont issus de calculs de l'auteur sur la base des statistiques du site <https://www.indexmundi.com/fr/matieres-premieres/?marchandise=caoutchouc&monnaie=eur&marchandise=huile-de-palme>.

tières premières agricoles et réduire graduellement, la part du secteur primaire dans le PIB.

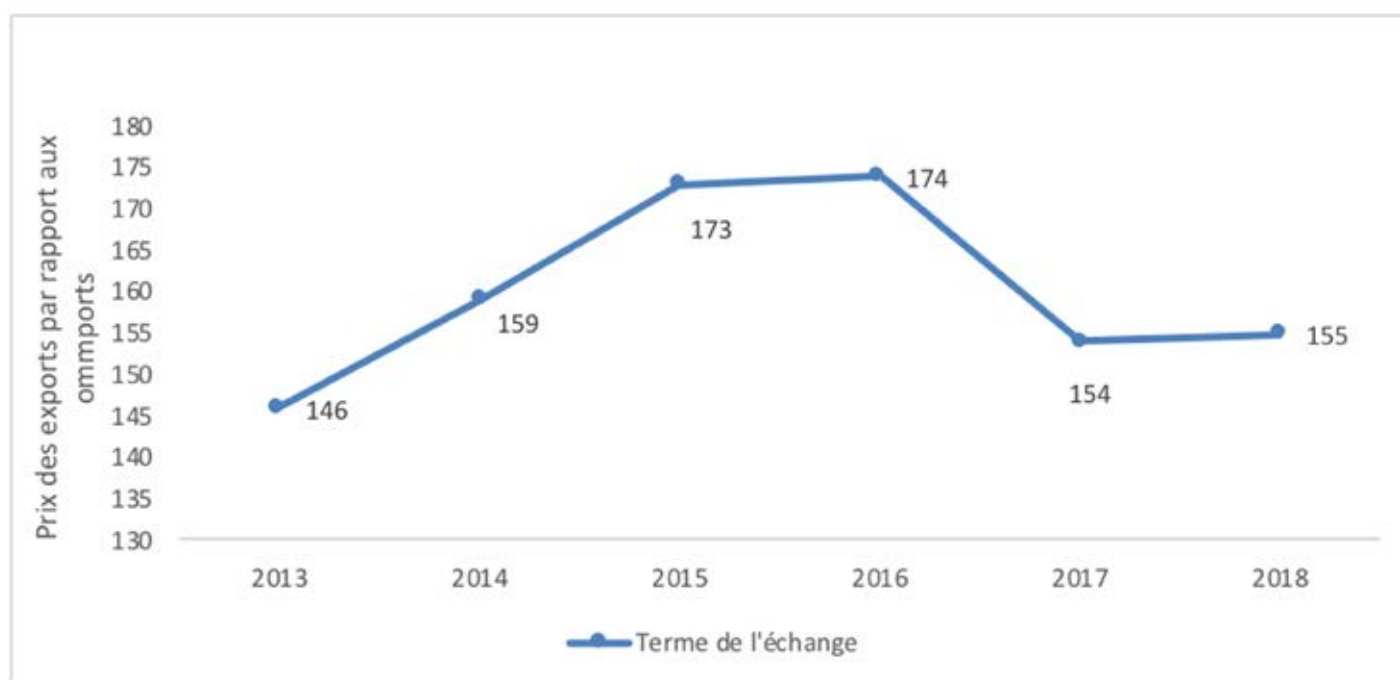
Selon le rapport du FMI publié en avril 2020, la baisse de la demande des pays partenaires et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement vont saper le commerce de la Côte d'Ivoire. L'Union Européenne et la Chine sont des partenaires commerciaux importants pour la Côte d'Ivoire, représentant près de 50% des exportations et importations totales du pays.

Les données de fin janvier montrait déjà des signes de réduction du trafic dans les ports aériens et maritimes ivoiriens. En outre, les efforts visant à atténuer la propagation de la pandémie comme la réglementation des transports, les couvre-feux et l'interdiction des voyages non autorisés dans les pays, déprimera la consommation et les investissements intérieurs, perturbera le marché intérieur et la production.

8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Selon la banque mondiale, les termes de l'échange net (2000 = 100) sont ressortis à 155 en 2018.

Figure 11. Evolution des termes de l'échange



Source : Banque Mondiale

8.4 Risques liés à la mobilisation des ressources financières

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Le recouvrement des recettes intérieures d'une manière générale et des recettes fiscales de manière spécifique dépend fortement des fluctuations des prix des produits agricoles, miniers et énergétiques. Les recettes liées aux matières premières agricoles, minières et énergétiques (café, cacao, banane, huile de palme et produits pétroliers et gaziers) représentent 27% des recettes fiscales budgétaires.

Ainsi une fluctuation à la baisse des cours de ces matières premières est un risque majeur pour les recettes budgétaires. Afin de contenir ces risques et d'accroître les recettes fiscales, le gouvernement a initié en 2018, dans le cadre du programme économique et financier, une série de mesures. Celles-ci visent à donner un niveau additionnel de recettes fiscales estimé à plus de 0,1 % du PIB.

Les conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette publique sur la période 2019-2039 indiquent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire demeurerait modéré. L'encours de la dette de l'ad-

ministration centrale, tenant compte des émissions de l'Eurobond, est passé de 33,5% du PIB à fin décembre 2017 à 38,6% du PIB à fin 2019.

Le Gouvernement tente de relever les défis posés par l'économie informelle en rationalisant certaines lois et réglementations, en particulier dans le domaine de la fiscalité où il s'efforce de faciliter le respect des obligations de paiement des impôts en mettant en œuvre des moyens de déclaration et de paiement en ligne, et en améliorant son appareil statistique avec l'assistance technique du FMI.

La détérioration des perspectives macroéconomiques et les mesures d'urgence budgétaire prises par le gouvernement ivoirien pour atténuer l'impact de la pandémie liée au COVID-19 génèrent des pressions fiscales et créent un besoin de financement important de la balance des paiements. Le soutien du FMI par le biais des facilités accordées permettrait seulement de combler une partie du déficit de financement

8.4.2 Risque lié au financement extérieur public par les bailleurs de fonds

La mobilisation des ressources extérieures peut être compromise par la complexité des conditionnalités liées à ces financements. Le non-respect de ces conditionnalités peut entraîner la suspension de ces appuis extérieurs comprenant les dons et prêts projets qui sont essentiels à la réalisation d'une portion non négligeable des investissements publics.

La Côte d'Ivoire a depuis 2011 renforcé sa coopération avec plusieurs partenaires, notamment la Chine, la République de Corée, la Turquie, l'Inde et le Japon. Il a mis l'accent sur la coopération Sud-Sud, notamment avec le Maroc, la Tunisie et l'Afrique du Sud, et sur l'approfondissement de l'intégration régionale. Ces relations visent à augmenter le volume des échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde et à profiter de l'expérience de ces pays tout

en accédant aux ressources externes supplémentaires nécessaires à son développement.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire développe des relations avec de nouveaux alliés politiques du monde arabe afin d'attirer des financements originaires de ces pays. La Côte d'Ivoire avait prévu d'émettre des euro-obligations de 230 milliards de FCFA en 2020, mais le contexte lié au COVID-19 a poussé le Gouvernement à reporter l'opération. Depuis la confirmation de premier cas de COVID-19 sur le continent, les rendements sur les marchés secondaires des euro-obligations ont sursauté. La forte hausse des taux sur les marchés secondaires ne favorise pas de nouvelles émissions.

8.4.3 Risque lié au financement extérieur privé par les investissements directs étrangers

Les IDE, qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfiques réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer en Côte d'Ivoire. L'atteinte des objectifs de croissance du PND dépend de manière significative au niveau d'IDE. En 2018, le pays a pu attirer près de 913 millions dollars US d'IDE, même si le flux d'IDE a légèrement diminué par rapport à 2017 où il s'élevait à 973 millions dollars US. Estimé à 10,2 milliards de USD en 2018, le stock total d'IDE représente 23,8% du PIB du pays selon le rapport de la CNUCED 2019. Les principaux investisseurs sont l'Union européenne (la France étant le 1er investisseur) et le Canada. Les investissements sont principalement orientés vers les industries extractives et la finance.

La Côte d'Ivoire a été classé 110^e dans le dernier rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale. Cela représente une avancée par rapport à sa 122^e position de l'édition 2019. Des progrès doivent être réalisés en termes de gouvernance, d'application des lois et de justice et de réforme du code foncier pour attirer davantage de flux d'IDE.

Tableau 51. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018
Flux d'IDE entrants (millions USD)	577	973	913
Stocks d'IDE (millions USD)	7.697	9.792	10.234
Nombre d'investissements greenfield***	34	21	32
IDE entrants (en % de la FBCF****)	8,2	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	21,4	n/a	n/a

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

8.5 Risques sanitaires

La Côte d'Ivoire fait face à des risques sanitaires qui sont aggravés par le niveau élevé de pauvreté. Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme en 2019 la Côte d'Ivoire était très exposée au paludisme avec 3133 décès déclarés en 2018 dus au paludisme (contre 4 069 en 2014). La situation de la santé publique ivoirienne est également caractérisée par un taux de mortalité élevé lié au VIH / SIDA. Le sida est la première cause de mortalité chez les hommes adultes (16 000 décès liés au sida en 2018 selon les estimations de l'ONUSIDA), ce qui représente une baisse de 34% par rapport à 2010. Chez les femmes on constate 5 300 décès liés au sida en 2018 selon l'ONUSIDA.

En 2015, on estimait l'incidence des Infections Respiratoires Aigües chez les enfants de 0 à 4 ans à 202 pour 1 000, celle du paludisme dans la population générale à 155 pour 1000. L'incidence de la diarrhée chez les enfants de 0 à 4 ans était estimée à 88,86 pour 1 000.

Le pays a réalisé peu de progrès dans la lutte contre la mortalité maternelle, passant de 745 en 1990 à 645 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 soit une évolution de 13,4 % en 25 ans avec un taux annuel de 0,6 % contre 44 % au niveau mondial. La Côte d'Ivoire se situe derrière les pays comme la Mauritanie avec 602 décès, le Cameroun avec 596 décès, le Mali avec 587 décès, le Niger avec 553 décès, la Guinée-Bissau avec 549 décès, le Kenya avec 510 décès. La mortalité néonatale se situait à 38 pour 1000 naissances vivantes en 2012 contre 41 en 2005.

En mars 2014, une épidémie de virus Ebola a été confirmée près de la frontière entre la Guinée et le Libéria. Après une alerte lancée par l'OMS demandant de renforcer la surveillance des maladies apparentées à une fièvre hémorragique virale, les pays voisins de la Guinée et du Libéria, dont la Côte d'Ivoire, ont mis en place des mesures de sécurité le long de leurs frontières terrestres et à l'intérieur de leurs territoires afin de protéger les personnes à risque et pour empêcher la propagation du virus.

La fin de l'épidémie a été déclarée le 29 mars 2016 par l'OMS et la Côte d'Ivoire a rouvert ses frontières avec la Guinée et le Libéria en septembre 2016. Bien qu'aucun cas d'infection à virus Ebola n'ait été signalé à ce jour en Côte d'Ivoire, le pays reste à risque compte tenu de ses frontières avec des pays où les normes de santé publique sont potentiellement plus basses et pourrait devoir consacrer des ressources importantes à se préserver des épidémies.

Un cas de dengue a été identifié à Abidjan en avril 2017 et le gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher la propagation du virus. En février 2018, le gouvernement a adopté des mesures préventives contre une épidémie de fièvre de Lassa, une fièvre hémorragique comme Ebola, qui a tué plus de 30 personnes dans le nord du Nigéria au premier trimestre de 2018.

La Côte d'Ivoire subit également la pandémie liée au Coronavirus. Les autorités sanitaires ivoiriennes ont confirmé l'apparition de 2 750 cas positifs dont 1 370 guéris, 32 décédés et 1 348 sous traitement à la date du 30 mai 2020.

8.6 Risques environnementaux

Selon la Banque mondiale, le taux de croissance de l'économie ivoirienne estimé entre 8 et 8,5 % par an, a une incidence négative sur son environnement (capital naturel). Le recours à une culture extensive des produits agricoles d'exportation a pour corollaire l'accélération de la déforestation, l'épuisement des sources naturelles d'approvisionnement en eau potable, l'accroissement des émissions de gaz pol-

luants. Un cadre d'intervention a été mis en place. Il s'appuie sur la vision de croissance à long et moyen termes du pays déclinée dans le PND. Ce cadre est orienté vers la transformation structurelle de l'économie par des politiques d'innovation qui adressent la question de la soutenabilité de la croissance et apportent des solutions innovantes pour contenir la destruction du capital naturel en vue d'un développement viable et durable.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Aperçu général

Selon le rapport relatif aux sixièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) publié en décembre 2019 par le FMI, la Côte d'Ivoire recouru de manière croissante à l'endettement extérieur entre 2016 et 2019. L'accès de la Côte d'Ivoire au statut de pays pré-émergent a limité le recours aux prêts concessionnels et favorisé les levées de fonds sur le marché international des euro-obligations.

La dette commerciale obtenue sur le marché des euro-obligations représente désormais la moitié de la dette extérieure. A fin décembre 2019, l'encours de la dette était estimé à 13 300,2 milliards de FCFA pour un montant de 11 607,8 milliards de FCFA en 2018. Cette tendance observée s'explique par plusieurs émissions effectuées sur le marché des euro-obligations.

Entre 2014 et 2019, la Côte d'Ivoire a émis huit emprunts sur ce marché. Le montant total des émissions de 2018 et 2019 libellées en euros est évalué à 2 227 milliards de FCFA. La stratégie d'émission adoptée était fondée sur deux séries d'emprunts chaque année. Les taux des coupons des emprunts étaient compris entre 5,25 % et 6,87 % pour une maturité moyenne de 18 ans.

S'agissant de la dette bilatérale, elle a connu une baisse ces dernières années. Le Gouvernement ivoirien avait bénéficié d'un contrat de désendettement et de développement (C2D) en juillet 2012 qui est un

instrument de restructuration de la dette qui permet au pays de continuer d'honorer ses dettes bilatérales envers la France et l'Espagne jusqu'à leur remboursement, mais les montants sont reversés au pays sous forme de dons pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. La Côte d'Ivoire avait bénéficié d'une annulation de 1151,2 milliards de FCFA au titre des C2D de 2012 et 2014. En 2019, la dette bilatérale représentait 18,1 % de l'encours total.

La dette due aux créanciers multilatéraux avoisinait 2 258,8 milliards de FCFA en décembre 2019. Elle est essentiellement composée d'emprunts souscrits auprès du FMI et de la Banque mondiale. La dette multilatérale représentait 25,5 % de l'encours de la dette totale en 2019.

Au regard de l'analyse de viabilité de la dette effectuée par le FMI en avril 2020, la Côte d'Ivoire présente un risque de surendettement modéré. Ce résultat confirme l'analyse de viabilité de la dette de décembre 2019. Toutefois, la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 et la vulnérabilité aux chocs des termes de l'échange et des taux d'intérêt au niveau international ont fragilisé certains indicateurs.

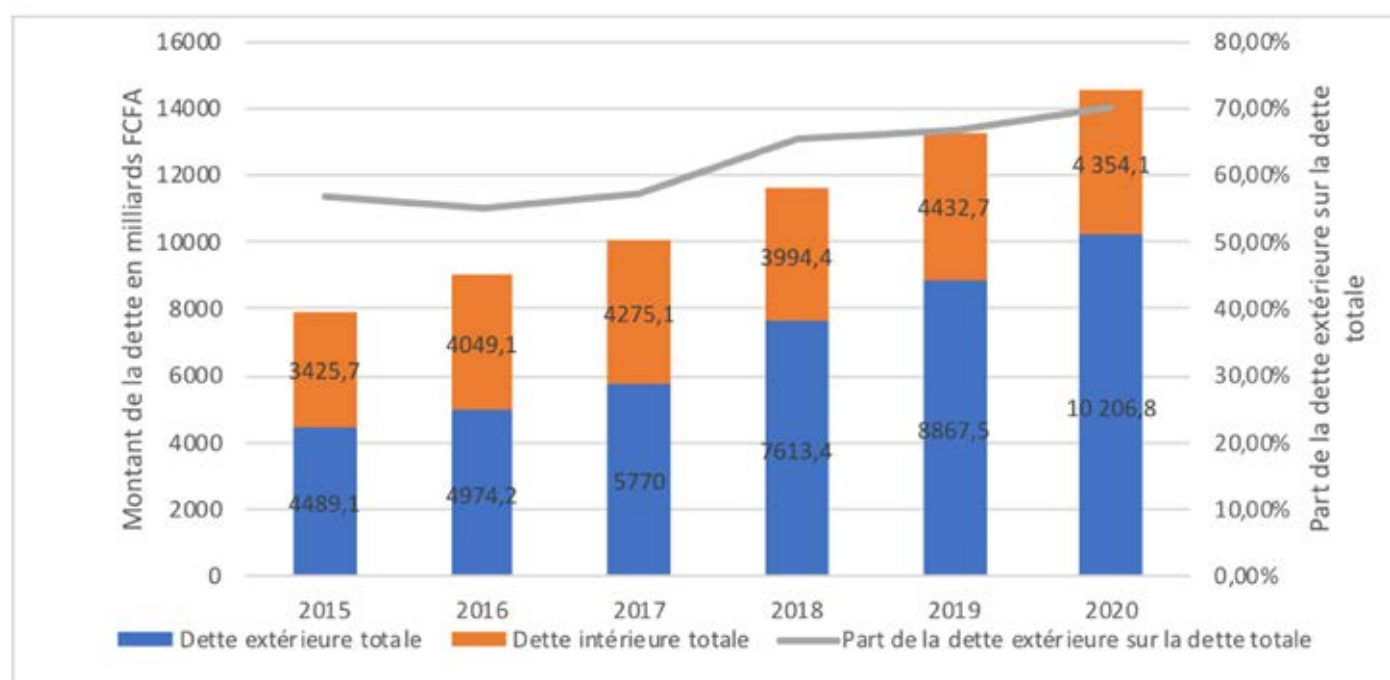
La valeur actuelle du ratio dette extérieure sur exportations dépasserait le seuil en 2022 et resterait au-dessus de celui-ci jusqu'en 2029. De même, le ratio service de la dette sur exportations dépasserait le seuil à partir de 2023 et resterait au-dessus. Dans le cadre du test de résistance du financement de marché, le ratio du service de la dette aux revenus dépasserait le seuil à partir de 2025 et au cours des cinq années suivantes.

Tableau 52. Répartition de la dette publique de la Côte d'Ivoire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 proj
Dette totale (% PIB)	29,2%	31,7%	33,5%	36,2%	38,6%	40,4%
Dette totale (en Milliards de FCFA)						
Restant due	7 914,8	9 023,2	10 045,1	11 607,8	13 300,2	14 560,9
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	1 151,7	1 309,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 019,3
Payé	1 151,7	1 309,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 019,3
Dette extérieure totale						
Restant due	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4	8 867,5	10 206,8
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	264,0	333,0	556,2	610,2	1 583,7	879,7
Payé	264,0	333,0	556,2	610,2	1 583,7	879,7
Dette intérieure totale						
Restant due	3 425,7	4 049,1	4 275,1	3 994,4	4 432,7	4 354,1
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	887,7	976,2	891,9	937,0	1 180,9	1 139,6
Payé	887,7	976,2	891,9	937,0	1 180,9	1 139,6
PIB nominal	27 086,2	28 423,9	29 955,0	32 063,0	34 447,0	36 044,0

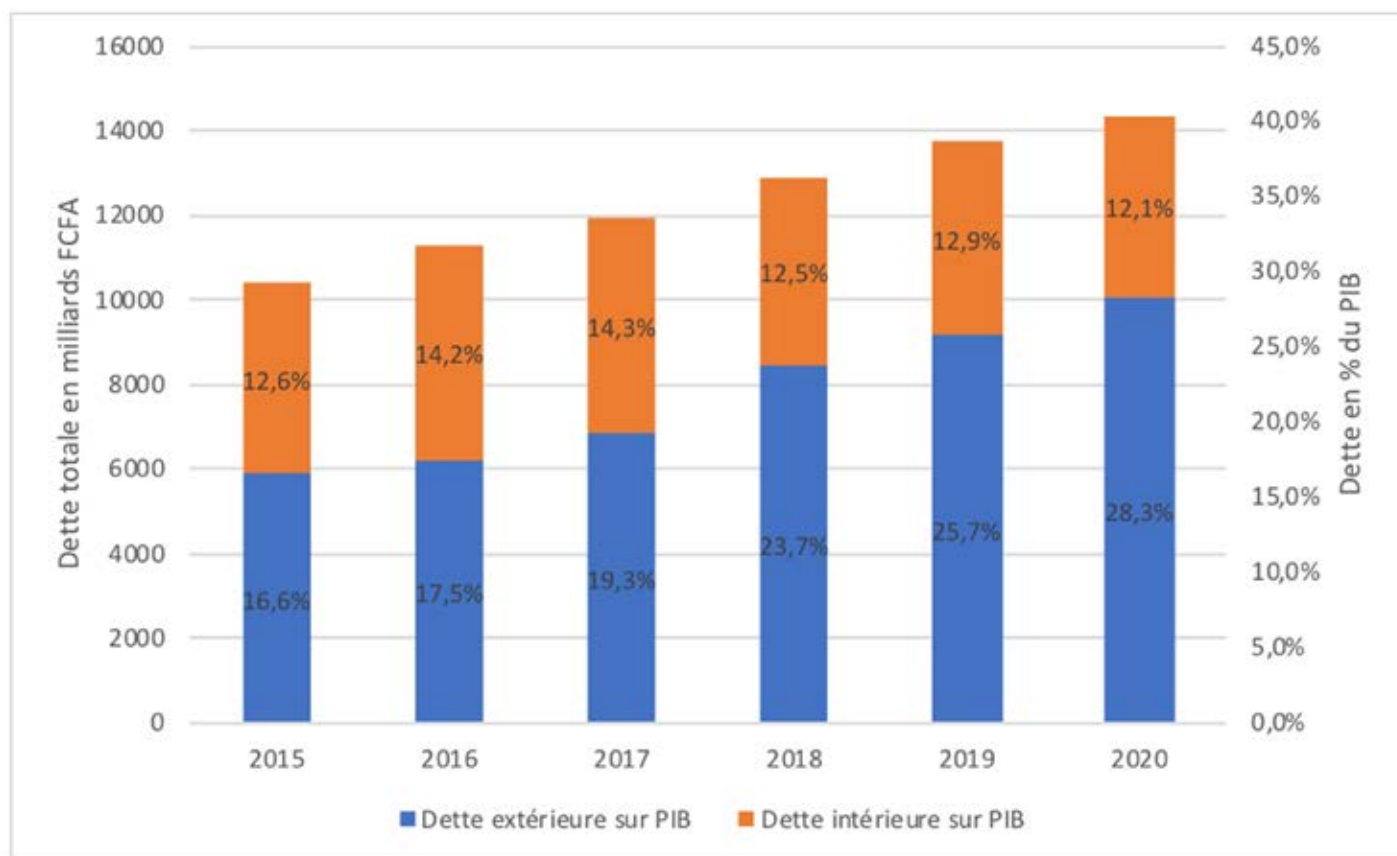
Source : MEF/DDPD

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure



Source : MEF/DDPD

Figure 13. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure en % du PIB



Source : MEF /DDPD

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

La stratégie d'endettement de la Côte d'Ivoire est fondée sur des emprunts à long terme. Les dettes intérieure et extérieure à long terme représentent

respectivement 79,4 % et 99,9 % en 2019.

Cette situation s'explique par la volonté des autorités ivoiriennes de profiler la dette en augmentant les maturités des prêts destinés à financer les investissements du PND.

Tableau 53. Profil temporel de la dette intérieure

Exprimé en %	Dette intérieure (2019)	Dette extérieure (2019)
Court terme (< 1 an)	2,2%	0,0%
Moyen terme (1 à 5 ans)	18,4%	0,1%
Long terme (> 5 ans)	79,4%	99,9%
Total	100	100

Source : MEF/DDPD

Tableau 54. Dette à rembourser à court terme (2015-2020)

[Côte d'Ivoire] milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (proj)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	264,0	333,0	556,2	610,2	1 583,7	879,7
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	887,7	976,2	891,9	937,0	1 180,9	1 139,6
Total	1 151,7	1 309,2	1 448,2	1 547,2	2 764,6	2 019,3

Source : MEF/DDPD

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/GM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie est renforcée par la FEC et la MEDC signées avec le FMI qui permettent d'élaborer et de suivre la viabilité de la dette dans le cadre des revues périodiques.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019-2023 actualisée pour la période 2020-2023.

D'après la SDMT, le Gouvernement envisage de diversifier les investisseurs et de saisir les nouvelles opportunités de financement. Il s'agit du recours :

- (I) Au marché financier international ;**
- (II) Aux emprunts islamiques ;**
- (III) Au marché régional des titres publics.**

L'objectif du Gouvernement conformément à la SDMT, est d'emprunter aux conditions qui allongeraient les maturités des titres publics, réduiraient le coût des emprunts, limiteraient le risque de change et privilégieraient les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants. Il entend recourir aux prêts concessionnels, semi-concessionnels et non concessionnels dans le cadre du financement des investissements du PND 2016-2020 dans les limites de la soutenabilité budgétaire sur les long et moyen

termes. Cette stratégie tient compte de la maîtrise du coût moyen du portefeuille de la dette. Elle permet, par ailleurs, de réduire le risque de refinancement, de limiter les risques liés aux fluctuations des changes et de porter en 2023, le taux d'endettement à 41,3 % contre 36,2 % en 2018.

Le plan de financement de l'année 2019 selon la SDMT, ciblait un financement de 2344,9 milliards de FCFA, reparté en prêts projets : 816,8 milliards de FCFA, appuis budgétaires : 207,5 milliards de FCFA et émissions de titres publics sur le marché sous régional et les marchés internationaux : 1320,6 milliards de FCFA. Cette option était cohérente avec l'Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales (CPIA) de la Banque mondiale et du FMI et surtout avec le ratio valeur actuelle de la dette sur le PIB qui est en dessous du point de référence de 55 % du Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI.

Afin de permettre au Gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière d'endettement, une réforme du cadre institutionnel de gestion de la dette publique a été entreprise depuis 2011. Elle a abouti à la mise en place du Comité National de la Dette Publique (CNDP) par décret n° 2011-424 du 30 novembre 2011. Il est chargé de coordonner la politique du gouvernement en matière d'endettement et de suivre la mise en œuvre de la SDMT.

Le CNDP est également chargé de la validation du plan de financement et éventuellement des ajustements à ce plan pour y intégrer les emprunts non concessionnels initialement non prévus. Aussi, la Direction en charge de la gestion de la dette publique a

été réorganisée suivant la ligne front, middle et back office.

Au niveau de la comptabilisation de la dette, le portefeuille a été élargi pour prendre en compte la dette de certaines entreprises publiques. Un document de stratégie d'endettement (SDMT) et une analyse de la viabilité de la dette sont régulièrement élaborés et mis à jour. En application des dispositions communautaires (article 13 du Règlement n°9 de l'UEMOA), un manuel de procédures relatif aux fonctions, aux activités et aux opérations d'emprunt et de gestion de la dette est disponible.

Concernant la dette intérieure, l'Agence UMOA-Titres, en collaboration avec la BCEAO, a engagé des réformes, notamment avec la mise en place de (Spécialistes en Valeurs du Trésor, « SVT ») pour stimuler le marché financier afin de lever des montants plus importants. Les SVT sont chargés de participer aux émissions de titres du Trésor par voie d'adjudication et de syndication, de diriger le marché secondaire des titres de dette publique, de promouvoir les titres du Trésor, de fournir des conseils et services d'information au Trésor et à l'Agence UMOA-Titres, de participer à des adjudications ciblées et d'avoir la possibilité de proposer des offres non compétitives.

L'Etat ivoirien réalise périodiquement des émissions de Bons Assimilables du Trésor et d'Obligations Assimilables du Trésor via le guichet de l'agence UMOA-Titres. Récemment pour accompagner les Etats dans la lutte contre la pandémie, des bons COVID ayant une maturité de trois mois ont été émis.

Relation avec les bailleurs de fonds

I)- FMI

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec le FMI de longue date. Entre 2009 et 2020 des programmes de Facilité Rapide de Crédit (FRC), de FEC et de MEDC ont été négociés avec le FMI.

La FEC 2011-2015 a permis de réaliser d'importantes réformes structurelles portant sur le secteur public, la gouvernance, les secteurs du cacao, financier, de l'énergie, le climat des affaires et la réforme des administrations publiques. La signature de deux programmes, 2009-2011 et 2011-2015 financés par

la FEC, a permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés en juin 2012. Le montant total des décaissements a atteint 728,8 millions de dollars US entre 2012 et 2015. Les avancées significatives liées aux réformes engagées ont permis d'améliorer la qualité de signature du Gouvernement sur le marché international des capitaux.

Dans le but de financer le PND 2016-2020, l'Etat a signé en 2016 un nouvel accord avec le FMI suivant un programme économique et financier. Le nouveau programme, basé sur une FEC et un MEDC, a permis au pays d'accéder à des ressources évaluées à 487,8 millions de DTS, soit environ 658,9 millions de dollars US.

En décembre 2019, la sixième revue des accords en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la FEC et du MEDC a permis un décaissement de 133,4 millions de dollars US. Le pays a bénéficié d'une prolongation d'un an de la durée du programme.

En avril 2020, le Gouvernement ivoirien a bénéficié d'une FRC d'un montant de 295,4 millions de dollars US et d'un décaissement de 590,8 millions de dollars US au titre de l'instrument de financement rapide. Ces financements sont destinés à aider le pays dans la stratégie de riposte face au COVID-19.

II)- Groupe Banque mondiale

La Côte d'Ivoire entretient des relations avec les différents démembrements de la Banque mondiale (BIRD, IDA, SFI et MIGA) et ses fonds spéciaux. Les relations avec la Banque mondiale ont démarré avant les indépendances. Entre 1960 et 2011 de nombreux projets ont été financés par l'institution financière de Bretton Woods.

Depuis 2011, les actions de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire ont été renforcées à travers de nombreux projets de développement. Le pays a bénéficié de financements qui ont atteint un montant avoisinant 419,5 milliards de FCFA. Les infrastructures publiques, l'emploi, l'intégration socio-professionnelle, l'éducation et le secteur agricole ont largement bénéficié des crédits obtenus.

En 2018, le Gouvernement a conclu deux accords

de crédit au guichet IDA d'un montant total de 65,9 millions d'euros pour le financement du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du projet d'amélioration des terres.

A la date du 25 novembre 2019, dans le Cadre de Partenariat Financier (CPF) 2016-2020 prolongé jusqu'en 2021, le portefeuille du Groupe de la Banque mondiale porte sur vingt-huit projets pour un financement de trois milliards de FCFA. Les interventions de la Banque mondiale porte sur les axes suivants :

- o L'amélioration des régimes fonciers en milieu rural, le développement de la compétitivité de la filière de l'anacarde (noix de cajou), de l'économie numérique, de la mobilité urbaine et des infrastructures ;
- o La lutte contre l'érosion côtière, la promotion de la transparence des informations dans l'industrie extractive, l'amélioration de la gestion des ressources forestières ;
- o La mise en place de systèmes d'identification personnelle ;
- o Le renforcement des secteurs de l'éducation, de la santé ainsi que les projets de nutrition et de développement de l'enfant.

La SFI a investi 1 milliard 371 millions de dollars US en Côte d'Ivoire. Ses interventions portent sur le secteur de l'électricité, des opérations d'investissement et d'activités de conseil. S'agissant de la MIGA, elle compte actuellement trois projets dans le domaine du pétrole et du gaz pour un montant total de 659,4 millions de dollars US. Elle intervient également dans d'autres projets relatifs aux secteurs des eaux usées, de l'électricité et de la santé.

Entre avril et mai 2020, le gouvernement ivoirien a conclu un accord de crédit via le guichet IDA et un mécanisme d'intervention d'urgence pour un montant total de 75 millions de dollars US. Cette enveloppe financière est destinée à renforcer la lutte contre le COVID-19.

III)- Le Groupe Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement est un par-

tenaire privilégié de la Côte d'Ivoire. Le document stratégie pays (DSP) 2013-2017, élaboré par la BAD pour la Côte d'Ivoire, avait deux piliers. Le premier portait sur le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité alors que le second était destiné à développer les infrastructures pour soutenir la reconstruction du pays. Ces deux piliers, qui se complètent et se renforcent mutuellement, devraient permettre de relever les défis suivants :

- o Renforcement de l'inclusivité de la croissance grâce à l'accélération de la transformation structurelle du secteur agricole ;
- o Développement des infrastructures rurales qui devraient accélérer le développement de la chaîne de valeur agricole tout en assurant la promotion du genre ;
- o Renforcement de l'alignement et de la cohérence des actions de la BAD en phase avec le budget national pour une bonne prévision de la mobilisation des ressources ;
- o Renforcement du dialogue sur les politiques et les stratégies ;
- o Renforcement du contrôle et de l'évaluation des résultats obtenus ;
- o Consolidation et capitalisation des initiatives en renforçant les actions de la BAD sur les infrastructures rurales.

Dans l'optique de consolider les résultats obtenus dans le cadre du DSP 2013-2017, la BAD a préparé un autre DSP pour l'horizon 2018-2022. Cette stratégie était alignée sur le PND 2016-2020. Ce nouveau DSP était fondé sur les priorités de la BAD (Top 5) : nourrir l'Afrique ; éclairer l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer les conditions de vie en Afrique.

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire a accès au guichet de la BAD pour les prêts souverains. Cette avancée a permis au pays de lever 731,6 milliards de FCFA auprès de ce guichet. Les ressources mobilisées ont permis de financer des projets structurants relatifs aux secteurs de l'électricité, de la distribution, de l'agro-industrie, du transport urbain et aérien avec Air Côte d'Ivoire.

A fin mai 2018, le financement de la BAD pour la Côte d'Ivoire a atteint 3,22 milliards de dollars US pour un portefeuille comportant vingt-trois opéra-

tions. En mars 2019, la répartition du portefeuille des secteurs les plus importants est la suivante : transport (64 %), énergie (24 %) agriculture (9 %).

IV)- Club de Paris

Le stock de la dette de la Côte d'Ivoire vis-à-vis des créanciers du Club de Paris était évalué à 87,6 milliards de FCFA à la date du 31 décembre 2018, soit 1,2 % de l'endettement extérieur. La part des créances du Club de Paris a considérablement baissé au profit des créances des pays non membres. La part des créanciers hors Club de Paris a représenté 17,0 % de la dette extérieure pour un montant de 1291,9 milliards de FCFA en 2018. Cette situation s'explique en partie par les annulations de dette dont le pays a bénéficié en 2012 dans le cadre de l'initiative PPTE.

Le gouvernement ivoirien a obtenu une annulation de dette de la part de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Japon pour un montant de 900 milliards de FCFA. Cette restructuration de la dette a été renforcée par une annulation additionnelle de 3143,7 milliards de FCFA, incluant le C2D et les accords de conversion de la dette avec l'Allemagne et l'Espagne.

V)- Les créanciers privés extérieurs

A la date du 31 décembre 2019, la dette due aux créanciers privés a atteint 5 004,8 milliards de FCFA. Ce montant comprend la dette due aux porteurs de titres de créance pour une valeur de 4 435,0 milliards de FCFA et celle des banques commerciales pour 569,8 milliards de FCFA. La dette commerciale représente 56,4 % du montant totale de la dette extérieure.

VI)- Les créanciers privés intérieurs

A la date du 31 décembre 2019, la dette intérieure de la Côte d'Ivoire était évaluée à 5285,0 milliards de FCFA. Les titres publics sont évalués à 3921,2 milliards de FCFA, soit 74,2 % du stock total de la

dette intérieure. Les prêts bancaires et les entreprises représentaient 25,8 %, pour un montant de 1353,3 milliards de FCFA. Au premier trimestre 2020, dans le cadre de la mobilisation des ressources sur le marché des titres publics par voie d'adjudication, la Côte d'Ivoire a emprunté 456 milliards de FCFA. Ce montant comprend l'ensemble des mobilisations de titres publics via l'agence UMOA-Titres entre janvier et mars 2020. Entre avril et mai 2020, le trésor ivoirien a levé 535 milliards de francs CFA de bons Covid.

9.2.2 Viabilité de la dette publique

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques. Selon le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

I) Risque faible : tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance ;

II) Risque modéré : les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;

III) Risque élevé : au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;

IV) Surendettement : le pays éprouve des difficultés à rembourser sa dette.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement élevés.

Tableau 55. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI, Banque Mondiale

Scénario de référence selon l'AVD du FMI et de la Banque mondiale de décembre 2019

o **Croissance soutenue.** La croissance du PIB réel à moyen terme ne devrait guère varier par rapport à la précédente AVD, se chiffrant à 7,3 % en moyenne sur les cinq premières années de la période de projection (2019–24). La croissance bénéficiera de l'appui d'une demande intérieure robuste et du niveau positif à moyen terme des exportations nettes.

o **Inflation atone.** L'inflation devrait rester atone, à environ 2,0 %, grâce à la bonne situation de l'offre intérieure et à la robustesse de l'euro, auquel le FCFA est arrimé.

o **Déficit stabilisé à 3,0 %,** grâce aux efforts déployés par les autorités pour mobiliser des recettes intérieures et contenir les dépenses non prioritaires afin de satisfaire au critère de convergence du déficit budgétaire de l'UEMOA (3,0 % du PIB) à compter de 2019.

o **Déficit courant** devrait se réduire au cours de la période de projection. Il diminuerait progressivement, de 4,7 % du PIB en 2018 à 3,0 % d'ici à 2024, sous l'effet d'une hausse des exportations de produits primaires

transformés et d'un ralentissement de la croissance des importations à mesure que se normaliseront les investissements et les importations de services et d'équipements en résultant.

o **Financement par emprunt** bancaire. À moyen terme, les besoins de financement de la Côte d'Ivoire devraient être couverts principalement par l'emprunt bancaire à mesure que le pays se transforme en économie de marché émergent. Les autorités devraient recourir à des prêts concessionnels et non concessionnels pour répondre à ces besoins.

Scénario révisé tenant compte du contexte lié au COVID-19 publié en avril 2020

o **La croissance réelle** devrait s'établir à 2,7% à cause des conséquences négatives de la crise sanitaire.

o **Le déficit du compte courant** est projeté à 3,3%.

o **Les exportations de biens et services** sont projetées à 19 % du PIB.

o **Les recettes fiscales** devraient s'établir à 14,5 % du PIB.

o **Les dépenses publiques** devraient augmenter pour atteindre 19,7 % du PIB.

o **La stratégie de financement** fondée sur une dépendance plus élevée à l'égard du financement concessionnel tout en gardant un équilibre sur la répartition financement en devise et financement intérieur.

Les dettes extérieure et totale restent viables et présentent un risque modéré de surendettement. La crise sanitaire, la détérioration du contexte mondial et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement auront un impact négatif sur l'économie ivoirienne. Compte tenu des dépenses exceptionnelles liées au COVID-19 prévues en 2020, le déficit devrait revenir au niveau d'avant la crise une fois que celle-ci se sera calmée, ce qui constituera la base de la trajec-

toire descendante de la dette à partir de 2021.

Dans ce contexte, la valeur actuelle de la dette publique en pourcentage du PIB resterait bien inférieure à la valeur de référence de 55,0%. Tous les indicateurs de la charge de la dette publique extérieure resteraient inférieurs à leurs seuils dans le scénario de base, mais comme par le passé, le ratio du service de la dette aux recettes resterait proche de son seuil à moyen terme, ce qui souligne la nécessité de stimuler davantage la mobilisation des recettes intérieures une fois la crise passée. En outre, l'amélioration de la VA de la dette par rapport à l'AVD précédente est largement due au récent rebasage du PIB malgré des besoins d'emprunt plus importants.

Tableau 56. Résultats obtenus par la Côte d'Ivoire au titre du CVD (Scénario de référence révisé)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (en pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2020	26,8	128,8	7,9	12,1	37,9	32,0
2021	26,0	122,3	9,0	13,5	36,2	34,2
2022	25,4	118,2	9,1	13,7	35,2	38,4
2023	24,8	113,7	9,1	13,8	34,4	41,3
2024	23,9	109,3	10,2	15,4	34,0	47,3
2030	20,1	88,9	10,2	15,6	36,6	80,1

Source : FMI

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

La dette extérieure de la Côte d'Ivoire est composée majoritairement de dettes commerciales, suivies de dettes multilatérales et bilatérales. Cette situation

s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer significativement au financement du PND.

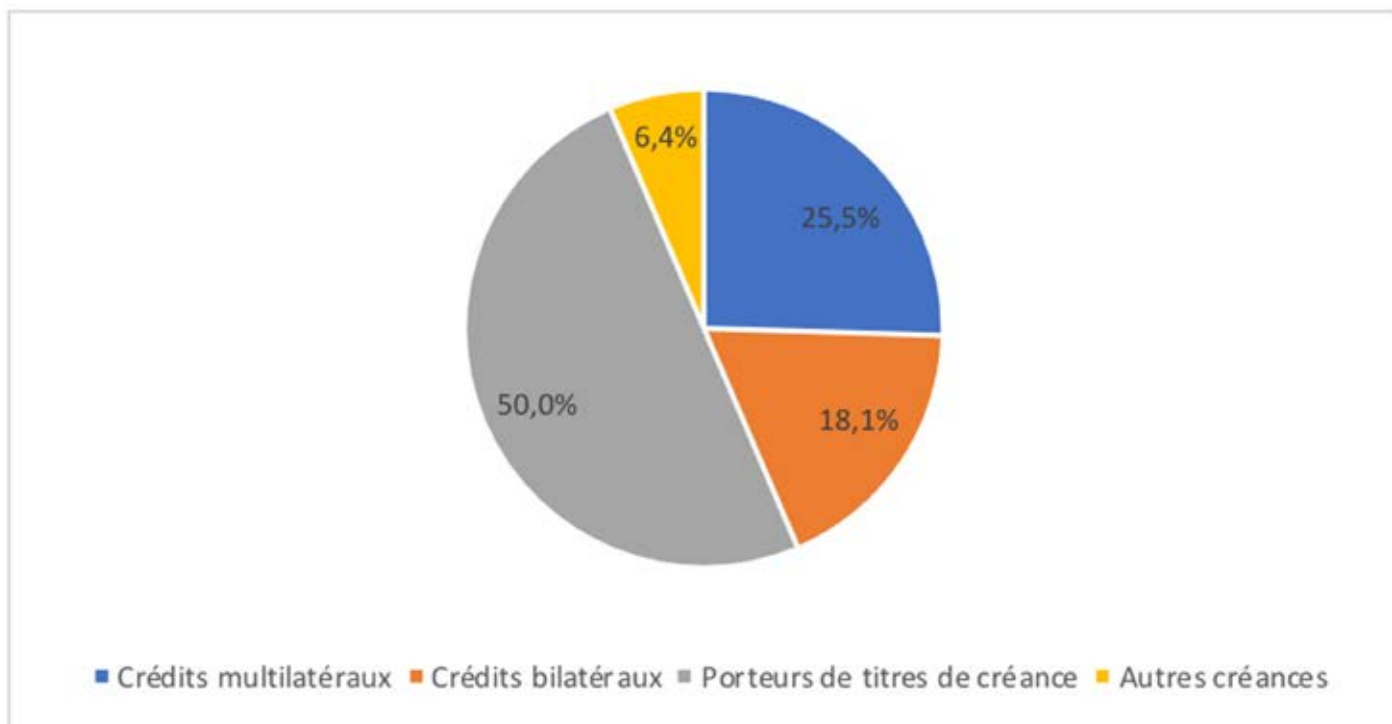
La dette commerciale est essentiellement composée d'emprunts sur le marché des euro-obligations pour un montant de 4 435,0 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 57. Composition de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire

En milliards de FCFA	2019
Crédits multilatéraux	2 258,8
IDA/BIRD	674,7
BEI	23,4
BAD/FAD	272,4
OPEP/BADEA/BID	259,2
AUTRES	1 029,0
Crédits bilatéraux	1 604,0
PAYS DE L'OCDE	103,7
PAYS ARABES	16,1
AUTRES	1 484,2
Dette commerciale	5 004,8
EUROBOND	4 435,0
CREDIT SUISSE	144,9
MUFG	150,9
AFREXIMBANK	65,6
VTB CAPITAL	86,5
SOCIETE GENERALE FRANCE	40,4
AUTRES	81,6
Dette publique extérieure totale	8 867,5

Source : MEF/DDPD

Figure 14. Répartition de la dette extérieure en fonction des bailleurs à fin décembre 2019



Source : MEF/DDPD

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette s'élevait à 1 583,7 milliards de FCFA en 2019. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette commerciale.

Tableau 58. Service prévisionnel de la dette extérieure

Situation à décembre 2019	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
Milliards de FCFA												
Nouveau tirage			419,4			268,9			1 677,3			2 365,6
Service dû	115,2	29,5	144,6	235,4	30,9	266,3	919,6	253,2	1 172,8	1 270,2	313,5	1 583,7
Total	115,2	29,5	144,6	235,4	30,9	266,3	919,6	253,2	1 172,8	1 270,2	313,5	1 583,7
A maturité N-2												
Arriérés												
Service payé	115,2	29,5	144,6	235,4	30,9	266,3	919,6	253,2	1 172,8	1 270,2	313,5	1 583,7

Source : MEF/DDPD

9.3.3 Devises de la dette

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, la Côte d'Ivoire a conclu en septembre 2018 une opération à terme de type forward pour couvrir le risque de change lié à sa dette publique extérieure. Cette opération de couverture de change

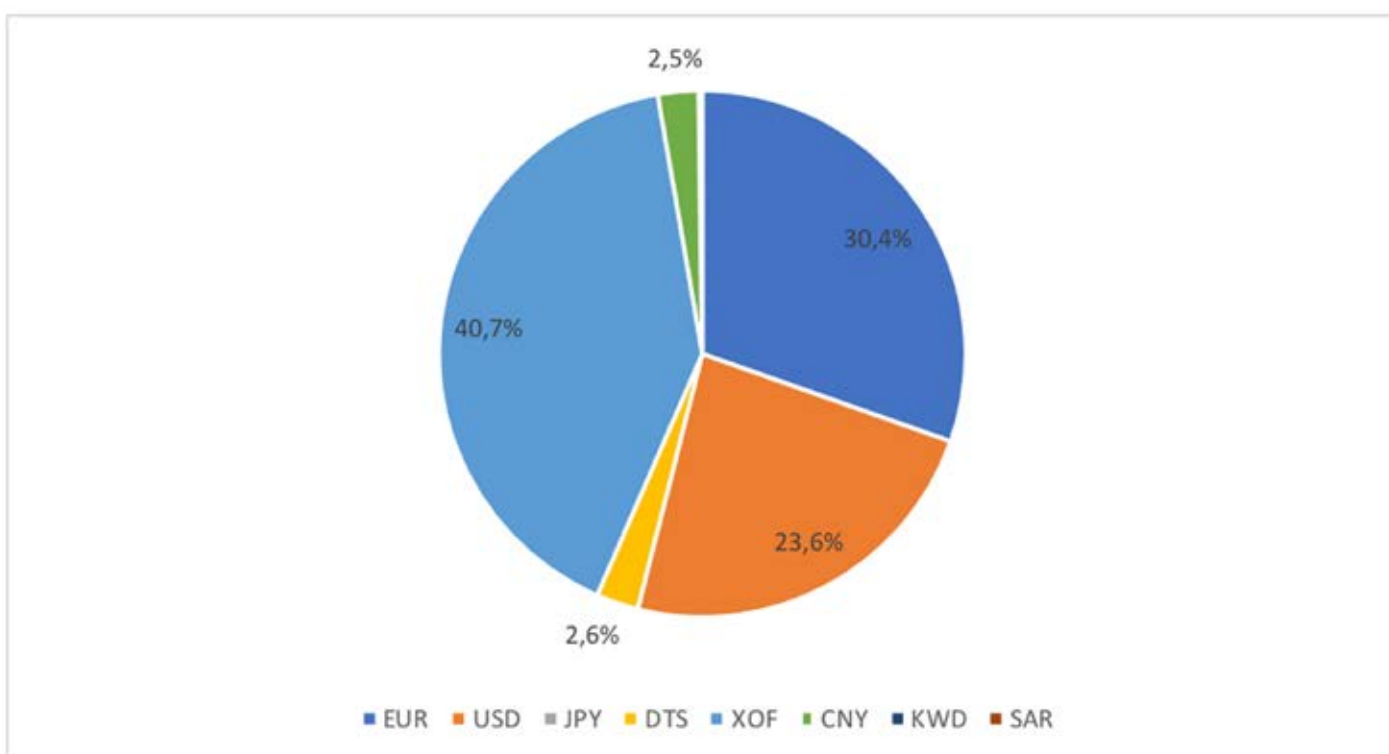
concernait le service de la dette publique libellée en dollars américains, pour un montant total de 1,4 milliard de dollars US, et a permis de fixer le taux de change euro/dollar pour une partie des échéances à payer pour le service de la dette sur les euro-obligations libellées en dollars américains sur la période de décembre 2018 à décembre 2022.

Tableau 59. Composition en devises du portefeuille de la dette extérieure

Devise	Dette totale libellée en devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	6,2	656,0	4 042,1	1,0	6,2	30,4%
USD	5,3	590,0	3 132,8	0,9	4,	23,6%
JPY	0,1	5,4	0,6	0,0	0,0	0,0%
DTS	0,4	13,8	343,9	1,2	0,5	2,6%
XOF	5 418,7	1,0	5 418,7	0,0	8,3	40,7%
CNY	3,8	87,4	331,2	0,1	0,5	2,5%
KWD	0,010	1 954,3	18,6	3,0	0,03	0,1%
SAR	0,1	157,3	12,3	0,2	0,02	0,1%

Source : MEF/DDPD

Figure 15. Distribution de la dette selon les devises



Source : MEF/DDPD

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2019

Les obligations du Trésor représentent la composante la plus importante de la dette intérieure. Elles représentaient 72,4 % de l'encours de la dette intérieure à fin décembre 2019. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement

complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via l'agence UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 60. Répartition de la dette intérieure en fonction des créanciers

Situation au 31 décembre 2019	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2019
Dette intérieure totale*(Y/c FMI)	5285,0	100,0%	15,3%
Titres	3 921,2	74,2%	11,4%
Bon du Trésor	95,5	1,8%	0%
Obligation du Trésor (dont OAT et Sukuk)	3 825,7	72,4%	11%
Prêt bancaire	1 353,1	25,6%	3,9%
BCEAO	381,0	7,2%	1%
Banque commerciale (détenue par l'Etat) et FMI	972,1	18,4%	3%
Dont FMI	852,3	16,1%	2%
Entreprises	10,7	0,2%	0,0%

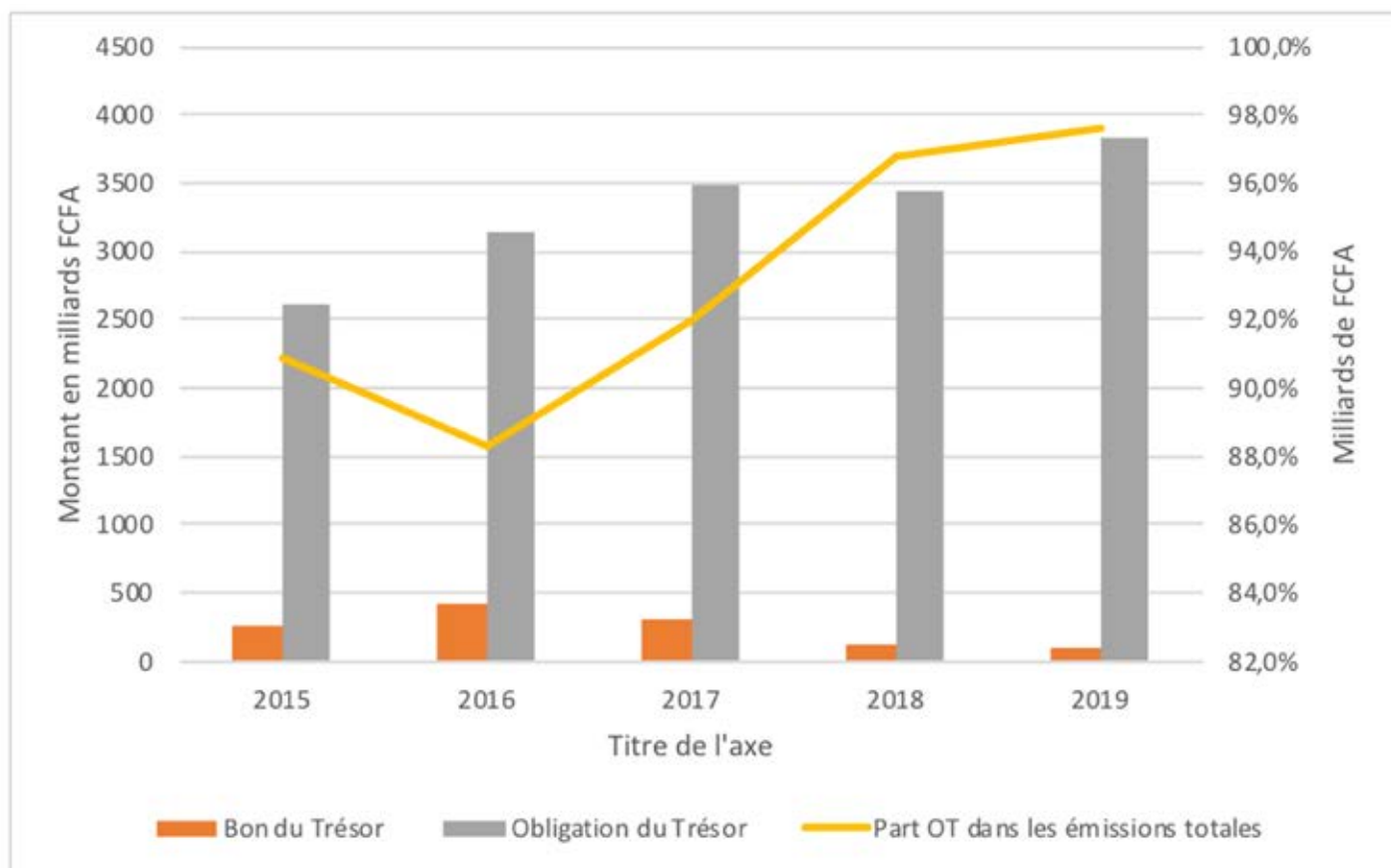
Source : MEF/DDPD

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligations du trésor ont connu une tendance haussière entre 2016 et 2019. Cette situation s'expliquerait par la volonté des autorités de reprofiler la dette publique. L'Etat ivoirien applique une stratégie de diversification de ses sources de financement.

Le gouvernement ivoirien a été très présent sur le marché des titres publics de l'UEMOA au cours des cinq dernières années. Ses émissions sont considérées comme des valeurs de référence.

Figure 16. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)



Source : MEF/DDPD

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette publique de la Côte d'Ivoire sont détenus par les banques et les compagnies d'assurance des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payé en fin décembre 2019.

Tableau 61. Service de la dette dû et payé

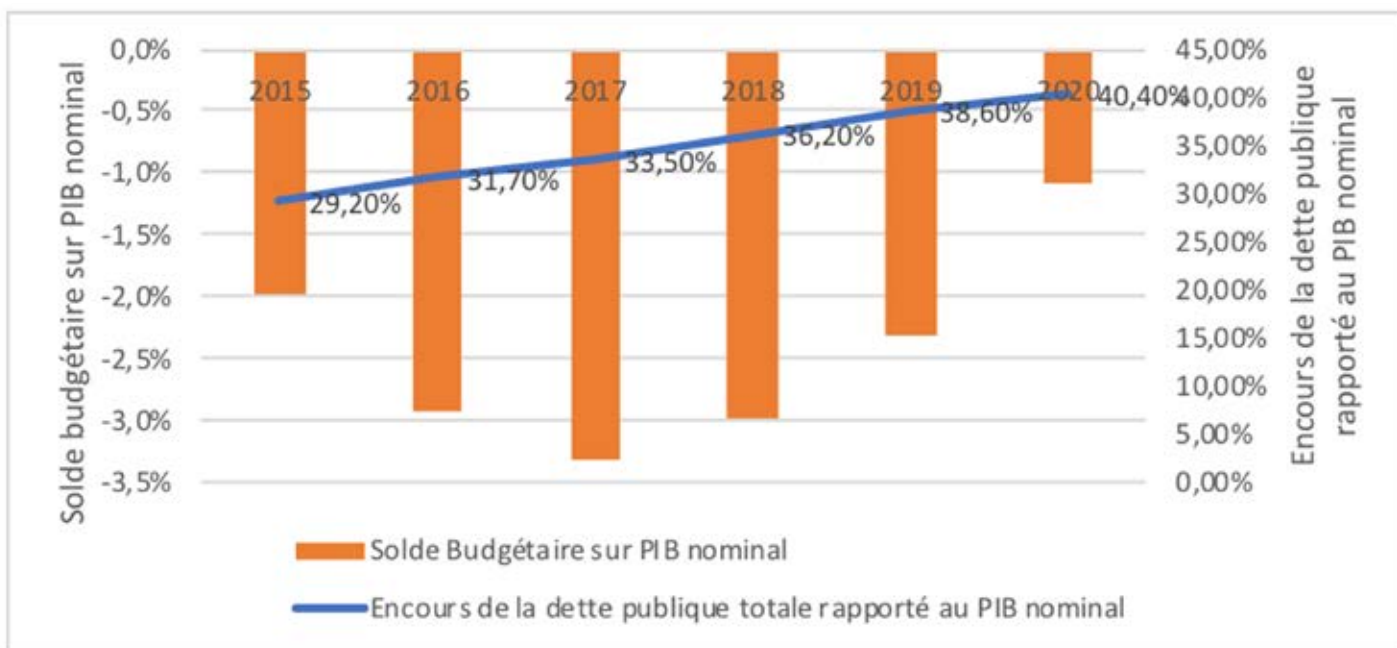
Dette Intérieure 2019	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
En milliards de FCFA									
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2019	665,7	176,8	842,5	272,3	66,1	338,4	938,0	242,9	1 180,9
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2019	665,7	176,8	842,5	272,3	66,1	338,4	938,0	242,9	1 180,9

Source : MEF/DDPD

9.5 Viabilité et soutenabilité

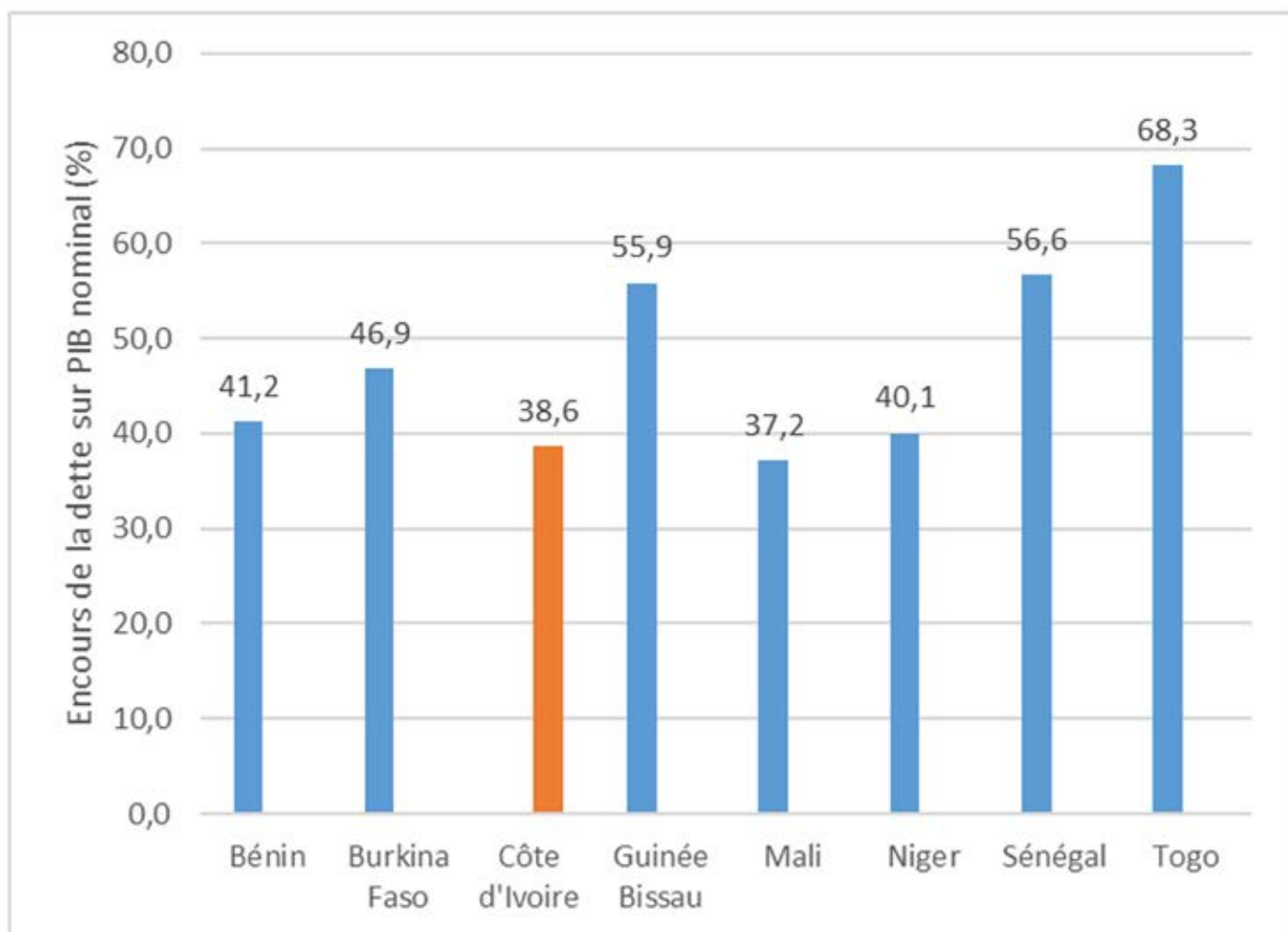
Le graphique qui suit présente les progressions de la dette publique et du déficit en pourcentage du PIB. Le ratio dette sur PIB a connu une tendance haussière sur la période 2015-2019. Cette évolution s'explique par une augmentation du déficit budgétaire. Toutefois, les efforts de maîtrise du déficit en relation avec les critères de surveillance multilatérale de l'UEMOA et le changement d'année de base ont permis de freiner le rythme d'endettement.

Figure 17. Ratio déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB de la Côte d'Ivoire



Source : MEF

Figure 18. Dette publique sur PIB en 2019 pour les pays de l'UEMOA



Source : Commission de l'UEMOA , Juin 2020

Tableau 62. Titres en vie en fin 2019

Libellé	ISIN	Maturité (en année)	Date d'émission	TMP (en %)	Coupon (en %)	Encours (en million de FCFA)
CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001426	7	28/03/2013	6,83	6,50	11 486
CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001483	7	27/09/2013	6,84	6,50	17 948
CI - 6,5% - 7 ans - 26.février.21	CI0000001541	7	25/02/2014	6,90	6,50	75 552
CI - 6,5% - 7 ans - 07.mars.21	CI0000001558	7	06/03/2014	6,98	6,50	10 971
CI - 6,55% - 8 ans - 29.avril.22	CI0000001582	8	28/04/2014	6,84	6,55	93 000
TPCI 6,55% 2014-2022 (8 ans)	CI0000001160	3	15/05/2014	6,54	6,55	61 833
TPCI 5,85% 2014-2021 (7 ans)	CI0000001301	7	19/12/2014	5,93	5,85	87 457
TPCI 3% 2014-2024 (10 ans)	CI0000001293	10	19/12/2014	3,02	3,00	71 374
TPCI 5,99% 2015-2025 (10 ans)	CI0000001681	10	07/04/2015	5,98	5,99	99 952
CI - 5,99% - 10 ans - 11.juin.25	CI0000001665	10	10/06/2015	5,98	5,99	82 500
TPCI 5,85% 2015-2022 (7 ans)	CI0000001723	7	01/09/2015	5,93	5,85	94 196
CI - 5,85% - 7 ans - 14.octobre.22	CI0000001707	7	13/10/2015	5,84	5,85	66 000
TPCI 5,75% 2015-2020 (5 ans)	CI0000001764	5	20/11/2015	5,83	5,75	30 000
TPCI 6% 2016-2028 (12 ans)	CI0000001822	12	01/03/2016	6,00	6,00	112 927
CI - 5,25% - 7 ans - 22.avril.23	CI0000001780	7	21/04/2016	5,62	5,25	60 550
TPCI 5,9% 2016-2026 (10 ans)	CI0000001889	10	10/05/2016	5,90	5,90	139 819
TPCI 5,75% 2016-2023 (7 ans)	CI0000001905	7	01/08/2016	5,83	5,75	128 000
CI - 5,5% - 5 ans - 4.septembre.21	CI0000001863	5	13/09/2016	5,64	5,50	36 170
CI - 5,7% - 7 ans - 8.septembre.23	CI0000001897	7	27/09/2016	5,82	5,70	40 502
TPCI 5,9% 2016-2026 (10 ans)	CI0000002119	10	10/10/2016	5,90	5,90	141 981
CI - 5,45% - 5 ans - 31.octobre.21	CI0000001921	5	28/10/2016	5,48	5,45	142 000
TPCI 6,25% 2017-2029 (12 ans)	CI0000017AE01	12	27/02/2017	6,34	6,25	130 530
CI - 5,6% - 3 ans - 20.avril.20	CI0000002218	3	19/04/2017	6,68	5,60	15 290
CI - 5,7% - 3 ans -3.septembre.20	CI0000002341	3	12/09/2017	6,02	5,70	31 573
CI - 5,85% - 5 ans -13.septembre.22	CI0000002358	5	12/09/2017	6,26	5,85	9 406
CI - 6,1% - 7 ans - 13.septembre.24	CI0000002366	7	12/09/2017	6,28	5,10	5 378
CI - 6,2% - 10 ans -13.septembre.27	CI0000002374	10	12/09/2017	6,30	6,20	2 109
TPCI 5,95% 2017-2024 (7 ans)	CI000000A11?	7	18/09/2017	6,04	5,95	145 337
TPCI 5,95% 2017-2024 (7 ans)	CI000000A12?	7	23/10/2017	6,04	5,95	153 331
CI - 5,75% - 5 ans - 15.décembre.22	CI0000002444	5	14/12/2017	6,14	5,75	30 000
CI - 6% - 8 ans - 29.décembre.25	CI000000A25??	8	26/12/2017	6,09	6,00	65 616
CI - 5,25% - 12 ans - 22.mars.30	XS1793329225	12	16/03/2018	5,25	5,25	557 563
CI - 6,625% - 30 ans - 22.mars.48	XS1796266754	30	16/03/2018	6,62	6,63	557 563

CI - 6% - 8 ans - 02.août.26	CI000018AE01	8	26/07/2018	6,00	6,00	164 641
CI - 6% - 8 ans - 19.octobre.26	CI000018AE02	8	15/10/2018	6,00	6,00	130 253
TPC 5,95% I032018	TPCI032018	7	12/11/2018	6,04	5,95	112 560
CI -BT - 12 mois - 11.février.20	CI0000002739	1	12/02/2019	5,75		14 002
TPCI 5,75% 2019-2026 (7 ans)		7	15/02/2019	5,75	5,75	102 481
TPCI 6% 2019-2029 (10 ans)	TPCI 6% 2019-2029 B	10	15/03/2019	6,00	6,00	31 533
CI - 5,80% - 5 ans - 20.mars.24	CI0000002788	5	19/03/2019	6,81	5,80	31 500
CI - 5,90% - 3 ans - 06.mai.22	CI0000002846	3	03/05/2019	6,80	5,90	116 248
CI - 6% - 5 ans - 06.mai.24	CI0000002838	5	03/05/2019	6,71	6,00	40 985
TPCI 5,75% 2019-2026 (7 ans)		7	15/05/2019	5,75	5,75	78 822
TPCI 2,23% 2019-2026 (7 ans)		7	15/05/2019	2,23	2,23	47 000
CI -BT - 12 mois - 19.Mai.20	CI0000002861	1	21/05/2019	5,17		18 512
CI - 5,70% - 3 ans - 22.Mai.22	CI0000002879	3	21/05/2019	5,75	5,70	25 488
TPCI 5,75% 2019-2026 (7 ans)		7	08/07/2019	5,75	5,75	116 673
CI -BT - 12 mois - 07.Juillet.20	CI0000002937	1	09/07/2019	5,32		30 503
CI - 5,70% - 3 ans - 24.Juillet.22	CI0000002986	3	23/07/2019	6,42	5,70	26 202
CI - 5,70% - 3 ans - 06.Aout.22	CI0000003018	3	05/08/2019	6,41	5,70	27 500
TPCI 5,75 2019-2026 (7 ans)		7	16/08/2019	5,75	5,75	50 000
CI - 5,70% - 3 ans -17.Septembre.22	CI0000003042	3	16/09/2019	6,39	5,70	42 873
CI -BT - 12 mois - 14.janvier.20	CI0000002671	1	03/10/2019	4,92		32 500
CI - 5,7% - 3 ans - 21.juillet.20	CI0000002333	3	03/10/2019	5,74	5,70	20 110
CI - 5,90% - 3 ans - 04.Octobre.22	CI0000003091	3	03/10/2019	6,69	5,90	126 601
CI - 6% - 5 ans - 04.Octobre.24	CI0000003109	5	03/10/2019	6,61	6,00	38 399
TPCI 5,75% 2019-2026 (7 ans)		7	14/10/2019	5,75	5,75	65 000

Source : Agence UMOA-Titres

Tableau 63. Emissions de la Côte d'Ivoire sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant mobilisé en millions	Devise	Taux (%)	Date de maturité
2014	750	USD	5,38	2024
2015	1000	USD	6,38	2028
2017	1250	USD	6,13	2033
2017	625	EUR	5,13	2025
2018	850	EUR	5,25	2030
2018	850	EUR	6,63	2048
2019	850	EUR	5,88	2031
2019	850	EUR	6,88	2040

Source : MEF/DDPD

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité

économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V'N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de [l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps

($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).



Marché des Titres Publics

Agence UMOA-Titres

1 3 7 2 4 5 6 4 8
2 6 9 8 9 5 4 0 2
3 3 7 3 9 3 2 9 7

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



Retrouvez chaque trimestre
les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur
www.umoatitres.org

www.umoatitres.org

Suivez nous sur



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,
construisons l'UMOA de demain.**



UMOA-Titres
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org

